

FEDIL

The Voice of Luxembourg's Industry

RAPPORT ANNUEL 2024



FEDIL

The Voice of Luxembourg's Industry

RAPPORT ANNUEL 2024

Rapport présenté
à l'Assemblée générale du 24 avril 2025

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot du président	5
2. Contexte économique et politique	7
3. Mission de conseil, d'information et d'échange	9
4. Sujets traités par la FEDIL en 2024	
Relations de travail & talents	19
Énergie & Environnement	31
Digital & Innovation	43
ÉcoFin	53
5. Initiatives gérées par la FEDIL	57
6. Associations sectorielles	63
7. Organisations dans lesquelles la FEDIL est représentée	75
8. Calendrier 2024	81
9. Organisation de la FEDIL en 2024	89
10. Répertoire des membres	97



MOT du PRÉSIDENT

Chers membres de la FEDIL,

Mesdames, Messieurs,

chers amis de la FEDIL,

Pour la FEDIL et évidemment pour moi, à titre personnel, l'année 2024 était marquée par le changement de la présidence de la Fédération, même si celui-ci s'est fait dans la continuité des priorités de Michèle Detaille, dont je tiens à saluer ici l'engagement inconditionnel en faveur de la cause industrielle.

Lors de l'assemblée générale du 23 avril 2024, j'ai pu présenter mon programme de travail, élaboré avec l'appui de la direction et de certains membres du conseil d'administration de la FEDIL. Ensemble, nous allons continuer à œuvrer pour concrétiser la vision de la FEDIL qui est celle du développement et de la diversification d'une économie forte, décarbonée et hautement productive, portée par l'exploitation des nouvelles opportunités ou niches de marché, le progrès technologique, le développement et l'attrait de talents et la collaboration internationale.

MOT DU PRÉSIDENT

Parmi les priorités de ce programme, l'agenda européen figure bien sûr en haut de l'affiche.

L'année 2024 portait d'ailleurs une forte empreinte européenne, avec la tenue des élections européennes en juin. En amont de cette échéance, la FEDIL avait formulé toute une série de messages à l'adresse des décideurs nationaux et européens amenés à forger la future politique, notamment industrielle et commerciale, de l'Union européenne. Pour véhiculer ses messages relatifs à la redynamisation de l'industrie européenne, à l'harmonisation du marché unique, à l'encouragement de l'innovation, au renforcement des échanges commerciaux et à l'allègement du carcan réglementaire, la FEDIL a rencontré les partis politiques dès le début de l'année et organisé une table ronde réunissant les cinq principaux partis luxembourgeois.

Après l'élection du nouveau Parlement européen et la mise en place de la seconde Commission von der Leyen, l'actualité européenne a continué de marquer les activités de la FEDIL, notamment suite à la publication du rapport d'Enrico Letta sur le marché unique et du rapport de Mario Draghi sur la compétitivité européenne. Ce dernier a fait l'objet d'une analyse détaillée pour ce qui est des sujets de compétence de la FEDIL. Compte tenu de l'évolution géopolitique, la FEDIL renforcera en 2025 son expertise dans le domaine du commerce international, en particulier en matière de nouvelles réglementations et mesures protectives et de leur impact possible sur les flux de marchandises et de services.

Au niveau national, la FEDIL est restée très impliquée dans tous les dossiers liés à la transition énergétique et à la décarbonation de l'industrie. Que ce soit à travers sa participation active à l'« Energiedësch » instauré par le nouveau gouvernement, sa collaboration au sein du Haut Comité pour le développement de l'industrie ou encore dans le cadre de la négociation d'un nouvel Accord Volontaire, la FEDIL a su faire valoir ses positions et recommandations en faveur notamment des entreprises membres exposées à des coûts énergétiques élevés et à des objectifs de décarbonation difficiles à atteindre.

Dans le domaine de l'innovation et de la transition technologique, les experts de la FEDIL se sont prioritairement penchés sur la transposition et l'implémentation de réglementations européennes importantes, telles que le Data Act, l'AI Act ou encore la directive NIS 2.0. Pour optimiser l'information à destination de nos membres, dynamiser les

discussions et favoriser le partage de bonnes pratiques, la FEDIL a organisé des conférences et instauré des plateformes d'échange dédiées, qui ont globalement connu un grand succès parmi nos entreprises. Dans le même esprit, la poursuite des rencontres « Digital & Innovation Meet-ups » a permis de renforcer la synergie entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et de la transformation numérique. Comme annoncé dans mon programme, notre objectif doit être celui de parfaire un encadrement favorable à l'intensification et à l'accélération des activités de recherche et développement ainsi qu'aux partenariats public-privé dans le domaine de l'innovation.

Pour ce faire, il est également essentiel de motiver les jeunes générations à s'orienter vers des études techniques et scientifiques. Dans ce sens, la FEDIL, en partenariat avec le gouvernement et la Chambre de Commerce, a reconduit en 2024 l'initiative HelloFuture qui consiste à promouvoir les métiers de l'industrie dans les lycées, tout en y associant nos entreprises membres.

Dans le domaine des relations de travail et des affaires sociales, les experts-juristes de la FEDIL ont encore été fortement sollicités en 2024, prodiguant un nombre record de conseils personnalisés à nos membres. Une attention particulière a été portée à l'absentéisme sur le lieu de travail, un sujet également abordé dans une enquête menée par l'UEL. Pour ce domaine de compétence aussi, l'échange direct avec les membres est privilégié, que ce soit dans le cadre des réunions du Cercle des Chefs du personnel ou du Forum des juristes, nouvellement mis en place.

Pour les entreprises luxembourgeoises et européennes, le retour à la compétitivité est une priorité absolue, voire une question de survie. En 2025, la FEDIL continuera de suivre de près les dossiers y relatifs et d'accompagner ses membres sur cette question. Au niveau national, il s'agira de poursuivre le dialogue constructif avec les ministères et les administrations pour traduire les intentions du gouvernement en actions propices à la croissance économique, à la modernisation du droit du travail ou encore à l'attrait d'investissements et de talents. Au niveau européen, le « Competitiveness Compass » dont s'est dotée la Commission européenne, doit être suivi d'actions concrètes et incisives, le tout dans un contexte de simplification réglementaire et de collaboration internationale.

Georges Rassel
Président de la FEDIL

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

Le paysage politique mondial a connu des développements majeurs en 2024. À la suite des élections européennes au mois de mai, Ursula von der Leyen a été reconduite pour un second mandat en tant que présidente de la Commission européenne, avec des priorités politiques axées notamment sur la compétitivité économique de l'Union et le renforcement de la défense européenne. Des sujets qui ont d'autant plus d'importance que Donald Trump a été réélu président des États-Unis, suscitant des préoccupations concernant les relations transatlantiques et la sécurité en Europe.

À l'intérieur de l'Union européenne, l'année 2024 a été marquée par une recomposition politique caractérisée par la montée en puissance des partis conservateurs et des partis populistes et une instabilité politique accrue dans plusieurs pays. En France, l'absence de majorité absolue a contraint le gouvernement à des alliances ponctuelles, rendant la gouvernance plus fragile

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

et difficile. En Allemagne, le gouvernement de coalition dirigé par Olaf Scholz a connu des tensions internes croissantes, conduisant finalement à son effondrement et à une période de blocage politique. L'Autriche a vu une poussée historique du Parti de la liberté d'Autriche (FPÖ) et aux Pays-Bas, l'éclatement du paysage politique a empêché la formation d'un gouvernement de majorité, laissant le pays sous une administration de transition prolongée. Depuis les élections législatives du juin 2024, la Belgique a également peiné à former une coalition gouvernementale. Ces dynamiques traduisent un basculement vers une Europe plus fragmentée, où les coalitions traditionnelles peinent à maintenir des gouvernements stables et efficaces. A la fin de 2024, aucun des 3 pays voisins du Luxembourg n'avait un gouvernement de majorité.

L'année 2024 s'inscrivait également dans un contexte économique mondial complexe, marqué par des tensions internationales persistantes qui ont continué de peser sur les chaînes d'approvisionnement et les équilibres commerciaux. Une reprise économique timide dans la zone euro de 0,5% en 2024 reflète les effets prolongés de la crise énergétique et d'une concurrence internationale accrue qui renforça la pression sur les industries européennes. Le déclin de la production industrielle constaté depuis 2023, notamment dans les industries intensives en énergie, renvoie à plusieurs éléments, dont notamment la hausse des prix de l'énergie liée aux conséquences de la guerre en Ukraine, la faiblesse de l'activité de la construction dans plusieurs pays européens ou encore la morosité du marché des voitures européen.

Le Luxembourg n'a pas échappé aux tendances générales. Alors que dans son ensemble, l'économie luxembourgeoise a renoué avec la croissance avec une expansion modeste de +0,5% en 2024, l'activité du secteur de la construction demeure sur une tendance de repli. Des mesures de simplification administrative et de support pour les entreprises du secteur ont été décidées lors du « Logementsdësch » en début 2024, mais peinent à porter leurs fruits.

Au niveau de l'inflation, le taux a fortement baissé par rapport à 2023 et passe sous la barre de 1%, contre une inflation de 2% en zone euro. En 2025, une remontée de l'inflation luxembourgeoise est attendue, suite notamment à l'allègement des mesures de plafonnement des prix de l'énergie.

Face à un contexte économique et politique difficile et la détérioration des relations commerciales, il devient nécessaire pour l'Union européenne de prendre des décisions pragmatiques et courageuses pour soutenir la compétitivité des entreprises. La FEDIL continuera d'accompagner ses membres face à ces défis, en défendant leurs intérêts dans un environnement marqué par des ajustements structurels nécessaires pour répondre aux enjeux climatiques et numériques.

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

L'une des vocations premières de la FEDIL est de prodiguer des conseils personnalisés à ses membres et de les assister dans le développement de leurs projets économiques et entrepreneuriaux. C'est grâce à une équipe professionnelle et hautement motivée d'experts que nous pouvons apporter des réponses aux questions de nos membres. En 2024, près de 1.900 requêtes ont été formulées à notre égard, couvrant les différents domaines d'expertise de la Fédération, que ce soit en rapport avec les affaires sociales et juridiques (droit du travail, droit de la sécurité sociale, sécurité et santé au travail, marché du travail, protection des données, talents et jeunesse, ...), les sujets industriels (énergie et environnement, R&D, Industry 4.0, digitalisation, ...), les sujets économiques et financiers (EcoFin) ou encore en rapport avec les affaires européennes.

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

Une des missions principales de la FEDIL est aussi de promouvoir les échanges avec ses membres, notamment par le biais d'événements de networking. Fidèle à la tradition, la FEDIL a accueilli quelque 850 invités issus du monde économique, politique, institutionnel ainsi que de ses entreprises membres à l'occasion de la **Réception du Nouvel An des entreprises** qui s'est tenue le 23 janvier 2024 à la Luxexpo. Dans son allocution engagée, Michèle Detaille a exposé les préoccupations des entreprises face aux énormes enjeux présents - inflation, crise du logement ou encore la pesante charge administrative - et les attentes de l'industrie à l'égard du nouveau gouvernement. L'orateur de la soirée était Gilles Babinet, multi-entrepreneur français, auteur, co-Président du Conseil national du numérique et Digital Champion de la France auprès de la Commission européenne. Son discours portait notamment sur la question suivante : « IA, nouveau paradigme productif et environnemental ? ». Finalement, l'allocution du Premier ministre Luc Frieden a clôturé la partie officielle. Comme le veut la tradition, la soirée s'est terminée par un cocktail dînatoire et un agréable moment de networking.

Un autre rendez-vous qui a désormais sa place dans le calendrier des décideurs économiques au Luxembourg, est le **FEDIL Industry Day**, qui a réuni quelque 250 participants à l'Atelier de Luxembourg-Hollerich le 11 septembre 2024. Rehaussé de la présence de S.A.R. le Grand-Duc héritier et du ministre de l'Économie Lex Delles, l'événement s'articulait autour de deux tables rondes.

Le premier sujet portant sur la question « Carbon free industry, a huge case for public spending ? » a été introduit par Bernhard Lorentz, Global Consulting Sustainability & Climate Leader chez Deloitte Deutschland. Ce premier tour de discussion, modéré par Gaston Trauffer, en charge de la politique industrielle à la FEDIL, a permis à Patrick Klein, directeur général de Dyckerhoff, Stéphane Tondo, responsable Changement climatique - Affaires gouvernementales chez ArcelorMittal, Claude Turmes, ancien ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire et ancien membre du Parlement européen, Laurence Zenner, administratrice déléguée et CEO de Creos Luxembourg ainsi que Bernhard Lorentz de débattre sur les investissements nécessaires, particulièrement au niveau des dépenses publiques, pour décarboner l'industrie et de mieux comprendre les grands défis à relever par les industries hautement exposées.

La deuxième table ronde, intitulée « Critical supply chains - a story of access and exits », a

été introduite par une présentation d'Arnaud Lanoe, analyste financier chez CapitalatWork Foyer Group. Son exposé sur les défis des chaînes d'approvisionnement dans l'industrie minière a servi de base aux discussions pour animer le deuxième panel, modéré par Emmanuelle Mousel, associée chez Arendt & Medernach. Cette table ronde réunissait Merete Clausen, Directrice des investissements à la DG GROW de la Commission européenne, Isabel Hochgesand, Chief Procurement & Hazelnut Company Officer chez Ferrero, Jean-Louis Schiltz, Senior Partner chez Schiltz & Schiltz et vice-président de la FEDIL, Paul Schockmel, CEO de IEE, et donc Arnaud Lanoe. La deuxième édition du FEDIL Industry Day s'est clôturée par un barbecue, où les participants ont pu poursuivre leurs discussions dans une atmosphère conviviale.

Pour ce qui est de l'activité de la FEDIL au niveau européen, trois événements majeurs ont permis des échanges constructifs et en profondeur sur des sujets européens.

À l'approche des élections européennes de juin 2024, la FEDIL avait organisé début mai une **table ronde européenne** sur le thème : « Cinq années décisives pour l'avenir de l'industrie en Europe. Que proposent nos candidats aux élections européennes de 2024 pour rétablir la confiance des entreprises en la force de l'Europe ? ». Après un message de bienvenue de Georges Rassel, Markus Beyrer, directeur général de BusinessEurope, a prononcé un discours sous le titre « We need to reboot Europe to restore its global competitiveness ! », mettant en exergue l'urgence d'agir. Après ces appels à l'action, la table ronde proprement dite a rassemblé Franz Fayot (LSAP), Charles Goerens (DP), Fernand Kartheiser (ADR), Christophe Hansen (CSV) et Fabricio Costa (déi gréng). En avril 2024 déjà, la FEDIL avait publié, une série de messages en relation avec ses domaines de compétences sous forme d'une brochure intitulée : « A STRONG INDUSTRY FOR A COMPETITIVE EUROPE – Don't lose industry and businesses for the European cause. »

La troisième édition du « **MEPs meet industry** » a conduit quatre députés européens luxembourgeois ainsi que la délégation de la FEDIL chez les entreprises membres LuxConnect et Goodyear. La matinée du 6 septembre 2024 a été consacrée à la visite des installations de LuxConnect à Bissen, notamment du centre de données et du supercalculateur MeluXina de LuxProvide, ainsi qu'à celle du centre technique et du site de production de Goodyear. Ces visites ont permis des échanges constructifs sur les défis et opportunités auxquels font face les entreprises

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

industrielles luxembourgeoises.

Finalement, la FEDIL a organisé le 11 novembre 2024 son deuxième **forum juridique sur le droit de l'UE**. À cette occasion, les avocats et les juristes membres de la FEDIL ont eu l'opportunité de rencontrer et de discuter avec le juge François Biltgen et le juge Niilo Jääskinen de la Cour de justice de l'Union européenne sur les risques encourus par les entreprises en cas de violation de données à caractère personnel.

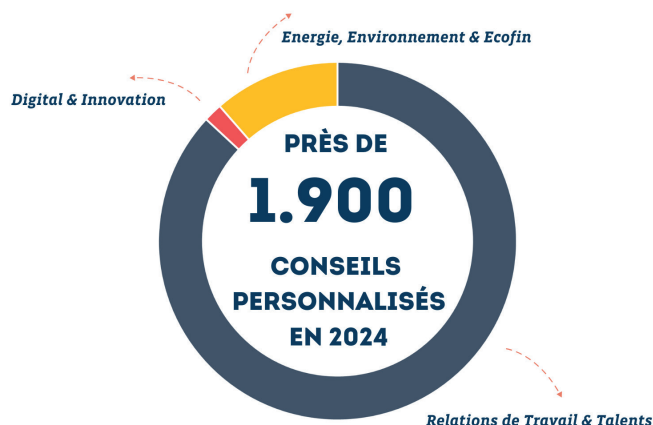
Dès sa publication en septembre 2024, la FEDIL a accordé une attention particulière au **Rapport Draghi sur la compétitivité européenne**, qui offre une analyse pertinente des problèmes structurels auxquels l'économie européenne, et en particulier son industrie, est actuellement confrontée. La FEDIL en a examiné les recommandations qui touchent aux thématiques tombant dans son domaine de compétences, à savoir : énergie (gaz et électricité) ; matières premières critiques ; industries intensives en énergie ; technologies propres ; réseaux à haut débit ; informatique et IA / semi-conducteurs ; espace/défense ; accélérateurs de l'innovation et déficit de compétences. Pour chacun des sujets, la FEDIL a précisé son positionnement, en mettant en avant les éléments novateurs des recommandations de Mario Draghi et en évaluant l'impact direct - positif ou négatif - sur la vie des entreprises. Ce positionnement a été partagé avec le gouvernement et servira de base de discussion dans les échanges thématiques avec les ministères, administrations ou autres interlocuteurs compétents.

Si la transition énergétique, et a fortiori le niveau toujours élevé des prix de l'énergie, continuait de figurer parmi les préoccupations de nos entreprises membres, tous les sujets liés à la transformation numérique et à l'adoption de nouvelles technologies, telle l'intelligence artificielle, étaient sur toutes les lèvres. Dans ce sens, nos conseillers ont multiplié leurs efforts pour assister les entreprises et répondre à leurs questions concernant toute une panoplie de nouvelles exigences résultant notamment de la législation européenne. La mise en place de nouvelles plateformes d'échange et de discussion, comme le **FEDIL AI Forum**, le **FEDIL NIS 2.0 Forum** et les **FEDIL Digital & Innovation Meet-ups**, a certainement contribué à une meilleure compréhension de la thématique digitale.

Compte tenu de notre expertise sur ces sujets d'actualité, la FEDIL a de nouveau bénéficié d'une forte présence dans les médias et dans la presse luxembourgeoise. Les 13 communiqués de presse de la FEDIL ont rencontré un écho important dans les

journaux, et les dirigeants de la FEDIL ont souvent été sollicités pour des prises de position. Près de 90 articles, interviews ou émissions en rapport direct avec la FEDIL ont pu être répertoriés au cours de l'année 2024.

De même, la présence dans les médias sociaux a encore été renforcée en 2024, avec 184 posts de la FEDIL (du 01.01.24 au 31.12.24) générant 7.448 réactions sur LinkedIn. Dans la même période, 1.488 nouveaux followers ont rejoint la communauté FEDIL, portant le nombre total de followers sur LinkedIn à 8.798. Parmi les acteurs luxembourgeois publiant du contenu économique, la FEDIL se positionne en 4^e position (après PaperJam, Luxinnovation et la Chambre de Commerce) en termes d'engagement. Depuis 2023, l'actualité de la FEDIL est également partagée sur un nouveau compte Instagram qui compte près de 380 followers.



Près de 1.900 conseils personnalisés ont été enregistrés en 2024. Les conseils concernaient avant tout les sujets suivants :

- L'élection des délégués du personnel dans les entreprises a suscité de nombreuses questions auprès des membres de la FEDIL (nombre de délégués à élire, vote par correspondance, etc.). Les entreprises obligées d'élire une délégation du personnel étaient tenues d'accomplir certaines démarches sur la plateforme électronique de l'Inspection du travail et des mines (ITM). Ces démarches électroniques ainsi que d'autres points importants dans le cadre des élections sociales ont également fait l'objet de deux conférences organisées en janvier 2024 par la FEDIL et l'ABBL en collaboration avec l'ITM.

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

- Les rares moyens à disposition des employeurs pour vérifier le bien-fondé d'un certificat d'incapacité de travail (notamment l'organisation de contre-examens médicaux ou encore le contrôle administratif de la Caisse nationale de santé (CNS)). Le phénomène de l'absentéisme des salariés sur le travail constitue aujourd'hui une des préoccupations majeures pour beaucoup d'entreprises. Selon les données de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), le taux d'absentéisme au Luxembourg s'est situé en 2023 à 4,6 %.
- La loi du 24 juillet 2024 ayant transposé la directive (UE) 2019/1152 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne. Beaucoup de membres ont eu des questions relatives aux nouvelles mentions obligatoires dans les contrats de travail.
- L'occupation des stagiaires a continué à préoccuper en 2024 les membres de la FEDIL, notamment en vertu de l'obligation d'indemniser les stages ayant une durée égale ou supérieure à 4 semaines, obligatoires ou volontaires, effectués dans l'entreprise. Les membres avaient également beaucoup de questions concernant l'affiliation à la sécurité sociale, l'imposition ainsi que la convention de stage à conclure avec le stagiaire.
- Les questions relatives au télétravail transfrontalier ont constitué une préoccupation majeure pour les membres. De nombreuses questions nous ont ainsi été posées quant aux calculs des différents seuils de tolérance applicables en matière fiscale et en matière de sécurité sociale.
- La loi du 16 mai 2023 portant transposition de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union (lanceurs d'alerte) a également suscité des questions de la part des membres. Ces dernières portaient avant tout sur les différentes conditions liées à l'obligation de la mise en place d'un canal de signalement interne.

Aux sujets énumérés ci-avant s'ajoutent évidemment des demandes relatives aux sujets traditionnels, tels que l'organisation du temps de travail, le recrutement de salariés non-ressortissants de l'Union européenne, l'incapacité de travail du salarié, les congés, le licenciement, la démission, la modification du contrat de travail, le salaire, etc.

Nos conseillers-juristes ont fait de leur mieux pour accompagner les responsables des ressources humaines et autres départements confrontés aux problématiques rencontrées.

Le monitoring des demandes ne permet pas seulement de répondre aux questions et demandes individuelles respectives, mais également d'attirer l'attention de la FEDIL sur des préoccupations récurrentes auxquelles sont confrontés tous nos membres et qui nécessitent une intervention au niveau des décideurs politiques, une analyse plus poussée dans le cadre d'un groupe de projet ou bien une publication sur un sujet spécifique.

Ainsi, en 2024, les interrogations de nos membres portant sur les mentions obligatoires dans les contrats de travail ainsi que les nouveautés principales de la loi du 24 juillet 2024 nous ont amenés à actualiser nos modèles-types de contrats de travail et à publier une note détaillée contenant les modifications principales de ladite loi. En outre, les demandes relatives aux moyens à disposition des employeurs pour renverser la présomption de maladie résultant d'un certificat d'incapacité de travail d'un salarié ainsi que les difficultés d'organisation pour les entreprises face à l'absentéisme élevé nous ont permis de prendre encore davantage conscience de la problématique et de constituer un groupe de projet. La FEDIL a en conséquence élaboré ses positions et revendications en la matière.

Afin de tenir ses membres informés des changements touchant à la vie des entreprises, la FEDIL entretient des veilles juridiques dans chacun de ses domaines d'expertise.

La durée de traitement des demandes a varié en fonction de la complexité du sujet. Si certaines réponses peuvent être fournies immédiatement, d'autres nécessitent des recherches ou des développements juridiques plus approfondis, ou encore l'introduction d'une demande de renseignement auprès des autorités compétentes.

La révision, la rédaction ou l'adaptation de projets de lettres (p. ex. lettres de licenciement, courriers de motivation, ...) ou de projets d'autres documents juridiques (contrats de travail, règlements internes, ...) à la demande de nos membres, sont évidemment des travaux d'une certaine ampleur.

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

Résumé des actions de communication en 2024

CONFÉRENCES / SÉMINAIRES / ÉVÉNEMENTS

- Réception du Nouvel An des entreprises de la FEDIL
- Assemblée générale de la FEDIL « Ensemble pour l'avenir industriel du pays »
- FEDIL Industry Day
- Remise du Prix de l'Innovation 2024
- Journée de l'Économie
- Table ronde européenne
- Cercle des chefs du personnel (2 séances)
- Forum des juristes des entreprises de la FEDIL (2 séances)
- Séances d'information à destination des nouveaux membres (2 séances)
- Visite « MEPs meet industry »
- Forum d'échange sur sujets juridiques européens
- Séances d'information sur les élections sociales (2 séances)
- Conférence sur la transparence des rémunérations
- Conférence sur l'absentéisme sur le lieu de travail
- Table ronde « Construire une équipe durable : de l'attraction à la rétention »
- Deux éditions du Jobday ADEM-FEDIL
- Webinar « Effectively manage the growing demands for sustainability reporting »
- Workshop « Decarbonization of the transport and construction sectors by 2050 »
- FEDIL Digital & Innovation Meet-Ups (2 séances)
- FEDIL NIS 2.0 Forum (3 séances)
- FEDIL AI Forum (2 séances)
- Conférence « Le Data Act en pratique »
- Voyage d'étude à San Francisco et dans la Silicon Valley
- Salon d'information « Deng Zukunft – Däi Wee, Luxembourg »
- Unicareers, Luxembourg
- Université du Luxembourg « BBA integration week »

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

PUBLICATIONS

- Rapport Annuel 2023
- Enquête sur les qualifications de demain dans l'industrie – 2024
- Messages de la FEDIL en vue des élections européennes 2024 (brochure imprimée)
- Position : Consultation sur le livre blanc « Comment maîtriser les besoins en infrastructures numériques de l'Europe ? »
- Position on Industrial power grid fees in the age of the energy transition
- Position on Transposition of the Corporate Sustainability Reporting Directive into Luxembourg Law
- New electricity grid tariffs announced for 2025: What Industrial Consumers Need to Know
- Un plan d'aide de 520 millions d'euros pour décarboner le secteur manufacturier luxembourgeois
- Nouvelles obligations relatives aux déchets d'emballages industriels à partir du 1^{er} janvier 2025
- Note détaillée sur les principales modifications apportées au Code du travail en matière de conditions de travail transparentes et prévisibles
- HelloFuture : Partagez votre expérience et inspirez les jeunes !
- Convention collective sectorielle pour les entreprises de la restauration collective
- Chroniques juridiques :
 - Les obligations d'information du salarié en cas d'incapacité de travail
 - Gare à la signature hâtive d'une transaction !
 - Le remboursement par le salarié des dépenses engagées par l'employeur
 - Un pas dans la lutte contre l'absentéisme abusif
 - Les hypothèses limitatives de la retenue sur salaire
 - La requalification d'un contrat de stage en contrat de travail à durée indéterminée

NEWSLETTER

- 25 newsletters contenant des informations pertinentes par rapport aux lois et projets de loi, projets et positions FEDIL, événements, actualités de la FEDIL et de ses associations sectorielles, affaires européennes, revue de presse, etc.

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

INFORMATIONS AUX MEMBRES (14 ENVOIS)

dont voici une sélection, couvrant tous les domaines d'expertise de la FEDIL :

- Publication d'une brochure relative à la prime participative par l'UEL
- Imposition des heures supplémentaires des salariés frontaliers
- Questionnaire relatif à la pratique des entreprises luxembourgeoises en matière d'heures supplémentaires prestées par les salariés frontaliers allemands
- Principales modifications apportées au Code du travail en matière de conditions de travail transparentes et prévisibles
- Enquête sur l'absentéisme dans les entreprises
- Deux jours fériés légaux tombant le même jour / Obligation de déclarer les licenciements pour motifs économiques
- Forum des juristes des entreprises de la FEDIL
- Accord volontaire 2021-2023
- Accord volontaire « Énergie » 2024-2030
- Nouvelles obligations relatives aux déchets d'emballages industriels à partir du 1er janvier 2025
- Modification de la loi fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques
- FEDIL AI Forum - AI Act published today in the Official Journal of the European Union

FEDIL ON LINKEDIN ANALYTICAL SOCIAL MEDIA ENGAGEMENT JAN. '24 - DEC. '24



MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

ÉCHO DES ENTREPRISES (6 NUMÉROS)

6 dossiers thématiques :

- Getting real about CSRD: takeaways for a successful implementation
- A strong industry for a competitive Europe – Don't lose industry and businesses for the European cause
- Les procédures d'autorisation dans l'industrie : Une analyse
- FEDIL Digital & Innovation study trip to San Francisco and Silicon Valley
- ODL – Soutenir les entreprises dans leur développement à l'international
- 2024 edition of the FEDIL Innovation Award

5 portraits d'entreprises membres:

- Co-Labor
- Artec 3D
- Waagner-Biro
- A+P Kieffer
- Tractel Secalt
- Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI)

6 interviews

- Laurent Couturier, CIO d'Armacell
- Georges Rassel, Président de la FEDIL
- Marc Thein, Président de Solarcells
- Steve Duncan, Managing Director, C Studios
- Barbara Balke, Secretary General, European Investment Bank
- Yuriko Backes, ministre de la Défense, ministre de la Mobilité et des Travaux publics, ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité

6 « Cartes blanches »

- Christel Chatelain, Directrice des Affaires économiques, Chambre de Commerce du Luxembourg
- Carole Retter, Présidente de la Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprise de Luxembourg
- Nadine Battello, Director, Jonk Entrepreneuren Luxembourg
- Martine Reicherts, Présidente du Fonds National de la Recherche
- Philipp von Restorff, CEO of ILA, The Luxembourg Institute of Governance
- Dr. Serge Allegrezza, Directeur émérite du STATEC

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

6 articles « **Bold innovation** »

8 « **Opinions** » par les conseillers FEDIL

6 « **Chroniques juridiques** » par les juristes FEDIL

CERCLE DES CHEFS DU PERSONNEL (2 SÉANCES)

- Annonce de changements législatifs futurs en droit du travail
- Dispositions fiscales en matière d'imposition des heures supplémentaires prestées par les salariés frontaliers allemands (UEL)
- Transposition de la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne
- Directive (UE) 2024/2831 du Parlement et du Conseil du 23 octobre 2024 relative à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre du travail via une plateforme
- Taux de cotisation pour les différentes branches de la sécurité sociale
- Hausse du salaire social minimum (SSM) au 1^{er} janvier 2025
- Indexation des salaires durant l'année 2025
- Traitement fiscal des véhicules de fonction (Deloitte / BDO)
- Présentation des plans de mobilité pour les entreprises (ministère de la Mobilité et des Travaux publics)
- Résolution amiable des problèmes rencontrés par les entreprises dans la mise en œuvre du droit de l'Union européenne, cas du détachement de salariés (Solvit Luxembourg)
- Webinaires en matière fiscale (UEL)
- Présentation du nouveau tableau de bord interactif « JobInsights » (ADEM)

PROJETS DE LA FEDIL EN 2024



RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

Au sein du conseil d'administration de la FEDIL, un groupe de membres dédié travaille à façonner et à représenter les intérêts de la fédération dans les questions liées aux relations de travail et aux talents.

Les membres de ce Board Group contribuent au développement des positions de la FEDIL dans le domaine de la gestion des relations de travail et par rapport aux initiatives diverses dans le domaine des affaires sociales ainsi que dans l'attrait et la rétention de talents.

Le Board Group « Relations de travail & Talents » était composé en 2024 de Antoine Clasen, Carine Demangeon, Michèle Detaille, Georges Krombach, Valérie Massin et Paul Meyers. Le groupe s'est notamment réuni pour définir la position de la FEDIL dans le cadre de la transposition de la directive sur la transparence des rémunérations.

RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

CADRE LÉGAL DE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE

Description

Le projet a été lancé en 2018 afin d'informer les membres sur les nouvelles obligations qui leur seraient imposées et de faire valoir les préoccupations des entreprises auprès des décideurs politiques au niveau européen et national. La FEDIL a notamment défendu un champ d'application personnel qui ne dépasse pas le cadre de la relation de travail, le recours aux canaux de signalement internes comme règle principale et privilégiée ainsi qu'un juste équilibre entre la protection du lanceur d'alerte et la protection de l'entreprise.

La Directive UE/2019/1937 du 23 octobre 2019 prévoit des exigences minimales applicables dans toute l'UE et visant à garantir une protection accrue des lanceurs d'alerte, qu'ils soient dans une relation de travail directe ou indirecte avec l'entité litigieuse. La date fixée par la directive pour la mise en vigueur, par les États membres, des dispositions légales nécessaires pour transposer la directive en droit national était le 17 décembre 2021, respectivement le 17 décembre 2023 pour les dispositions relatives aux canaux de signalement internes des entités juridiques du secteur privé comptant 50 à 249 salariés.

Actions FEDIL

- Défense de la position FEDIL en vue de la transposition au niveau national et implication dans l'avis rendu le 12 octobre 2022 par la Chambre de Commerce par rapport au projet de loi déposé le 10 janvier 2022 à la Chambre des députés.
- Élaboration et publication mi-janvier 2022 d'un guide « Nouveau cadre de protection des lanceurs d'alerte ».
- Organisation d'une séance d'échange avec les membres intéressés en juin 2024.

Résultats

- L'échange avec les entreprises membres a permis de discuter et d'informer sur la mise en oeuvre pratique de la loi du 16 mai 2023 et de partager des expériences suite à l'implémentation des dispositions légales par les entreprises.

DIRECTIVE SUR LA TRANSPARENCE DES RÉMUNÉRATIONS

Description

En date du 10 mai 2023, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont adopté la directive (UE) 2023/970 visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de même valeur par la transparence des rémunérations et les mécanismes d'application du droit.

Les États membres disposent d'un délai jusqu'au 7 juin 2026 pour se conformer à la directive, en la transposant dans leur droit national. Même si aucun projet de loi n'a été déposé à l'heure actuelle à la Chambre des députés en vue de la transposition de la directive par le Luxembourg, la question est importante pour les entreprises. De ce fait, la FEDIL a décidé d'organiser un groupe de projet afin d'élaborer sa position à faire valoir par l'intermédiaire de l'UEL en amont de la rédaction d'un projet de loi et au cours de la procédure législative.

La position de la FEDIL a été présentée lors d'une conférence organisée en collaboration avec 3 cabinets d'avocats membres de la FEDIL.

Actions FEDIL

- Analyse de la directive et des défis potentiels dans la mise en oeuvre de la directive.
- Réunion du board group Talents élargi en septembre 2024.
- Rédaction de la position FEDIL, exigeant notamment des exemptions et des limitations en matière de transmission d'informations prévues par la directive ; la collecte des données par l'État luxembourgeois lorsque la directive prévoit une telle faculté ; la collaboration des partenaires sociaux à l'élaboration des outils et méthodes en vue de l'évaluation et la comparaison de la valeur du travail ; l'obligation pour les salariés de garder le secret des informations concernant d'autres travailleurs.
- Organisation de la conférence sur la directive sur la transparence des rémunérations début octobre 2024

Résultats

- Membres informés des dispositions de la directive et de la position de la FEDIL en la matière.
- Discussion de la position FEDIL au sein de l'UEL en vue de l'élaboration d'une position commune en amont de la rédaction d'un projet de loi.

ABSENTÉISME SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Description

La FEDIL a décidé de lancer un groupe de projet consacré à l'absentéisme abusif, actuellement vécu par les membres, et appelé à formuler des positions et revendications aux décideurs politiques compétents. Selon le rapport de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) sur l'absentéisme au Luxembourg en 2022, le taux d'absentéisme a fortement augmenté de 4,4 % en 2021 à 5,2 % en 2022, ce qui correspond à l'augmentation la plus importante d'une année à l'autre depuis le début de l'analyse de ces données en 2006 par l'IGSS.

Actions FEDIL

- Publication sur notre site internet de la position de la FEDIL fin octobre 2023. Pour réduire l'absentéisme abusif, la FEDIL propose notamment l'introduction d'un jour de carence, le renforcement des contre-examens médicaux, l'augmentation de l'efficacité des contrôles administratifs, la redéfinition de la base de calcul pour le revenu de remplacement et la révision/l'introduction de primes en fonction de la présence des salariés.
- Intervention de représentants de l'IGSS pour présenter le rapport sur l'absentéisme au Luxembourg en 2022 lors du Cercle des Chefs du personnel en décembre 2023.
- Réunion du groupe de projet composé de membres de différents secteurs d'activité en vue de compléter nos positions et revendications en la matière.
- Dans le cadre de l'enquête sur l'absentéisme sur le lieu de travail, menée par l'UEL auprès de l'ensemble des entreprises du secteur privé en été 2024, participation de la FEDIL à la préparation du questionnaire et envoi d'un appel à participation à ses membres.
- Organisation d'une conférence sur l'absentéisme sur le lieu de travail en octobre 2024, au cours de laquelle ont été présentés les résultats de l'enquête UEL et qui a associé des acteurs clés externes .
- Collaboration dans le cadre de l'UEL au travail politique afin de procurer aux entreprises les moyens adéquats dans la lutte contre l'absentéisme.

RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

Résultats

Membres informés des positions de la FEDIL en la matière et des moyens d'ores et déjà à leur disposition.

IMPOSITION DES SALARIÉS FRONTALIERS ALLEMANDS

Description

Si le revenu d'un salarié allemand travaillant au Luxembourg n'est pas imposé au Grand-Duché, l'administration fiscale allemande est toutefois autorisée à l'imposer. Pour les salariés, cette disposition concerne en particulier les heures supplémentaires prestées au Luxembourg, qui risquent dès lors d'être imposées en Allemagne, et ceci avec effet rétroactif. La FEDIL a travaillé sur le sujet afin d'éviter une perte de revenu trop importante pour les salariés concernés et en vue de maintenir l'attractivité du Luxembourg pour la main-d'œuvre nécessaire aux employeurs locaux.

Actions FEDIL

- Intervention d'une représentante de l'équipe fiscale de l'UEL lors du Cercle des Chefs du personnel en juillet 2024.
- Information aux membres envoyée en juillet 2024 relative aux démarches entreprises par la FEDIL, par l'intermédiaire de l'UEL, à l'égard du ministère des Finances.
- Envoi d'une enquête à plusieurs membres ciblés afin de pouvoir mesurer l'impact concret et d'aider l'UEL à proposer des améliorations suite au dépôt du projet de loi n° 8414 visant à introduire un « crédit d'impôt heures supplémentaires » (CIHS) pour conférer une certaine compensation de la perte de revenu subie par les salariés concernés et de maintenir l'attractivité du Luxembourg pour la main-d'œuvre étrangère.
- Information aux membres envoyée en octobre 2024 afin de partager les propositions de l'UEL en la matière et de communiquer différents exemples chiffrés.

Résultat

- Introduction du « crédit d'impôt heures supplémentaires » suite au vote de la loi appelée « Entlaaschtung-Pak » en décembre 2024.
- Membres informés et sensibilisés sur l'imposition des heures supplémentaires des salariés frontaliers allemands.

SUPPRESSION DES LIGNES D'AUTOBUS À DESTINATION DE CERTAINS SITES INDUSTRIELS

Description

Début décembre 2022, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, ensemble avec l'Administration des transports publics, a fait part de sa décision que plusieurs lignes d'autobus à destination de sites industriels et fonctionnant en travail posté seraient supprimées à partir du 12 février 2023. Suite à cette annonce, la FEDIL a décidé d'intervenir auprès du ministre de la Mobilité et des Travaux publics de l'époque et des représentants de son Administration pour les sensibiliser aux difficultés que les salariés et les entreprises concernés risqueraient de subir par cette suppression. Nonobstant, certaines entreprises ont été informées mi-novembre 2023 que les lignes d'autobus seraient définitivement supprimées à partir de début décembre 2023. Dès sa prise de fonction en novembre 2023, la nouvelle ministre de la Mobilité et des Travaux publics a

été rendue attentive à la problématique. La FEDIL a aussi pris la décision de traiter ce sujet dans un contexte plus large, en invitant les entreprises situées à Bissen, Roost ou Colmar-Berg à formuler leurs doléances et revendications relatives aux transports en commun dans ces zones.

Actions FEDIL

- Identification des entreprises susceptibles d'être concernées par la suppression annoncée de lignes d'autobus.
- Sensibilisation de la nouvelle ministre de la Mobilité et des Travaux publics dès sa prise de fonction en novembre 2023 aux besoins en mobilité des entreprises et salariés concernés et entrevue constructive en février 2024 pour trouver des solutions permanentes.

Résultats

- Grâce à l'action de la FEDIL, le maintien des lignes d'autobus a été décidé tant qu'il n'existe pas de solutions alternatives pour les salariés concernés.
- Après une nouvelle intervention de la FEDIL, un nouveau maintien provisoire de certaines lignes d'autobus a été décidé jusqu'au 13 avril 2024.
- Participation de la FEDIL et de plusieurs membres en juillet 2024 à une réunion au ministère de la Mobilité et des Travaux publics sur l'optimisation de la mobilité dans les zones de Colmar-Berg, Bissen et du Roost et sur la réorganisation des lignes publiques.
- Intervention d'une représentante du ministère de la Mobilité et des Travaux publics lors du Cercle des Chefs du personnel en juillet 2024 pour présenter leur outil des plans de mobilité pour les entreprises.

ÉLECTIONS SOCIALES DU 12 MARS 2024

Description

Les élections sociales ont lieu tous les 5 ans. À cette occasion, les salariés élisent les membres de la délégation du personnel dans leur entreprise. Tout employeur est tenu de faire désigner des délégués du personnel dès lors qu'il occupe, pendant les 12 mois précédant le 1^{er} jour du mois de l'affichage annonçant les élections, au moins 15 salariés liés par un contrat de travail. La date des élections sociales de 2024 a été fixée au 12 mars 2024.

Actions FEDIL

- Actualisation, ensemble avec les autres organisations patronales, du site www.electionssociales.lu en vue des élections sociales organisées le 12 mars 2024 dans les entreprises. Le site offrait aux entreprises concernées un outil de travail facilitant le déroulement des procédures de mise en place des délégations du personnel. Ainsi, il met à disposition des entreprises un vademécum sur la mise en place et le fonctionnement des délégations du personnel, les textes législatifs existant en la matière ainsi que le cahier d'instruction sur le déroulement pratique des élections sociales établi par l'Inspection du travail et des mines (ITM).
- Actualisation et publication en janvier 2024 sur le site internet de la FEDIL d'une collection de « Frequently asked questions » (FAQ) reprenant les questions ayant été le plus souvent posées par les entreprises membres durant les opérations électorales des dernières élections sociales de 2019.
- Assistance et conseil des membres durant les différentes étapes des élections sociales.
- Organisation avec l'ABBL, en collaboration avec l'ITM, de deux conférences sur les élections sociales (l'une en langue française, l'autre en langue allemande avec traduction simultanée en anglais) en janvier 2024.

RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

Résultats

Membres informés, sensibilisés et bien préparés aux obligations découlant de l'organisation des élections sociales ainsi que des droits et devoirs des délégués du personnel.

SÉANCE D'ÉCHANGE DANS LE CADRE DE LA NÉGOCIATION D'UNE CONVENTION COLLECTIVE

Description

En complément de la plateforme d'échange des conventions collectives, la FEDIL a proposé à ses membres une séance d'échange destinée aux entreprises étant en train de négocier une convention collective. Les objectifs ont été d'exposer les tendances actuelles quant aux revendications syndicales, de permettre aux participants de fournir un retour d'expérience sur l'une ou l'autre des revendications syndicales au sein de son entreprise ainsi que d'expliquer la procédure devant l'Office national de conciliation (ONC) en cas de litige collectif.

Actions FEDIL

- Information des membres par le biais de la newsletter.
- Analyse des catalogues de revendications syndicales qui nous ont été communiqués.
- Organisation en juillet 2024 de la séance d'échange qui a permis un échange constructif sur des points pratiques et précis.

Résultats

- Membres sensibilisés aux revendications syndicales actuelles et informés sur la procédure devant l'ONC en cas de litige collectif éventuel.
- Compte tenu de l'accueil favorable qu'a reçu la séance auprès des représentants des entreprises membres participantes, il est prévu d'organiser régulièrement une telle séance d'échange.

FORMATIONS EN DROIT DU TRAVAIL

Description

Dans le but d'offrir un service toujours plus diversifié et complet à ses membres et à la demande de ces derniers, la FEDIL organise durant les mois de janvier et de février 2025 des formations en droit du travail luxembourgeois pour toutes les personnes désireuses d'appréhender la matière, ceci à titre gratuit et en langue française et allemande. Ainsi, 6 séances sont organisées, regroupées sous les 5 modules suivants : la conclusion du contrat de travail, la cessation du contrat de travail, la relation de travail, le reclassement professionnel du salarié et le rôle et les attributions de la délégation du personnel. L'inscription pour ces formations est possible module par module, même s'il était préférable d'appréhender ces différentes formations de manière globale.

Actions FEDIL

- Identification des sujets en droit du travail susceptibles d'intéresser et de préoccuper le plus les départements des ressources humaines dans les entreprises.

- Actualisation des supports de cours et des présentations PowerPoint en langue française et allemande par module durant les mois de novembre et de décembre 2024.
- Explications durant les différentes formations et réponses aux questions reçues.

Résultats

- 6 séances organisées en langue française et 6 séances organisées en langue allemande.
- 110-130 participants/module pour les séances françaises et 30-40 participants/module pour les séances allemandes.
- Les participants ont reçu un support de cours complet et détaillé par module.
- Amélioration du niveau d'information des membres. Vu le succès de ces formations, la FEDIL prévoit d'organiser périodiquement de nouveaux cycles de formation.

FORUM DES JURISTES DES ENTREPRISES MEMBRES DE LA FEDIL

Description

Le forum des juristes des entreprises membres de la FEDIL a pour objectif de donner la possibilité aux juristes de ces entreprises de se réunir et de discuter afin d'échanger de bonnes pratiques ou de s'informer sur différents sujets liés à la vie de l'entreprise.

Une enquête réalisée auprès des membres a permis de déterminer les sujets qui seront abordés par un expert en la matière lors des séances trimestrielles.

Actions FEDIL

- Envoi d'un questionnaire aux juristes des entreprises membres de la FEDIL en vue de déterminer le concept du forum.
- Finalisation du concept.
- Recherche d'experts pour la présentation des sujets respectifs.
- Envoi des invitations aux juristes.

Résultats

- La 1^{re} réunion du forum des juristes des entreprises membres de la FEDIL s'est tenue en juin 2024 et avait pour sujet le suivi de l'évolution des réglementations environnementales et climatiques, et plus précisément les 3 mythes de la transition énergétique.
- La seconde réunion du forum des juristes des entreprises membres de la FEDIL s'est tenue en novembre 2024 et a abordé l'intelligence artificielle sur le lieu de travail.

HELLOFUTURE – CONVENTION 2024 – 2026

Description

En 2024, la FEDIL, en partenariat avec le gouvernement luxembourgeois (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et ministère de l'Économie) et la Chambre de Commerce, a reconduit le projet « HelloFuture » par la signature d'une nouvelle Convention pour la période 2024-2026. Cette initiative, lancée en 2016, vise à sensibiliser les jeunes aux métiers techniques et scientifiques ainsi qu'aux opportunités de carrière offertes par l'industrie luxembourgeoise. Le nouveau concept, élaboré par la FEDIL, prévoit des présentations dans des classes de lycées, animées conjointement par des collaborateurs de la FEDIL et des représentants d'entreprises membres, et s'adresse prioritairement à des élèves de 15 à 16 ans. Le projet de sensibilisation et d'information est complété par un site internet dédié (www.hellofuture.lu) et par la production de vidéos/portraits dans le cadre de l'émission « Eis Industrie - meng Zukunft » en collaboration avec RTL Lëtzebuerg. Pour la rentrée 2025, il est prévu d'établir un catalogue d'entreprises disposées à accueillir des visites de classes d'élèves.

Actions FEDIL

- Mise en place de la nouvelle Convention 2024 – 2026, avec élaboration et approbation du nouveau concept, du budget et des termes de collaboration au sein du Comité de pilotage.
- Mobilisation d'une trentaine d'intervenants auprès des entreprises membres de la FEDIL et organisation d'une formation de prise de parole devant un jeune public.
- Communication aux lycées moyennant l'envoi de courriers et la diffusion d'un flyer d'information ; prise de contact individuelle avec une douzaine de lycées intéressés.
- Mise à jour du site internet et des brochures sectorielles y incluses.
- Élaboration d'une présentation sur l'histoire et la diversité de l'industrie luxembourgeoise et de ses métiers.
- Préparation et diffusion de la 6^e saison de l'émission « Eis Industrie - meng Zukunft » sur RTL Lëtzebuerg, comprenant 8 portraits de jeunes qui travaillent dans l'industrie.

Résultats

- À la suite de l'appel à participation de la FEDIL, une trentaine de représentants de nos entreprises membres, hautement motivés, se sont immédiatement manifestés pour participer aux présentations en classe, estimant que la promotion des métiers de l'industrie est cruciale face aux défis de la transition technologique et au manque de main-d'œuvre.
- Une douzaine de lycées à travers le pays ont pris contact avec la FEDIL pour organiser des présentations HelloFuture, aboutissant ainsi à un programme de 33 présentations sur les premiers mois de 2025. Ils ont unanimement salué l'initiative de mieux faire connaître l'industrie aux jeunes et de partager des expériences du terrain.
- À travers ces actions, la FEDIL continue de jouer un rôle clé dans le rapprochement entre les entreprises et les établissements scolaires, contribuant à orienter les jeunes vers des filières porteuses d'avenir.

SÉRIE DE VIDÉOS « EIS INDUSTRIE – MENG ZUKUNFT »

Description

Depuis 2019, la FEDIL collabore avec RTL Télé Lëtzebuerg pour produire l'émission « Eis Industrie – meng Zukunft ». Il s'agit d'une série de vidéos qui dressent à chaque fois le portrait d'un(e) jeune exerçant un métier technique. S'inscrivant dans l'initiative HelloFuture, ces vidéos ont l'objectif de promouvoir les métiers techniques dans l'Industrie au Luxembourg auprès du grand public et de susciter l'intérêt des jeunes pour les professions très variées dont l'industrie a grandement besoin. La sixième saison de vidéos ainsi que les saisons précédentes sont accessibles dans le replay de RTL : <https://play.rtl.lu/shows/lb/eis-industrie-meng-zukunft/episodes>.

Actions FEDIL

- Suite au feedback très positif, décision de reconduire la série pour une 6^e saison et de produire 8 portraits à l'automne 2024.
- Élaboration d'une liste d'entreprises susceptibles de participer à la série et prise de contact avec les entreprises retenues.
- Accompagnement des tournages et de la production des vidéos dans les entreprises en collaboration avec RTL.
- Partage des vidéos sur le site www.hellofuture.lu et via les réseaux sociaux de la FEDIL.

Résultats

- Diffusion des portraits sur RTL Télé Lëtzebuerg tous les jeudis avant le journal télévisé du 3 octobre au 21 novembre 2024. Pour cette nouvelle saison, les profils et compétences des jeunes salarié(e)s ont également été brièvement commentés par leurs responsables hiérarchiques. Les entreprises participantes ont été Circu Li-ion, SolarCleano, Rinnen Constructions, SAB, Gilles Tooling, Guardian Glass, Vossloh Cogifer Kihn et LuxConnect.
- Sensibilisation du grand public pour les emplois techniques et technologiques dans l'industrie.
- Lien permanent vers les vidéos sur RTL Lëtzebuerg et sur le site www.hellofuture.lu.

JOB DAYS ADEM-FEDIL

Description

Les entreprises ont de plus en plus de difficultés à trouver la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour le développement de leurs activités. Les entreprises peinent à trouver les compétences adéquates dans la Grande Région même pour le remplacement des départs naturels, mais surtout pour se développer ainsi que pour innover. Afin d'aider les membres à faire face à cette pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la FEDIL, en collaboration avec l'ADEM, a organisé au cours de l'année 2024 deux éditions du Jobday sous forme de « Speed-Dating ». Cette initiative s'inscrit dans le programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » conclu entre l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) et le gouvernement.

Un premier Jobday se tenait le 2 mai 2024 dans les locaux de la Chambre de Commerce et était dédié aux profils industriels.

Un deuxième Jobday était organisé le 17 octobre 2024 dans les mêmes locaux, consacré lui-aussi aux profils relevant du secteur de l'industrie.

RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

Actions FEDIL

- Appels à participation envoyés à toutes les entreprises membres susceptibles de participer au Jobday.
- Identification des membres autorisés à participer en fonction du champ de compétences recherchées.
- Co-organisation des événements dans les locaux de la Chambre de Commerce.
- Enquêtes de satisfaction envoyées aux membres ayant participé à ces deux éditions.

Résultats de la manifestation du 2 mai 2024

- Une présélection de 255 profils avait été réalisée par les conseillers « Industrie et Logistique » de l'ADEM en fonction des différents postes vacants déclarés à l'ADEM.
- 21 entreprises membres de la FEDIL ont pu rencontrer pour un premier entretien des demandeurs d'emploi ayant un profil industriel.

Résultats de la manifestation du 17 octobre 2024

- Une présélection de 267 profils avait été réalisée par les conseillers « Industrie et Logistique » de l'ADEM en fonction des différents postes vacants déclarés à l'ADEM.
- 24 entreprises membres de la FEDIL ont pu rencontrer pour un premier entretien des demandeurs d'emploi ayant un profil industriel.

JOB SHADOW DAY 2024

Description

Le Job Shadow Day, qui est le résultat d'une initiative commune de FEDIL et de Jonk Entrepreneuren Luxembourg avec la participation du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers, permet aux élèves à partir de 16 ans d'accompagner un/une dirigeant(e) d'entreprise ou son/sa représentant(e) pendant une journée. En participant activement à une journée ordinaire de l'entreprise, les participants recueillent d'importantes impressions de la vie professionnelle. Les expériences réalisées se distinguent fondamentalement d'une visite d'entreprise.

En effet, lors du Job Shadow Day, les élèves peuvent observer un/une dirigeant(e) accomplir les tâches régulières liées à son poste et ainsi avoir un aperçu de ce que certaines professions impliquent.

La 15^e édition du Job Shadow Day (qui s'est déroulée du 25 au 29 mars 2024) s'est terminée avec la manifestation de clôture traditionnelle mi-avril 2024.

Actions FEDIL

- Envoi d'un appel à participation aux membres de la FEDIL en janvier 2024 et communication du projet par le biais de la newsletter.
- Participation à des réunions de concertation avec les partenaires.
- Implication dans l'organisation de la manifestation de clôture mi-avril 2024.

Résultats

- Le Job Shadow Day a permis à 200 élèves de découvrir la vie d'entreprise.
- Au total, 25 établissements scolaires et 110 entreprises ont participé à cette édition, dont 61 entreprises membres de la FEDIL.

Les entreprises membres ayant participé à l'édition 2024 étaient les suivantes : Accumalux, ALIPA Group, Amazon, Apollo Strategists, ArcelorMittal Belval & Differdange, ArcelorMittal Bissen & Bettembourg, ArcelorMittal Luxembourg, Arendt & Medernach, Baker McKenzie Luxembourg, Bonaria Frères, Brasserie Nationale, Brink's, Bonn Steichen & Partners - BSP, Cargolux Airlines International, CDCL, Cebi International, Cegecom, CERATIZIT, Cimalux, Gradel, CR Services, Delaware Consulting, D-Interim.lu, DSL Data Service Luxembourg, DSV Air Services, Dussmann Service, Econocom PSF, European Data Hub, Global Facilities, Goodyear Operations, Goodyear, GoToFreedom, Guardian Europe, Guardian Luxguard II, Hein (Bech-Kleinmacher), Hitec Luxembourg, Husky Injection Molding Systems, IVC Luxembourg, Keter Luxembourg, Kone Luxembourg, KPMG Tax and Advisory, Lamesch Exploitation, Losch Import, LSC Engineering Group, Luxport, Mate, Michelman International, Munhowen, Orange Communications Luxembourg, Paul Wurth, Petro-Center, POST Luxembourg, PricewaterhouseCoopers, RTL, Schaeffler Industrial Ceramics, Schroeder & Associés, Socipar, Sodexo Luxembourg, Spring Professional Luxembourg - LHH, Talkwalker, The Recruiter et Vinçotte Luxembourg.

PROJETS DE LA FEDIL EN 2024



ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

Au sein du conseil d'administration de la FEDIL, un groupe dévoué de membres travaille activement à façonner et à représenter les intérêts de la fédération dans les domaines relatifs à l'énergie et à l'environnement. Les membres de ce groupe consultatif contribuent de manière proactive au développement, à la défense des positions, aux actions et à la communication de la FEDIL.

En 2024, le Board Group Energy était constitué de Isabelle Lentz, Sandra Le Petit, Jean Müller, Georges Rassel, Henry Reding, Alex Schuman, Claude Seywert, tous membres du conseil de la FEDIL, ainsi que de Christian Rech, président du conseil d'administration du Groupement des Fabricants de Matériaux de Construction

FIT FOR 55

Description

Le paquet climatique «Fit for 55» de la Commission européenne, publié le 14 juillet 2021, vise à réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne d'ici 2030 par rapport à 1990. Ce cadre constitue une étape clé pour faire des années 2020 une décennie transformatrice en matière de lutte contre le changement climatique, tout en préparant l'économie européenne à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Les exigences du paquet «Fit for 55» nécessiteront des ajustements significatifs dans divers secteurs, dont certains seront partiellement difficiles à mettre en œuvre sans mesures d'accompagnement solides.

Actions FEDIL

- Analyse des directives du paquet «Fit for 55» et des impacts potentiels pour les membres de la FEDIL.
- Développement de positions FEDIL concernant des éléments spécifiques tels que le CBAM et les amendements au système ETS.
- Organisation d'un événement d'information à destination des membres pour présenter les implications et les réponses proposées pour le CBAM.
- Actions politiques, notamment des briefings avec des représentants permanents, députés européens et ministres compétents.
- Suivi des discussions sur la mise en œuvre nationale des directives, incluant des lois comme le NetZero Industry Act (NZIA) et le Critical Raw Materials Act (CRMA).

Résultats

- Mise en place d'un dialogue constant avec les membres pour les informer en détail sur l'introduction progressive du CBAM, ses implications et les mesures d'accompagnement, afin d'assurer une transition fluide et une adaptation optimale aux nouvelles exigences réglementaires.
- Échange avec l'Administration de l'environnement pour garantir que les intérêts de l'industrie soient représentés dans l'élaboration de solutions soutenant les entreprises à répondre aux exigences du CBAM.
- Dialogue renforcé avec le ministère de l'Économie pour aligner la feuille de route de décarbonation sur les besoins des industries énergivores.

OBJECTIFS CLIMATIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE POUR 2040

Description

La Commission européenne vise une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre de 90% d'ici 2040 par rapport aux niveaux de 1990. Cet objectif ambitieux s'inscrit dans la stratégie de l'UE pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Bien que cette cible reflète l'engagement de l'UE envers la lutte contre le changement climatique, elle suscite des préoccupations dans certains secteurs quant à ses impacts économiques.

Actions FEDIL

- Développement d'une position claire pour informer le gouvernement national et participer à la consultation publique sur le niveau d'ambition, les changements réglementaires nécessaires et leur impact sur l'industrie.

- Sensibilisation des autorités nationales et du Représentant Permanent auprès de l'UE concernant les implications pour les secteurs difficiles à décarboner, tels que l'industrie lourde.
- Suivi des communications officielles de la Commission européenne.

Résultats

- Une participation active aux discussions, recommandant de prioriser les objectifs 2030 avant de renforcer les cibles pour 2040.
- Identification des lacunes dans les objectifs nationaux du PNEC, mettant en avant la nécessité de stratégies industrielles et climatiques plus efficaces.
- Contribution au dialogue européen visant à équilibrer la compétitivité de l'industrie avec les ambitions climatiques.
- Les messages principaux de la FEDIL en relation avec les objectifs climate 2024 de l'UE sont:
 - Garantir l'atteinte des objectifs 2030 avant de fixer de nouvelles ambitions pour 2040, les plans actuels étant insuffisants.
 - Renforcer les incitations aux investissements privés pour accélérer la décarbonation et le déploiement des énergies renouvelables.
 - Préserver la compétitivité industrielle en évitant une politique climatique menant à la désindustrialisation.
 - Soutenir la croissance industrielle comme condition essentielle à des objectifs 2040 réalistes.
 - Fonder les ambitions climatiques sur des analyses factuelles pour éviter de compromettre les objectifs 2030, notamment au Luxembourg.

DIALOGUE STRUCTURÉ SUR LA DÉCARBONATION

Description

L'agenda de décarbonation de l'UE pour 2050 impose une transition rapide des économies nationales, exigeant un passage des énergies fossiles à des sources décarbonées dans divers secteurs. Toutefois, cette transition est freinée par un déséquilibre entre l'offre et la demande : les infrastructures énergétiques futures doivent anticiper les besoins en énergie bas carbone, tandis que les secteurs n'adaptent leurs consommations qu'en fonction de la disponibilité de ces infrastructures.

Ce projet vise à évaluer les besoins en hydrogène et autres gaz neutres en carbone dans des secteurs tels que le transport routier, l'aviation, le transport maritime et la construction, afin d'aligner l'offre et la demande, tout en planifiant les infrastructures nécessaires avec les gestionnaires de réseau.

Actions FEDIL

- Collaboration avec ENCEVO et Luxembourg Confederation pour définir un concept de dialogue structuré.
- Organisation d'un atelier fédérateur pour engager les parties prenantes sur leurs besoins et attentes en matière de décarbonation.
- Préparation d'ateliers sectoriels supplémentaires pour 2025 afin de détailler les trajectoires spécifiques à chaque secteur.

ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

- Sensibilisation des décideurs politiques aux rôles et responsabilités dans le développement des infrastructures pour l'hydrogène et les gaz neutres en carbone.

Résultats attendus pour 2025

- Renforcement des collaborations intersectorielles pour maximiser l'utilisation des infrastructures d'hydrogène et réduire leurs coûts.
- Évaluation des besoins en hydrogène et gaz neutres en carbone : une analyse détaillée des besoins sectoriels pour le transport routier, l'aviation, le transport maritime et la construction.
- Support pour la planification des infrastructures : une feuille de route intégrée pour le déploiement des infrastructures d'hydrogène, tenant compte des interconnexions avec les pays voisins et des solutions décentralisées avec électrolyseurs.

DÉCARBONATION INDUSTRIELLE HORS ETS

Description

Le dernier rapport provisoire sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour 2023 souligne un défi majeur pour le secteur des «Industries de l'énergie et manufacturières, construction». Les émissions de ce secteur ont dépassé de 30,7% les objectifs de trajectoire, révélant un écart préoccupant entre les ambitions de réduction et les capacités actuelles. Ce secteur, qui représente environ 7,7% des émissions totales du pays, inclut les industries manufacturières hors ETS, la production d'énergie et la construction. Malgré une réduction des émissions de 6% par rapport à 2022, le rythme actuel reste insuffisant pour atteindre les objectifs de réduction de 55% d'ici 2030 fixés par le Luxembourg.

L'objectif de ce projet est de découvrir les causes de l'incapacité de l'industrie à atteindre ses objectifs et de proposer des recommandations politiques concrètes pour combler cet écart, garantissant ainsi un avenir durable.

Actions FEDIL

Organisation d'un atelier avec les neuf entreprises du secteur ayant le plus grand potentiel de décarbonation pour :

- Informer les parties prenantes sur l'état actuel des émissions par rapport aux objectifs nationaux.
- Présenter des mesures spécifiques du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat du Luxembourg (PNEC) et les mécanismes de soutien financier disponibles.
- Identifier les obstacles pratiques à la décarbonation et développer des solutions collaboratives.
- Formuler des recommandations politiques et proposer des outils supplémentaires pour accélérer la transition.

Résultats

- Lancement d'un appel à projets par le ministère de l'Économie fin 2024, ciblant la décarbonation de l'industrie manufacturière par l'électrification des procédés. Les projets retenus seront éligibles à des aides à l'investissement et au fonctionnement.
- Élaboration de recommandations politiques et d'outils concrets pour accélérer les progrès du secteur vers les objectifs de 2030.
- Documentation des résultats et présentation aux autorités compétentes en vue d'une action renforcée.

INTRODUCTION DU CBAM

Description

Le Mécanisme d'Ajustement aux Frontières du Carbone (CBAM) est un outil de l'UE visant à fixer un prix sur le carbone émis lors de la production de biens intensifs en carbone entrant dans l'UE. Ce mécanisme encourage une production industrielle plus propre dans les pays tiers. L'introduction progressive du CBAM accompagne la suppression des allocations gratuites dans le cadre du Système d'Échange de Quotas d'Émission (ETS) pour soutenir la décarbonation de l'industrie européenne.

Pendant la période de transition, du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2025, les entreprises importatrices d'acier, d'aluminium, de fertilisants azotés, de ciment, d'hydrogène ou d'électricité doivent se conformer aux nouvelles obligations. À partir de 2026, elles devront remettre des certificats CBAM correspondant à la teneur en carbone de leurs importations. Les biens soumis au CBAM sont particulièrement exposés au risque de fuite de carbone, nécessitant des mesures climatiques adaptées.

Actions FEDIL

- Organisation d'un webinaire avec des experts et l'Administration de l'environnement pour informer les membres des nouvelles obligations.
- Assistance aux membres dans la mise en œuvre des obligations de reporting.
- Publication de notes régulières pour mettre à jour les membres sur l'état de préparation des autorités nationales (Douanes et AEV).
- Sensibilisation des autorités compétentes pour maintenir une charge administrative minimale.

Résultats

- Les membres ont bénéficié d'une assistance personnalisée les aidant à respecter leurs nouvelles obligations.
- La Commission européenne a intégré le CBAM dans son agenda de simplification et prévoit des propositions de réforme pour 2026.

ENERGIEDËSCH

Description

Le ministère d'État a invité les partenaires sociaux à participer à l'initiative « Energiedësch », visant à accélérer le développement des projets d'énergies renouvelables au Luxembourg. Cette démarche s'inscrit dans les objectifs ambitieux du gouvernement en matière de transition énergétique, alignés sur les engagements européens (RED III) et nationaux (PNEC). L'objectif de l'Energiedësch est d'identifier les obstacles actuels et de proposer des solutions concrètes pour accélérer la réalisation de projets renouvelables.

Actions FEDIL

- Réalisation d'une enquête auprès des membres pour collecter des informations sur les défis rencontrés.
- Organisation d'une réunion de lancement et d'une contribution officielle de la FEDIL, avec la Chambre de Commerce, au ministère.
- Participation active à l'Energiedësch, notamment lors de la rencontre au Château de Senningen en novembre 2024.

ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

- Préparation de propositions pour réduire les délais d'autorisation, notamment via :
 - La création d'un guichet unique.
 - La simplification et la digitalisation des procédures, jusqu'à des processus automatisés de prise de décision.
 - Une révision et simplification du cadre légal.

Résultats attendus

- Création de groupes de travail intégrant un maximum des propositions de la FEDIL pour garantir leur prise en compte dans les réformes futures.
- Mise en place de mesures concrètes pour réduire les délais et simplifier les processus d'autorisation, en cohérence avec les ambitions du PNEC.
- Développement accru de projets d'énergies renouvelables grâce à un cadre réglementaire réformé et efficace.

TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ POUR L'INDUSTRIE (COÛTS ANNEXES)

Description

L'électricité abordable est essentielle pour permettre à l'industrie de substituer le gaz naturel par l'électricité, notamment pour les processus de production énergivores. Des prix compétitifs de l'électricité favorisent la viabilité économique de cette transition, réduisent les coûts opérationnels et améliorent les retours sur investissement pour les projets d'électrification. Cette compétitivité est également cruciale pour attirer de nouveaux investissements industriels, renforçant la position du Luxembourg sur les marchés globaux.

Dans plusieurs pays voisins du Luxembourg, des initiatives visant à réduire les coûts de l'électricité pour les industriels ont déjà été mises en œuvre. Ces mesures incluent des ajustements fiscaux, la suppression de certains frais annexes ou des subventions spécifiques pour soutenir l'électrification. En ne suivant pas cette voie, le Luxembourg risque d'aggraver le désavantage compétitif de son industrie. Ce projet vise donc à analyser les mécanismes possibles pour réduire les coûts annexes des factures d'électricité afin de garantir un approvisionnement énergétique abordable et compétitif pour les consommateurs industriels.

Actions FEDIL

- Analyse des composants spécifiques des coûts des factures d'électricité industrielle afin de réduire leur impact.
- Rencontre avec le ministre de l'Énergie pour discuter des idées visant à diminuer les coûts annexes de l'électricité.
- Étude en collaboration avec le groupe de travail du Haut Comité pour le développement de l'Industrie (HCDI) sur l'intégration de capacités de stockage d'énergie ou de production renouvelable pour réduire les coûts énergétiques.
- Revue des conditions pour le déploiement d'énergies renouvelables couplées à des batteries sur site, avec l'appui du ministère de l'Énergie et d'Encevo.
- Collaboration avec deux membres de la FEDIL pour analyser leurs données de consommation et de production, afin d'identifier les opportunités liées à l'intégration d'un stockage d'électricité.
- Élaboration d'un non-paper avec Encevo pour améliorer la compétitivité des prix de l'énergie au Luxembourg.

- Participation à une étude menée par BusinessEurope sur la compétitivité des prix de l'énergie industrielle, aboutissant à l'élaboration de recommandations politiques au niveau européen.

Résultats

- Identification d'une vingtaine de pistes pour réduire les coûts annexes à l'énergie.
- Discussion de ces pistes à la prochaine réunion du HCDI en mars 2025.
- Résultat du cas d'étude grâce à l'intégration de solutions intelligentes de stockage et de renouvelables attendu en 2025.
- Intégration du sujet dans les communications de la Commission européenne présentées début 2025, accompagnées de propositions de mesures pour y remédier.

TARIFS DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Description

L'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) prévoit d'introduire de nouveaux modèles de répartition des coûts des réseaux pour les consommateurs industriels. Ces changements devraient entraîner une augmentation des coûts, ce qui risque d'affaiblir encore davantage la compétitivité, déjà mise à mal, de l'industrie luxembourgeoise. Aujourd'hui, les modèles actuels de répartition sont jugés inéquitables, les consommateurs industriels supportant une part disproportionnée des coûts par rapport à d'autres catégories d'utilisateurs.

En parallèle, l'essor des énergies renouvelables et des modèles de consommation décentralisée ajoutent une couche de complexité à cette problématique, rendant urgente la mise en place d'une répartition plus équitable des coûts fixes des réseaux.

Ce projet vise à formuler des propositions concrètes à l'ILR pour des modèles de coûts de réseau mieux adaptés aux besoins de l'industrie. Ces modèles doivent soutenir activement la transition énergétique industrielle, tout en préservant sa compétitivité.

Actions FEDIL

- Identification de quatre pistes pour réduire les tarifs des réseaux, y compris leur éligibilité à des aides énergétiques et une adaptation des coûts aux prix actuels de l'électricité.
- Participation active à la consultation publique lancée par l'ILR en février 2024 pour promouvoir des mécanismes de répartition des coûts plus équitables.
- Finalisation d'une note FEDIL et présentation au ministre de l'Énergie et à l'ILR.

Résultats

- Reconnaissance par l'ILR des commentaires de la FEDIL et demande d'étudier de nouveaux modèles tarifaires pour 2026.
- Prolongation des modèles tarifaires actuels jusqu'en 2025, le temps d'élaborer des alternatives plus adaptées.

ACCORD VOLONTAIRE POST-2023

Description

Dans le cadre de l'Accord Volontaire 2021-2023 en matière d'efficacité énergétique, le total des économies d'énergie déclarées par les entreprises adhérentes a atteint 446 GWh en 2023 par rapport à la moyenne des années 2018-2019, ce qui correspond à une amélioration de l'efficacité énergétique de 9,5% en 2023. Ainsi, l'objectif de l'Accord Volontaire de 4,5% a été largement atteint. Cet accord étant arrivé à échéance, le projet visait à négocier un nouvel Accord Volontaire pour une nouvelle période. Le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat du Luxembourg (PNEC), mis à jour en 2023, proposait de renouveler cet accord, en intégrant un volet de décarbonation à côté du volet de l'efficacité énergétique.

Actions FEDIL

- Analyse de la période 2021-2023 et détermination des points positifs et négatifs.
- Benchmarking avec d'autres accords volontaires dans l'UE.
- Élaboration et validation d'une proposition avec les membres.
- Soumission d'une proposition aux autorités compétentes.
- Négociations avec les parties prenantes.
- Proposition de nouveaux incitatifs financiers basés sur une taxation énergétique adaptée.

Résultats

- La FEDIL a négocié et signé un nouvel Accord Volontaire pour la période 2024-2030 avec 2 phases d'implémentation. Lors de la 2^e phase, les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la part des entreprises adhérentes seront pris en compte pour l'atteinte des objectifs.
- 43 entreprises ont signé l'adhésion à l'Accord Volontaire 2024-2030.

ACCORD VOLONTAIRE 2024-2030 : MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE 2

Description

L'actuel mécanisme de compensation financière (MDC) n'est plus compatible avec les nouvelles lignes directrices de l'UE en matière d'aides d'État (CEEAG). En conséquence, un tiers des entreprises actuellement adhérentes à l'Accord Volontaire ne seront plus éligibles dans la phase 2. De plus, l'avantage financier pour les adhérents en 2023 et 2024 est devenu relativement faible.

L'objectif principal est de concevoir un nouveau mécanisme incitatif financier, significatif et conforme aux règles sur les aides d'État, pour encourager les entreprises à améliorer leur efficacité énergétique et à décarboner leurs activités. Ce mécanisme devrait être opérationnel dès le début de 2025 et jouer un rôle clé dans la réduction des coûts d'électricité pour l'industrie manufacturière.

Actions FEDIL

- Élaboration de propositions FEDIL pour un nouveau mécanisme financier incitatif basé sur les taxes énergétiques et une taxation progressive du CO₂ pour les catégories couvertes par l'Accord Volontaire.
- Présentation des propositions aux autorités compétentes, validation conditionnelle obtenue du ministère de l'Économie.

- Vérification de la conformité juridique des propositions par le ministère de l'Économie et préparation des procédures législatives pour 2025.
- Sensibilisation des parties prenantes à la nécessité de mécanismes plus incitatifs pour réduire les coûts énergétiques et promouvoir la décarbonation.

Résultats

- Signature de l'Accord Volontaire 2024-2030 en mai 2024, avec une première phase en continuité avec le précédent accord.
- Validation des propositions de la FEDIL pour la phase 2, conditionnée à leur conformité juridique.
- Adoption prévue d'un mécanisme incitatif en 2025, incluant une réduction de 80 % des frais de réseau pour les entreprises adhérant à l'Accord Volontaire.

LOI DÉCHETS : RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Description

La Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) est un principe visant à transférer la responsabilité de la gestion des déchets des pouvoirs publics vers les producteurs de biens et d'emballages. La loi déchets de 2022 applique ce principe au Luxembourg pour les déchets non-ménagers, obligeant les producteurs à financer et gérer la fin de vie de leurs produits. Dans ce cadre, la FEDIL accompagne ses membres dans le développement d'un modèle répondant aux exigences légales, tout en prenant en compte les intérêts des entreprises industrielles et des collecteurs de déchets.

Actions FEDIL

- Simulation des coûts basés sur les volumes de 2021 pour estimer les implications financières.
- Lancement d'une phase pilote avec des entreprises de différents secteurs pour tester et affiner le modèle proposé.
- Élaboration et rédaction de la demande d'agrément pour un organisme agréé (OA) pour la gestion des obligations REP.
- Participation active à la gouvernance de Valorlux, incluant la désignation d'un représentant FEDIL au conseil d'administration.
- Sensibilisation et information des entreprises aux nouvelles obligations REP.

Résultats

- Finalisation de la phase pilote avec identification des améliorations nécessaires.
- Mise en œuvre prévue de l'organisme agréé en janvier 2025, permettant le transfert des obligations des entreprises vers cet organisme.
- Adoption d'un modèle basé sur l'efficacité des coûts et adapté aux spécificités des flux industriels et commerciaux.

MASS BALANCE DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DES PLASTIQUES 2.0

Description

Ce projet s'inscrit dans le prolongement du projet précédent de la FEDIL sur le bilan massique dans la chaîne d'approvisionnement des plastiques. Il vise à soutenir une méthode de calcul « exempt de carburant » pour le recyclage chimique, une technologie essentielle pour la circularité et la transition vers la neutralité carbone. La méthodologie de calcul du contenu recyclé, actuellement en discussion au niveau de l'UE, déterminera les quantités et coûts de production et d'utilisation des plastiques recyclés, tout en établissant un précédent pour des législations futures, telles que le règlement sur les emballages et les déchets d'emballages, le règlement Eco-Design et la directive sur les véhicules en fin de vie.

Actions FEDIL

- Organisation d'un échange informel avec le ministère de l'Environnement pour discuter des enjeux du projet.
- Animation d'un atelier pour les membres de la FEDIL, avec des experts européens sur la méthodologie de calcul.
- Rédaction d'une réponse FEDIL à la consultation publique de l'UE sur les règles d'attribution pour le recyclage chimique et le bilan massique.
- Formulation d'une position claire de la FEDIL, diffusée aux interlocuteurs nationaux et européens.

Résultats

- Adoption par la FEDIL d'une position en faveur d'un modèle de bilan massique exempt de carburant, optimisant les quantités et le coût sociétal des plastiques recyclés.
- Le projet a été suspendu après un vote défavorable du Parlement européen le 18 avril 2024, transférant les discussions sur cette méthodologie au cadre du règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR).

SYSTÈME DE CONSIGNE POUR LES BOISSONS 2.0

Description

Une étude commandée en 2023 par le gouvernement luxembourgeois a recommandé l'alignement avec le règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR), en préconisant la mise en place d'un système de consigne pour certains types d'emballages de boissons, tels que les canettes métalliques et les bouteilles en PET. Une étude de suivi est en cours pour identifier la méthode la plus appropriée pour calculer les taux de collecte séparée, en s'appuyant sur deux approches principales :

- Le flux des déchets (« waste flow »)
- La mise sur le marché (« put on the market »).

L'objectif est de déterminer si un taux de collecte de 80% peut être atteint sans la mise en place d'un système de consigne.

Actions FEDIL

- Organisation d'une réunion de lancement avec le bureau RDC Environnement pour cadrer les travaux.

- Organisation d'un atelier avec les membres de la FEDIL, accompagné d'une enquête pour recueillir leurs perspectives sur les méthodes de calcul des taux de collecte.
- Collecte de données pertinentes sur les flux transfrontaliers pour les emballages ciblés afin de soutenir une méthode de calcul spécifique.

Résultats attendus

- Identification et recommandation d'une méthode de calcul tenant compte des flux transfrontaliers pour garantir des objectifs de collecte ambitieux et réalistes.
- Soutien au gouvernement dans l'élaboration de politiques alignées avec les besoins des producteurs et distributeurs de boissons.

COMMODO 5.0

Description

Les délais et la complexité des procédures d'autorisation d'exploitation sont régulièrement perçus comme un frein pour les entreprises. La FEDIL s'engage à consulter ses membres sur les problématiques récurrentes rencontrées et à proposer des solutions aux autorités compétentes pour simplifier ces processus. En juillet 2023, deux projets de loi modifiant la législation de 1999 relative aux établissements classés ont été déposés, ouvrant la voie à des améliorations potentielles.

Actions FEDIL

- Analyse des avant-projets de loi et préparation de commentaires préliminaires, adressés dans le cadre du comité d'accompagnement en matière de comodo.
- Lancement d'une enquête auprès des membres pour identifier les problématiques et les facteurs d'amélioration des procédures actuelles.
- Rédaction et publication d'un article dans l'Echo des entreprises pour partager les résultats de l'enquête et les propositions de la FEDIL.
- Présentation des résultats et des recommandations aux décideurs politiques, incluant des rencontres avec le ministère de l'Économie, l'ITM et l'Administration de l'environnement.

Résultats

- Identification des points à améliorer grâce à l'enquête et retour structuré aux autorités compétentes.
- Propositions de digitalisation et d'automatisation des procédures d'autorisation, visant une réduction des délais et une simplification administrative.
- Dépôt de deux projets de loi en cours d'évaluation pour moderniser les procédures liées aux établissements classés. La suppression des échanges postaux et des risques y liés, la réalisation de l'enquête publique en ligne ou encore le traitement digital des demandes, et ceci sur base de procédures d'instruction claires et précises, ont, en théorie, le potentiel de simplifier les démarches et de réduire les délais d'autorisations.

PROJETS DE LA FEDIL EN 2024



ANNUAL REPORT

DIGITAL & INNOVATION

Au sein du conseil d'administration de la FEDIL, un groupe de membres dédié travaille à façonner et représenter les intérêts de la fédération dans les questions liées à la transformation numérique et à l'innovation : le Board Group Digital and Innovation. Les membres de ce groupe identifient des champs d'action et contribuent activement au développement et à la représentation des positions, des actions et de la communication de la FEDIL.

Le groupe est composé de Italo di Lorenzo, Philippe Glaesener, Christophe Goossens, Gérard Hoffmann, Paul Konsbruck, Jean-Louis Schiltz et Claude Strasser.

DATA ACT – TRANSPOSITION ET IMPLÉMENTATION

Description

Entré en vigueur le 11 janvier 2024 et applicable le 12 septembre 2025, le règlement sur les données, dit « Data Act », vise à stimuler le développement d'une économie de partage des données équitable, notamment des données industrielles encore très sous-utilisées en Europe et cruciales pour le développement de services innovants notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle, en levant les différents obstacles juridiques, économiques et techniques. Il précise qui peut utiliser quelles données et dans quelles conditions.

Le texte prévoit également de donner aux organismes du secteur public accès aux données du secteur privé (B2G), selon des conditions et dans des situations exceptionnelles relevant de l'intérêt public, telles que les catastrophes naturelles et épidémies. Par ailleurs, le règlement sur les données vise à permettre l'interopérabilité et faciliter le changement de fournisseur de services cloud, favorisant la concurrence et le choix sur le marché.

La FEDIL a lancé ce projet fin 2023, en collaboration avec la Chambre de Commerce, afin de suivre le projet de transposition en loi nationale et la désignation de l'Autorité compétente, d'identifier les sujets à aborder politiquement lors de la transposition et, en cas de besoin, de mener l'action politique à un stade précoce. Ce projet a également pour objectif de partager l'expertise de la FEDIL en matière de partage et d'accès aux données avec les décideurs politiques nationaux, d'informer les membres concernés des futures règles à implémenter et les conditions y relatives et de comprendre l'impact pour ces derniers.

Actions FEDIL

- Organisation en collaboration avec la Chambre de Commerce, en juin 2024, d'une journée de conférence et de tables rondes intitulée : « Le Data Act en pratique : partage de données, changement de fournisseur cloud, interopérabilité : comment mettre en œuvre ? ».
- Contribution aux échanges du Digital Economy Working Group de BusinessEurope.
- Information du groupe de projet sur les travaux du sous-groupe d'experts (dont BusinessEurope est membre) sur le partage de données B2B et les clauses contractuelles types sur le changement de fournisseur cloud et le plan de sorti, crée dans le contexte de l'article 34 du « Data Act », et sur l'organisation de webinaires y relatifs.

Résultats

- Les quelque 150 participants à la conférence ont reçu les informations sur les futures obligations introduites par le Data Act et leur impact dans la pratique, leur permettant ainsi de se préparer au mieux et de tirer pleinement profit de l'économie de la donnée.
- La FEDIL continuera à suivre le dossier et entrera en dialogue avec les décideurs politiques nationaux afin de communiquer ses attentes en vue de la transposition et de l'implémentation du texte au niveau national et à prendre des mesures pour attirer l'attention sur les préoccupations des entreprises concernées par le « Data Act » et suivre la publication des actes d'implémentation de la Commission européenne.

FORUM NIS2 – TRANSPOSITION ET IMPLÉMENTATION DE LA DIRECTIVE NIS2

Description

La « directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union » (directive NIS2) est entrée en vigueur en janvier 2024 et en application le 18 octobre 2024, date à laquelle les États membres doivent avoir transposé la directive en loi nationale.

La directive NIS2 vise non seulement à garantir un niveau commun élevé de cybersécurité des réseaux et des systèmes d'information à travers l'Europe en imposant un certain nombre d'exigences envers les entités concernées, mais également à renforcer la résilience des infrastructures critiques de l'Union européenne face aux cyberattaques.

Dans la continuité de son action sur la directive NIS2 au cours de l'année précédente, la FEDIL a lancé ce projet début 2024 afin, d'une part, d'identifier les sujets à aborder politiquement au cours du processus législatif relatif au projet de loi 8364, déposé à la Chambre des Députés en mars 2024, visant à transposer la directive en loi nationale et de mener l'action politique en conséquence, et d'autre part, de permettre l'échange entre les entités des secteurs concernés par la directive NIS2 en créant le Forum NIS2.

Le Forum NIS2 a pour objectif de rassembler les entreprises afin de comprendre les exigences et les implications et de discuter de la mise en œuvre de la directive, de favoriser la collaboration entre les différents secteurs concernés et de contribuer de manière significative à une compréhension collective et aux efforts de l'écosystème luxembourgeois pour renforcer la cybersécurité et la résilience dans tous les secteurs.

Actions FEDIL

- Lancement de l'appel à participation au Forum NIS2 aux membres, entités concernées par la directive NIS2.
- Organisation du kick-off du Forum NIS2 début mai 2024 afin de présenter la directive NIS2, le cadre de mise en conformité à implémenter ainsi que les obligations auxquelles les entreprises devront répondre pour se conformer à la directive NIS2.
- Organisation de deux autres réunions des membres du Forum NIS2 au cours desquelles les membres du forum ont eu l'occasion d'échanger entre eux et avec les autorités compétentes, telles que l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR).
- Réponse aux questions des membres sur la directive NIS2, notamment pour identifier si l'entreprise est concernée par la directive ou non.
- Établissement d'une relation ouverte avec les autorités compétentes, ILR et CSSF, afin de collaborer quant à l'implémentation de la directive NIS2 et à la préparation des entreprises.
- Analyse du projet de loi 8364 et identification points d'attention à aborder avec les décideurs politiques lors de l'évolution du dossier.
- Collecte des commentaires des membres du Forum NIS2 relatifs au projet de loi 8364 et transmission à la Chambre de Commerce pour la rédaction de son avis.
- Suivi de la publication des actes d'implémentation de la directive NIS2 par la Commission européenne et information aux membres du Forum NIS2.

Résultats

- La FEDIL est un interlocuteur clé pour les membres du Forum NIS2 sur les questions liées à la directive NIS2 et à son implémentation.
- Le Forum NIS2, qui s'est réuni à trois reprises en 2024, compte aujourd'hui quelque 300 membres, représentants d'entités concernées par la directive NIS2.
- Les membres du Forum ont été informés quant aux obligations réglementaires et aux délais de mise en œuvre.
- Les membres du Forum ont reçu les clarifications nécessaires sur certaines exigences de la directive NIS2, telles que la juridiction applicable, l'analyse de risque ou encore la gouvernance informée afin d'assurer leur mise en conformité.
- La FEDIL collabore avec les autorités compétentes pour accompagner les entreprises dans la préparation à l'entrée en application de la directive NIS2.
- La FEDIL a transmis ses commentaires relatifs au projet de loi 8364 transposant la directive NIS2 à la Chambre de Commerce qui les a pris en compte lors de la rédaction de son avis. La FEDIL plaide, entre autres, pour la mise en place d'outils de reporting simples, la nécessité de clarifications sur certaines dispositions relatives aux mesures de gestion des risques dans la chaîne d'approvisionnement, au niveau de formation requis des organes de gestion des entités concernées, aux informations requises lors des audits de sécurité, ou encore à la nécessité de proportionnalité quant aux sanctions appliquées en cas de violation constatée.
- La FEDIL continuera à suivre l'évolution du projet de loi 8364 et à informer les membres du Forum NIS2 en conséquence ainsi que l'implémentation par les entreprises concernées, en collaboration avec l'ILR et la CSSF.
- La FEDIL continuera à réunir les membres du Forum NIS2 afin de fournir les informations et les clarifications nécessaires à la bonne mise en œuvre de la directive et de contribuer aux consultations sur les règlements grand-ducaux à venir.

FORUM SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (AI FORUM)

Description

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde où l'intelligence artificielle est une réalité. Si l'intelligence artificielle (IA) pose un certain nombre d'exigences réglementaires pour se conformer à la loi sur l'IA publiée au Journal Officiel de l'UE le 12 juillet 2024 (« AI Act ») et présente certains défis en matière de mise en œuvre et d'utilisation, elle apporte indéniablement des opportunités dans de multiples domaines, tels que les processus industriels, la gestion des ressources humaines, les questions environnementales, le contrôle de la qualité, etc. que les entreprises devraient explorer et saisir afin de rester compétitives.

La FEDIL a lancé ce projet début 2024 pour rassembler les membres FEDIL de la communauté de l'IA et collecter les préoccupations des entreprises relatives au développement ou à l'utilisation de l'IA qu'elle va pouvoir relayer aux décideurs politiques et ainsi contribuer activement au débat au niveau national et européen pour mettre en place le cadre et les conditions adéquates au développement de l'IA. Ce forum est ouvert aux utilisateurs, développeurs ou intégrateurs de l'IA.

Actions FEDIL

- Lancement de l'appel à participation au Forum sur l'intelligence artificielle.
- Réalisation d'un sondage auprès des membres afin de collecter le retour des membres sur les sujets prioritaires à aborder au sein du Forum.
- Organisation du kick-off du Forum sur l'intelligence artificielle en avril 2024 et d'une deuxième séance afin de présenter les résultats du sondage, de rappeler les principes de l'AI Act, de fournir une mise à jour de l'évolution du dossier et de discuter de cas d'usages pour l'industrie et de l'IA générative.
- Organisation d'une session spéciale du AI Forum en présence des représentants du Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique (SMC) au sein du ministère d'État pour présenter le projet de prochaine stratégie nationale sur l'intelligence artificielle ainsi que la gouvernance de l'AI Act.
- Envoi d'une note informative aux membres du Forum sur la publication de l'AI Act au Journal Officiel de l'Union européenne et sur les étapes d'entrée en vigueur des différentes dispositions.
- Envoi d'informations relatives aux travaux menés par l'IA Office dans le cadre de l'initiative AI Pact, notamment les consultations ouvertes sur les futures lignes directrices sur la définition du système d'IA, la mise en œuvre de pratiques d'IA présentant des risques inacceptables au sens de la loi sur l'IA ou encore sur la série de webinars organisés pour fournir les clarifications nécessaires à la compréhension de l'AI Act.

Résultats

- La FEDIL est un interlocuteur clé sur les sujets en relation avec l'intelligence artificielle.
- Les résultats du sondage ont montré que les membres ressentent le besoin de partager les bonnes pratiques en IA et les applications potentielles, de comprendre la GenAI ou encore d'appréhender les obligations réglementaires.
- Le Forum sur l'intelligence artificielle, qui s'est réuni à trois reprises en 2024, compte aujourd'hui près de 300 membres, constituant la communauté IA de la FEDIL.
- Les membres du Forum ont reçu des informations pertinentes sur la valeur ajoutée de l'implémentation de l'intelligence artificielle au travers de la présentation de cas d'usage et d'outils ainsi que sur l'entrée en application de l'AI Act et les informations relatives à l'implémentation de ce dernier.
- La FEDIL et les membres du Forum ont contribué activement à la préparation de la future stratégie nationale en veillant à ce que celle-ci soit en accord avec les objectifs communs de favoriser l'innovation et la croissance économique.

DIGITAL & INNOVATION

- Grâce à la création du Forum sur l'intelligence artificielle et à l'expertise développée au sein de cette plateforme, la FEDIL dispose désormais des outils et des connaissances nécessaires pour suivre et analyser le projet de loi 8476. Ce projet vise à compléter le cadre réglementaire européen de l'AI Act par des dispositions nationales, notamment en matière de désignation des autorités compétentes pour l'application et la surveillance de la législation. En collaboration avec les membres du Forum, la FEDIL collectera leurs commentaires afin de mener des actions politiques pertinentes et de suivre activement l'évolution de ce projet de loi.
- La FEDIL continuera à réunir les membres du Forum sur l'intelligence artificielle afin de présenter de nouvelles réalisations ou des nouvelles offres aux entreprises et afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques pour stimuler l'adoption de l'IA.

CONTRIBUTION À LA CONSULTATION SUR LE LIVRE BLANC INTITULÉ « COMMENT MAÎTRISER LES BESOINS DE L'EUROPE EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES ? »

Descriptif

Dans le cadre de la présentation d'un nouveau paquet Connectivité numérique le 21 février 2024, la Commission européenne a publié le livre blanc intitulé « Comment maîtriser les besoins de l'Europe en matière d'infrastructures numériques? ».

Ce livre blanc analyse les multiples défis auxquels l'Europe est actuellement confrontée en ce qui concerne le déploiement des futurs réseaux de connectivité, et comprend un ensemble de propositions dans le but de faciliter la consolidation du marché des communications électroniques au sein de l'Union européenne en faveur d'opérateurs télécoms d'envergure européenne. Il présente douze scénarios possibles pour relever ces défis, attirer les investissements, favoriser l'innovation, accroître la sécurité et réaliser un véritable marché unique numérique.

La Commission européenne a ouvert une consultation publique du 21 février au 30 juin 2024 dont les réponses ont été prises en compte pour la rédaction des conclusions sur l'avenir des télécoms européens du Conseil Télécoms adoptées le 6 décembre 2024.

Ce projet, lancé en février 2024, a eu pour objectif de préparer la contribution de la FEDIL à la consultation publique sur le livre blanc.

Actions FEDIL

- Lancement d'un groupe de projet via un appel à participation envoyé à tous nos membres et publié dans notre newsletter et de manière ciblée aux opérateurs télécoms.
- Analyse des 12 scénarios proposés dans le livre blanc et mise en exergue des points clés pour les membres du groupe de projet.
- Organisation de réunions du groupe de projet afin d'échanger sur les propositions formulées dans le livre blanc et leur impact sur le secteur des télécoms luxembourgeois.
- Rédaction et soumission de la contribution de la FEDIL à la consultation publique auprès de la Commission européenne.
- Rédaction d'une lettre à la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité afin d'attirer l'attention de la ministre sur les défis particuliers rencontrés par les opérateurs opérant sur des marchés de taille restreinte, comme c'est le cas pour le Luxembourg.

- Transmission de la lettre et de la contribution de la FEDIL au Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique (SMC) et de la représentation Permanente du Luxembourg à Bruxelles.
- Information régulière du groupe de projet sur le projet de conclusions du conseil télécoms.

Résultats

- La FEDIL a porté auprès de la ministre les défis particuliers rencontrés par les opérateurs opérant sur des marchés de taille restreinte, mis en exergue dans la contribution FEDIL à la consultation publique. Elle a souligné le fait que les pistes proposées dans le livre blanc ne tiennent pas suffisamment compte des particularités des marchés nationaux au sein des États membres, entre autres, en ce qui concerne la gestion du spectre de fréquences ou encore qu'il est jugé non nécessaire de modifier le mécanisme d'attribution des fréquences et d'en centraliser la gestion au niveau européen, les membres FEDIL étant satisfaits de la procédure actuelle.
- Le gouvernement a pris toute la mesure des préoccupations des membres FEDIL et a eu l'occasion de porter ces messages lors des discussions dans les réunions du conseil télécoms.
- Les considérations de la FEDIL et de ses membres ont pu être intégrées dans les conclusions du conseil télécoms.
- Les conclusions du conseil télécoms ont été adoptées le 6 décembre 2024.
- La FEDIL continuera à suivre le dossier sur l'avenir des télécoms européens au sein duquel le prochain « Digital Network Act », prévu dans le courant de 2025, doit s'inscrire.

RENCONTRES « DIGITAL & INNOVATION »

Description

Dans le but d'offrir à ses membres une plateforme dédiée à l'échange et à l'information sur les projets et les initiatives liés à la transformation numérique et à l'innovation, la FEDIL a mis en place un forum spécifique : les rencontres Digital et Innovation ou « Digital & Innovation Meetups ». Ce rendez-vous s'adresse aux responsables de la digitalisation et de l'innovation au sein des entreprises membres.

Avec ce format, la FEDIL vise à favoriser le partage d'idées, à encourager les collaborations et à renforcer les synergies entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et de la transformation numérique.

Ces rencontres, organisées deux à trois fois par an, s'adressent aux professionnels directement impliqués dans le développement, la gestion et la mise en œuvre de projets liés à la transformation numérique et à l'innovation.

Actions FEDIL

- Organisation des rencontres « Digital & Innovation », définition des objectifs, identification du public cible et des thématiques clés.
- Communication : promotion de l'événement via les différents supports de communication de la FEDIL, suivi post-événement (partage des contenus et collecte des retours).

Résultats

En 2024, la FEDIL a organisé deux rencontres rassemblant à chaque fois plus de 60 participants :

Lors d'une rencontre en mars ont figuré à l'ordre du jour une présentation du Luxembourg Open Innovation

DIGITAL & INNOVATION

Club (LOIC), une initiative soutenue par la House of Startups (HoST) qui vise à promouvoir l'innovation collaborative entre les entreprises établies et les startups. Le public a également pu découvrir deux technologies innovantes, à savoir LetzAI, la plateforme luxembourgeoise innovante de génération d'images par intelligence artificielle et les scanners 3D portables de Artec 3D.

Le 20 septembre, en collaboration avec le Technoport, la FEDIL a convié ses membres au DeepTech Ventures Demo Day à Foetz. Cet événement a mis en lumière l'innovation et le dynamisme de l'écosystème technologique luxembourgeois. Les participants ont pu explorer une variété de prototypes et d'avancées technologiques, présentés par des entreprises locales, des startups et des centres de recherche publics, illustrant les progrès réalisés dans divers secteurs.

Ces actions rencontres ont permis de positionner la FEDIL comme un acteur central dans l'écosystème d'innovation et de transformation numérique, tout en renforçant les synergies entre les différents acteurs de cet écosystème.

PRIX DE L'INNOVATION DE LA FEDIL 2024

Description

Tous les deux ans, le Prix de l'Innovation de la FEDIL met à l'honneur les entreprises et les personnes qui contribuent au développement de notre économie grâce à leur ingéniosité et à leurs innovations.

Cette initiative de la FEDIL souligne l'importance des innovations et sensibilise le grand public et les entreprises à leur contribution à notre économie. Organisé en alternance avec le Prix de l'Environnement, ce concours récompense les projets qui se démarquent par leur caractère innovant et leur intérêt économique pour le pays. Un jury composé de 11 experts analyse les candidatures pour identifier les projets les plus prometteurs.

Avec son Prix de l'innovation, la FEDIL réaffirme son soutien à l'innovation et son rôle clé dans le développement économique et technologique du Luxembourg.

Actions FEDIL

- Organisation du concours d'innovation : lancement des appels à candidatures ; préparation des réunions du jury ; planification de la cérémonie de remise des prix avec réception et networking pour les entreprises membres.
- Actions de communication : production de vidéos mettant en avant les projets primés, diffusion sur les réseaux sociaux et les supports de communication de la FEDIL, préparation d'un dossier de presse.

Résultats

Le jury du Prix de l'Innovation 2024 a évalué un nombre record de 33 dossiers de candidature témoignant de l'engagement des entreprises luxembourgeoises en matière d'innovation. À l'issue de ces évaluations, des prix ont été décernés dans quatre catégories :

- Catégorie « Product » : le prix a été attribué à IEE pour leur projet innovant « Laminated Busbar Connector ».
- Catégorie « Process » : Husky Technologies a été récompensée pour son projet « Plate Line Automation ».
- Catégorie « Data/AI » : Creos Luxembourg S.A. et Datathings S.A. ont reçu le prix pour leur projet collaboratif «Kopr : The AI Twin of the Smart Grid».
- Catégorie « Engineering Excellence » : le prix a été remis à CTI Systems S.à r.l. et GRADEL S.à r.l. pour leur projet collaboratif « On Board Cargo Loader ».

La cérémonie de remise des prix s'est tenue le 6 décembre 2024, en présence du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, ainsi que de nombreux invités. Cet événement a été marqué par un discours inspirant du Professeur Cornelius Herstatt, qui a exploré le thème « Innovation durable et frugale : comment sortir du dilemme entre croissance et protection de l'environnement ? ».

Les projets primés ont été mis en valeur à travers des vidéos de présentation, offrant une visibilité accrue aux lauréats.

Le Prix de l'Innovation 2024 a renforcé la notoriété des entreprises récompensées auprès du grand public et a contribué à promouvoir les activités d'innovation des membres de la FEDIL.

PROJETS DE LA FEDIL EN 2024



ÉCOFIN

Au-delà des trois grands sujets d'expertise qui sont au cœur de son action, la FEDIL est régulièrement appelée à se prononcer sur des thématiques plus globales ayant notamment trait à la politique industrielle du pays et au cadre réglementaire européen.

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE DANS L'INDUSTRIE

Description

La simplification administrative est devenue un levier essentiel pour améliorer la compétitivité de l'industrie au Luxembourg et en Europe. Le gouvernement a intégré cet enjeu dans son accord de coalition, mettant en avant des efforts en ce sens dans divers discours depuis son entrée en fonction. La FEDIL, dans ce cadre, souhaite contribuer au débat, en identifiant des pistes concrètes de simplification dans des domaines stratégiques pour l'industrie, notamment l'organisation du travail et les procédures d'autorisation.

Actions FEDIL

- Élaboration d'un document de travail détaillant des propositions de simplification dans les domaines de l'organisation du travail, du digital et des procédures environnementales.
- Présentation des propositions de la FEDIL au ministère de l'Économie, à l'Administration de l'environnement et à l'Inspection du Travail et des Mines.
- Coordination avec les chambres professionnelles pour approfondir et affiner les propositions.

Résultats

- Identification et présentation de pistes de simplification administrative aux autorités concernées.
- Réception positive des propositions par les parties prenantes, facilitant une intégration potentielle dans les réformes futures.
- Le projet est considéré comme terminé avec la documentation et les présentations aux autorités compétentes.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE DURABLE ET DEVOIR DE DILIGENCE

Description

La directive sur le devoir de diligence (CS3D), initiée en 2020, a fait l'objet au niveau européen de négociations politiques et techniques intenses en 2022 et 2023. En 2024, l'attention s'est portée sur la finalisation des négociations, la publication de la directive dans le Journal officiel de l'Union européenne à l'été ainsi que sur les premières activités pour préparer la transposition nationale. La FEDIL a souligné à plusieurs reprises la complexité de cette directive et l'importance cruciale de l'harmonisation des règles dans le marché intérieur, tout en appelant à une adoption rapide de lignes directrices claires et consultées en amont ainsi qu'à des ressources dédiées de la part de la Commission pour élaborer ces lignes directrices et garantir une législation secondaire cohérente.

Actions FEDIL

- Suivi et activité de lobbying continue à toutes les étapes des négociations pour défendre l'harmonisation des règles dans le marché intérieur et un texte final proportionné et non excessivement contraignant pour les entreprises.
- Organisation de réunions régulières avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE, le ministère de l'Économie et les députés européens, mettant l'accent sur l'abandon des initiatives nationales divergentes et la mise en place d'un cadre cohérent, faisable et uniforme au niveau européen.
- Suivi des consultations sur les lignes directrices de la directive et élaboration d'un document d'orientation pour les décideurs nationaux, intégrant les priorités des entreprises pour la phase de transposition.

Résultats

- Exclusion des initiatives nationales divergentes, validée par le gouvernement luxembourgeois, et introduction d'une clause de marché intérieur pour éviter des normes nationales.
- Réduction de la portée, avec un seuil d'application fixé à 1.000 employés et à 450 millions d'euros de chiffre d'affaires (réduction de 70%) et application progressive, les plus grandes entreprises étant impactées en premier.
- Passage de la « chaîne de valeur » à la « chaîne d'activités », limitant les obligations aux partenaires commerciaux directs, et inclusion d'une approche basée sur les risques et des mécanismes de priorisation.
- Limitation de la responsabilité aux cas de négligence ou d'intentionnalité et autorisation des victimes requise pour les actions en justice menées par des ONG ou syndicats.
- La directive Cs3D a été intégrée par la Commission européenne dans le projet de directive « Omnibus » visant la simplification des règles européennes au profit de la compétitivité.

TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES (CSRD) : MISE EN ŒUVRE ET CONFORMITÉ

Description

La directive sur le reporting de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive - CSRD) vise à renforcer les obligations de reporting extra-financier pour les grandes entreprises européennes. Par rapport à la directive précédente (NFRD), qui ne concernait qu'environ 10.000 entreprises, la CSRD étend son champ d'application à près de 50.000 organisations privées en Europe, augmentant ainsi de manière significative les exigences de conformité.

Depuis son entrée en vigueur en janvier 2023, la directive est en cours de transposition au niveau national. Consciente des impacts majeurs pour les entreprises luxembourgeoises, la FEDIL a mis en place un groupe de travail dédié regroupant 25 à 30 entreprises. Ce groupe constitue une plateforme pour suivre et influencer la transposition de la directive dans le droit luxembourgeois, faciliter l'échange d'expériences et les discussions sur les efforts de conformité. Les activités de ce groupe se sont poursuivies tout au long des années 2023 et 2024, avec un accent particulier sur la clarification des exigences et la préparation des entreprises.

En ce qui concerne les PME, bien qu'elles ne soient pas légalement obligées de produire un rapport, elles peuvent être indirectement impactées, notamment si elles font partie de la chaîne d'approvisionnement d'une grande entreprise. De nombreux membres de la FEDIL ont exprimé leurs préoccupations quant à la gestion de cette charge supplémentaire de manière rentable, en particulier en l'absence de normes claires.

Actions FEDIL

- Organisation d'ateliers pour échanger sur les pratiques, identifier les défis et préparer les positions de la FEDIL.
- Envoi de propositions d'amendements aux autorités compétentes pour clarifier certains aspects critiques de la transposition, notamment au vu du projet de loi 8370 déposé en mars 2024.
- Organisation de plusieurs réunions avec les ministères compétents, y compris des rencontres directes avec des ministres, pour défendre les intérêts des entreprises membres.
- Organisation d'un webinaire consacré à l'implication des PME, visant à expliquer les exigences de la CSRD, des ESRS et de la Taxonomie de l'UE. Publication d'un article dans le magazine Echo des entreprises afin de sensibiliser les membres aux nouvelles obligations.
- Préparation d'une session de suivi pour approfondir les points clés et répondre aux questions des entreprises. Identification de solutions numériques permettant de simplifier les processus de reporting, réduisant ainsi la charge administrative pour les entreprises concernées.

Résultats

La FEDIL a créé une plateforme d'échange qui a permis de faciliter la collaboration et le partage d'informations entre les entreprises confrontées aux exigences de la CSRD et d'identifier et diffuser les meilleures pratiques pour anticiper et relever les défis de mise en conformité. Grâce à l'action de la FEDIL, des modifications et clarifications ont été obtenues dans le projet de loi luxembourgeois, notamment l'introduction de l'exemption pour les fonds de private equity, des clarifications sur la portée de consolidation, assurant une application cohérente des exigences et des ajustements sur les formalités relatives à la publication des rapports, en particulier pour les groupes basés dans des pays tiers avec des obligations de reporting échelonnées.

Les PME membres ont bénéficié de conseils pratiques et d'outils facilitant la compréhension du paysage réglementaire et la gestion efficace de leurs obligations. Une prise de conscience accrue parmi les PME a été

constatée quant aux implications potentielles des réglementations de reporting, même de manière indirecte.

Enfin, la FEDIL a contribué à sensibiliser les autorités publiques à la charge administrative imposée aux PME et à encourager la simplification des procédures, en revendiquant des méthodes de reporting harmonisées à l'échelle de l'UE.

La nouvelle Commission européenne a pris en compte la réglementation CSRD dans son projet de simplification « Omnibus », une initiative qui est soutenue par le gouvernement luxembourgeois. En attendant, le travail législatif luxembourgeois sur la transposition a été suspendu.

SUSTAINABILITY LEGISLATION EXPERT FORUM

Description

En 2024, la FEDIL a entamé la mise en place du Sustainability Legislation Expert Forum (SLE Forum), une initiative visant à aider ses membres à naviguer dans un cadre réglementaire ESG en constante évolution. Ce forum vise à réunir des experts d'entreprises membres spécialisés en conformité ESG, reporting de durabilité et affaires réglementaires, afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques et le développement de positions communes sur les enjeux législatifs. Il a également pour objectif de mettre en avant des solutions pratiques et des propositions politiques pour garantir un cadre réglementaire équilibré et adapté aux entreprises. Il repose sur une structure à deux niveaux : un Steering Committee, qui définit les priorités stratégiques et organisationnelles, et un Full Forum, qui rassemble un cercle élargi d'experts pour partager les expériences et contribuer à l'élaboration de positions communes équilibrées et adaptées aux entreprises.

Actions FEDIL

- Consultations initiales pour recueillir les attentes des entreprises déjà impliquées sur ces sujets.
- Première réunion du Steering Committee qui a permis de nommer le leadership du forum, d'établir son fonctionnement et de définir les priorités.
- Préparation du premier Full Forum, avec un premier workshop qui sera consacré à la mise en œuvre de la CSRD et à l'état des lieux des pratiques sur le marché.

Résultats

Bien que le forum en soit encore à ses débuts, il s'appuie sur l'expérience des groupes de travail de la FEDIL dans ces matières, qui ont déjà démontré leur efficacité dans le suivi des réglementations. Il vise à structurer le dialogue entre entreprises, faciliter la compréhension des exigences ESG, influencer les décisions réglementaires et promouvoir des solutions adaptées. Son ambition est d'apporter aux entreprises des outils concrets pour répondre aux nouvelles obligations tout en défendant leurs intérêts auprès des décideurs politiques.

INITIATIVES gérées par la FEDIL

HELLOFUTURE

Lancé en 2016 sur une initiative du Haut Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie (HCDI), le projet HelloFuture vise à promouvoir les métiers techniques et scientifiques et les différentes filières de l'industrie auprès des jeunes.

Les partenaires du projet, à savoir le gouvernement représenté par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et par le ministère de l'Économie, la Chambre de Commerce et la FEDIL ont signé en 2024 une nouvelle Convention portant sur les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026. Si les conventions précédentes plaçaient les roadshows dans les lycées au cœur des activités d'information et de sensibilisation, le nouveau concept privilégie des présentations plus ciblées faites aux classes de lycées par des représentants de la FEDIL, conjointement avec des intervenants de nos entreprises membres. A cet effet, un pool d'intervenants a été constitué et les différents lycées du pays ont été informés de l'initiative. Un programme de 33 présentations a pu être établi pour les premiers mois de 2025, comportant une introduction générale à l'industrie au Luxembourg et le partage d'expériences en entreprise. Les présentations s'adressent prioritairement aux élèves de 15 - 16 ans. Une évaluation du nouveau concept devra se faire à la fin de l'année scolaire 2024-2025.

La participation des entreprises est en ce sens fondamentale que le contact direct avec le monde de l'industrie et le partage d'expériences du terrain sont des éléments essentiels dans la démarche de sensibilisation. Cette approche est particulièrement appréciée par les enseignants et services d'orientation. Pour faciliter encore cet échange, il est prévu d'établir un catalogue des entreprises disposées à accueillir des classes de lycées pour des visites d'entreprises à la rentrée 2025.

En sus des présentations dans les lycées, un site internet (www.hellofuture.lu), dont le contenu a été mis à jour pendant l'été 2024, est dédié à l'initiative HelloFuture. A côté d'informations sur l'industrie au Luxembourg, le volet « Mon Stage » répertorie des entreprises membres de la FEDIL qui offrent des possibilités de stages. Par ailleurs, sous « Témoignages » on peut retrouver le lien vers les vidéos de l'émission « Eis Industrie – meng Zukunft » produites en collaboration avec RTL Télé Lëtzebuerg. Ces portraits de jeunes exerçant un métier technique font partie intégrante du projet.

En marge du projet HelloFuture, la FEDIL participe régulièrement à des foires étudiantes pour présenter sur son propre stand d'exposition les attraits de l'industrie luxembourgeoise et la variété des métiers qu'elle offre.

Le 14 février 2024, la FEDIL a ainsi participé à « Deng Zukunft - Däi Wee », un salon d'information pour les jeunes et les parents, organisé par le Service National de la Jeunesse à Esch/Belval. Pendant toute une journée, un public très varié s'est informé au stand de la FEDIL sur le paysage industriel luxembourgeois en général ainsi que sur les opportunités de carrière, possibilités de formation et tendances futures de l'emploi dans l'industrie.

Le 27 septembre 2024, la FEDIL a participé au salon Unicareers, évènement officiel de l'Université du Luxembourg qui s'est tenu à Luxexpo. Le salon a été un franc succès avec un grand nombre d'étudiants ou jeunes demandeurs d'emploi rencontrés sur le stand de la FEDIL, que nos conseillers-experts ont pu renseigner sur le travail au Luxembourg ainsi que sur les différents secteurs et industries représentés par la FEDIL.

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

PLATEFORME D'ÉCHANGE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Il s'agit d'un groupe de projet SharePoint sécurisé permettant aux entreprises membres, qui ont procédé au dépôt du texte de leur convention collective, de consulter les conventions collectives des autres membres ayant fait de même.

Grâce au dépôt de leur convention collective, les entreprises participantes bénéficient d'un accès direct aux textes collectés. Cet accès peut se révéler extrêmement utile dans le cadre de négociations que

ce soit simplement pour comparer des tendances générales ou pour se situer par rapport à d'autres entreprises ou par rapport à des sujets de débat plus concrets.

Actualisée constamment, la plateforme d'échange donne actuellement accès à plus de 50 conventions collectives, nombre que nous espérons voir augmenter avec une participation encore plus large des entreprises membres.

ACCORD VOLONTAIRE « ÉNERGIE »

Contexte général de l'accord volontaire

L'accord volontaire en matière d'efficacité énergétique en vigueur a été conclu en avril 2021 entre le gouvernement luxembourgeois et la FEDIL et couvre la période 2021-2023. Les entreprises adhérant à l'accord volontaire s'engagent à contribuer aux objectifs nationaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre d'efforts particuliers visant une réduction de leur consommation d'énergie. Ainsi, les parties signataires ont fixé un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique pour l'ensemble des entreprises adhérentes de 4,5% jusqu'à fin 2023 par rapport à la moyenne des années 2018 et 2019.

Les objectifs généraux de cet accord ont été établis conformément aux dispositions prévues par la directive européenne 2003/96/CE restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, ainsi que dans le cadre du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) du Luxembourg pour la période 2021-2030 requis par le règlement (UE) 2018/1999 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat.

Pour l'année 2023, **48 entreprises** issues des secteurs industriel et tertiaire ont adhéré à l'accord volontaire.

Les entreprises adhérentes mettent en œuvre un certain nombre d'actions durant la période de validité de l'accord volontaire :

1. Chaque entreprise adhérente assure au sein de ses organisations un management énergétique performant ;
2. Chaque entreprise adhérente communique annuellement les informations à l'organisme en charge du monitoring ;
3. Chaque entreprise adhérente s'engage à présenter une fois par an le formulaire de monitoring portant sur l'année écoulée à la direction locale de l'entreprise adhérente ;
4. Avant l'expiration de l'accord volontaire, chaque entreprise adhérente présente un rapport des mesures prises ;
5. Chaque entreprise adhérente s'engage à faire un audit énergétique ;
6. Avant l'expiration de l'accord volontaire, chaque entreprise adhérente s'engage à participer à un échange de bonnes pratiques en matière d'économies d'énergie organisé par Klima-Agence et la FEDIL ;
7. Chaque entreprise adhérente doit s'engager à souscrire à des formations dans le domaine de l'efficacité énergétique ;
8. Chaque entreprise adhérente est obligée de consulter au moins une fois par an un ou plusieurs fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel dans leur rôle de parties obligées.

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

La FEDIL, en coopération avec Klima-Agence, a mis en œuvre un certain nombre d'actions qui permettent aux entreprises de respecter les exigences prévues par l'accord volontaire :

- Envoi du formulaire de collecte des données pour l'année de consommation 2023;
- Conseils individuels pour les entreprises adhérentes concernant l'implémentation de l'accord volontaire ;
- Envoi de rappels individuels et collectifs afin que les entreprises puissent respecter leurs engagements dans les délais prévus ;
- Production d'un rapport annuel en collaboration avec Klima-Agence sur base de l'évaluation annuelle ;
- Organisation de sept séances d'échange de bonnes pratiques en 2023 ;
- Échange régulier avec Klima-Agence sur l'efficacité énergétique dans l'industrie.

Évolution des paramètres énergétiques

Afin de garantir la transparence et de promouvoir la qualité de communication des différentes exigences de l'accord volontaire, une notice explicative et méthodologique a été préparée par Klima-Agence, en concertation avec la FEDIL et le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire en

octobre 2017 et mise à jour en décembre 2021. Elle avait été établie en tenant compte de l'expérience acquise lors des précédents accords volontaires (2011-2016 et 2017-2020) ainsi que des méthodes de calcul de l'indice d'efficacité énergétique issues de la BREF Energy Efficiency 2009 (European Commission, 2009) et est disponible sur le site web de la FEDIL.

Depuis janvier 2015, le gouvernement luxembourgeois a introduit un mécanisme d'obligations en matière d'efficacité énergétique qui oblige les fournisseurs de gaz naturel et d'électricité (définis comme parties obligées dans ce mécanisme d'obligation) à aider les consommateurs à réaliser des économies d'énergie. Cette obligation auprès de tous les consommateurs énergétiques finaux est assortie d'objectifs annuels chiffrés en termes d'économies d'énergie. Ainsi, les parties obligées sont mises à contribution afin d'apporter des conseils et des solutions concrètes au profit des entreprises adhérant à cet accord volontaire.

Avec l'accord volontaire, cette contribution se matérialise par une obligation pour les entreprises de consulter au moins un fournisseur d'énergie par an. Ces derniers peuvent proposer leurs services dans de nombreux domaines : p.ex. les formations à l'efficacité énergétique, le management de l'énergie, les audits énergétiques, la communication des mesures d'économies d'énergie réalisées.

Consommation énergétique totale

La consommation énergétique totale déclarée par les entreprises adhérant à l'accord volontaire est donnée par le tableau 1.

Tableau 1 : Consommation énergétique annuel 2023 (MWh)

ANNÉE	CONSOMMATION TOTALE (MWh)	NOMBRE D'ENTREPRISES ADHÉRENTES
2023	5.802.349	48

Consommation énergétique agrégée par vecteur

Le détail des niveaux de consommation des vecteurs énergétiques les plus fréquemment utilisés est représenté par le tableau 2.

Tableau 2 : Répartition de la consommation énergétique annuelle par vecteur (MWh)

ANNÉE	CONSOMMATION TOTALE	ÉLECTRICITÉ	FIOUL EL	GAZ NATUREL H	AUTRES
2023	5.802.349	2.369.208	37.064	2.203.999	1.192.077

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

La figure 1 détaille les proportions en termes de volume des vecteurs énergétiques les plus fréquemment utilisés.

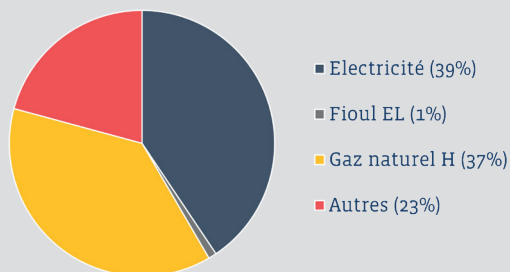


Figure 1 : Répartition des consommations par vecteur énergétique en 2023

Évolution de l'indice général d'efficacité énergétique

Le monitoring de l'année 2021 indique que l'indice d'efficacité énergétique général, illustré à la figure 2, évolue favorablement par rapport à la trajectoire indicative en surpassant celle de cette année et en s'approchant de l'objectif d'une amélioration de 4,5% de l'indice d'efficacité énergétique collectif jusqu'à fin 2023.

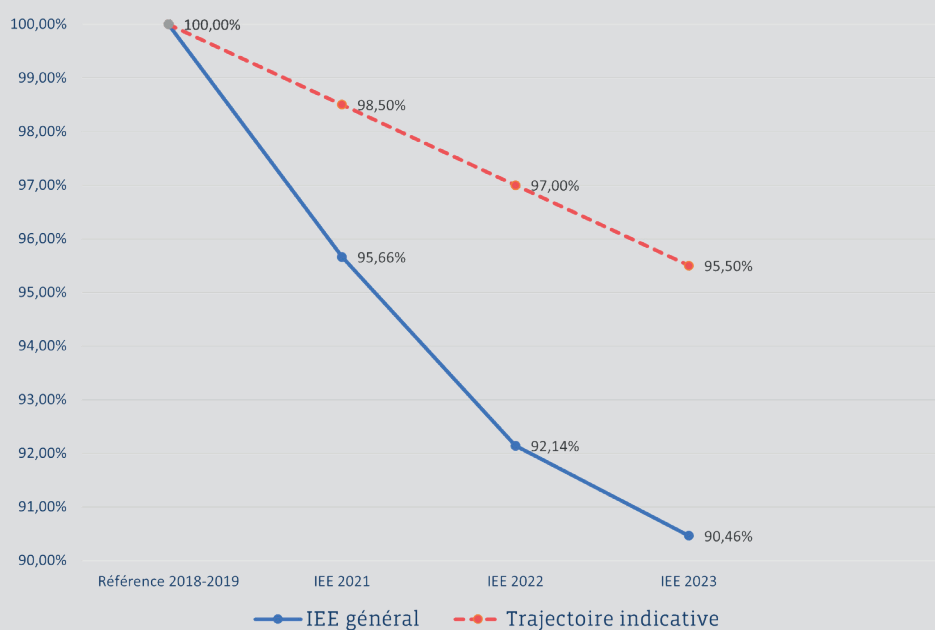


Figure 2 : Évolution de l'indice général d'efficacité énergétique entre 2021 et 2023

N.B. :

- l'indice général d'efficacité correspond à la moyenne arithmétique des indices déterminés individuellement au niveau des entreprises adhérentes, respectivement des sites d'activités examinés ;
- l'indice général d'efficacité est fonction du nombre d'entreprises adhérentes à l'accord volontaire ;
- la référence utilisée pour le calcul de cet indicateur est déterminée sur base de la moyenne des années 2018 et 2019 ;
- l'année 2020 a été prise en compte dans l'accord volontaire précédent (2017-2020) ;
- la réalisation de l'objectif d'amélioration de l'indice d'efficacité énergétique général en hauteur de 4,5% a été largement atteinte en décembre 2023. Chaque année l'indice a diminué significativement par rapport à l'année antérieure.

Économies d'énergie réalisées

Les économies d'énergie des entreprises adhérentes à l'accord volontaire ainsi que les économies prévues par l'objectif fixé dans l'accord volontaire sont présentées dans le tableau 3. Ces économies sont déterminées pour chacune des entreprises à partir de la relation entre l'IEE individuelle d'une entreprise et la consommation totale d'énergie déclarée par l'entreprise. Comme exigé par l'accord volontaire, ces économies ne tiennent pas compte de la correction prévue par le coefficient d'énergie primaire par défaut pour les économies générées sous forme d'électricité.

Tableau 3 : Économies d'énergie déclarées par les entreprises [MWh]

ANNÉE	ÉCONOMIES RÉALISÉES (MWh)	ÉCONOMIES PRÉVUES CUMULÉES (MWh)
2023	726.347	678.167

Résultats pour l'année 2023

Les entreprises adhérentes à l'Accord volontaire montrent un résultat global favorable. La trajectoire de l'indice d'efficacité énergétique général était, tout au long de l'accord, meilleure que la trajectoire indicative de l'indice. Pour l'année terminale de l'Accord volontaire, les entreprises ont réalisé une amélioration de 9,54% (IEE = 90,46%) par rapport à l'objectif de 4,5% (IEE = 95,5%).

Cet indice d'efficacité énergétique peut fluctuer à tout moment favorablement comme défavorablement, car il est lié à un indice défini qui est soumis à divers aléas : la performance individuelle des entreprises adhérentes, le climat conjoncturel, les gains de productivité ou, comme en 2020, une crise sanitaire. Parmi les spécificités qui influencent l'indice, il faut

noter que les économies liées à une amélioration de l'efficacité énergétique sont les plus valorisantes, car une fois mis en place, ces gains sont pérennisés.

L'impact des différents aléas cités ci-dessus a été significatif, surtout lors de la dernière année de l'accord. La performance record au niveau de l'indice d'efficacité énergétique de certaines entreprises, suite à des baisses de production, a permis de compenser le résultat d'une majorité des entreprises n'ayant pas atteint l'objectif de façon individuelle.

Il est donc nécessaire que l'effort collectif des entreprises adhérentes soit maintenu lors du prochain accord.

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

Tarifs préférentiels et avantages financiers

Afin de pouvoir profiter du tarif de la catégorie C pour la consommation électrique, il faut remplir plusieurs conditions, notamment être alimenté à un niveau de tension d'au moins 65kV ou afficher une consommation de plus de 20GWh ou être une entreprise grande consommatrice d'électricité et adhérer au présent accord.

La différence entre la consommation électrique totale des entreprises adhérentes à l'accord volontaire et la consommation électrique des entreprises qui profitent du tarif de la catégorie C affichée au tableau 4 est due au fait que certaines

entreprises ne profitent pas de la tarification selon la catégorie C et que les exportations d'énergie ne sont pas prises en compte pour ce calcul.

La liste des entreprises qui profitent du tarif de la catégorie C est établie annuellement par l'Institut Luxembourgeois de Régulation.

Tableau 4 : Avantage financier électricité

ANNÉE	CONSOMMATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE TARIF C [MWh]	CONTRIBUTIONS AU MÉCANISME DE COMPENSATION EN CATÉGORIE B [€/MWh]	CONTRIBUTIONS AU MÉCANISME DE COMPENSATION EN CATÉGORIE C [€/MWh]	AVANTAGE FINANCIER ÉLECTRICITÉ [€]
2023	2.588.032	1,5	0,75	1.941.024

Les entreprises peuvent, à côté du tarif préférentiel au niveau électricité profiter d'une réduction du taux d'accises sur le gaz naturel avec les conditions simultanées d'adhérer à l'accord volontaire et de présenter une consommation annuelle supérieure à 4100 MWh. L'avantage financier s'élève à 0,024 cents par kilowattheure consommée.

En croisant les économies réalisées et les avantages financiers de tarification, on peut déterminer un indicateur de performance de cet accord exprimé en euros par Mégawattheure économisé. Il faut noter que pour cet indicateur, uniquement la partie électrique de l'avantage financier est considérée.

Tableau 5 : Résumé des avantages financiers électriques par rapport aux économies réalisées totales

ANNÉE	ÉCONOMIES RÉALISÉES TOTALES CUMULÉES [MWh]	AVANTAGE FINANCIER TOTAL CUMULÉ [€]	AVANTAGE FINANCIER PAR MWh D'ÉCONOMIE RÉALISÉE [€/MWh]
2023	340.155	1.941.024	5,71

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

Au sein de la FEDIL, les entreprises membres d'un même secteur peuvent se regrouper en associations sectorielles. En 2024, la FEDIL a hébergé 22 associations sectorielles, dont elle assure le suivi et le secrétariat.

Avec FEDIL Health Corporations, une nouvelle association sectorielle s'est ajoutée début 2024.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

CLOUD COMMUNITY EUROPE - LUXEMBOURG (CCEL)

Les « Luxembourg Cloud Awards » qui permettent aux entreprises luxembourgeoises de présenter leurs projets dans le domaine du Cloud ont été décernés le 15 mai 2024 lors du gala Golden-i. POST Luxembourg s'est vu remettre le prix du « Cloud Innovation Project of the Year » pour la plateforme LuxID qui veut fluidifier les étapes d'identification des utilisateurs de services en ligne proposés par des sociétés de la Grande Région. Cette solution innovante, hébergée dans le cloud souverain de POST Luxembourg, contribue à améliorer l'expérience des utilisateurs locaux, tout en apportant des garanties fortes de préservation des données. FundsDLT a reçu le prix « Cloud Tech Innovator of the Year ». La start-up propose une solution cloud, mettant en œuvre la technologie blockchain, avec pour ambition de digitaliser l'ensemble de la chaîne de distribution des fonds d'investissement.

En outre, à la vue des récents développements technologiques en intelligence artificielle, l'association s'est dotée d'un groupe de travail qui mène une réflexion sur le repositionnement stratégique de l'association sur le sujet de l'IA en 2025.

Enfin, Cloud Community Europe Luxembourg a contribué à la rédaction de la note de recommandations au gouvernement, présentée par ICTLuxembourg, dans le cadre des rendez-vous politiques annuels avec les ministres afin de souligner les sujets importants pour la fédération et ses membres.

FÉDÉRATION DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES LUXEMBOURGEOISES (FIAL)

Début mars 2024, les membres ont pris connaissance de la publication du règlement grand-ducal du 30 janvier 2024 portant modification du règlement grand-ducal du 7 mai 2021 relatif à l'utilisation du logo Nutri-Score.

En avril 2024, la FIAL, ensemble avec la Fédération luxembourgeoise des Vins et Spiritueux (FLVS), la Fédération Luxembourgeoise de l'Alimentation et de la Distribution (FLAD) ainsi que la Groupement Énergies Mobilité Luxembourg (GEML), a envoyé un courrier au ministre des Finances Gilles Roth pour le rendre attentif aux problématiques rencontrées par certains membres de la FIAL en relation avec la hausse du droit d'accise prélevé sur l'alcool éthylique. Ainsi, la FIAL a non seulement signalé son mécontentement par rapport à cette mesure en raison de l'absence de consultation préalable des entreprises concernées, mais également parce que ces dernières n'avaient pas la possibilité de pouvoir prendre les mesures organisationnelles internes nécessaires vu l'entrée en vigueur de la loi y relative au 1^{er} mai 2024, alors que la loi n'a été publiée que le 26 avril 2024.

FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DES ENTREPRISES D'ASSAINISSEMENT (FLEA)

La Fédération Luxembourgeoise des Entreprises d'Assainissement (FLEA) regroupe les principaux collecteurs agréés privés de déchets et des entreprises actives dans la gestion et le traitement de tous types de déchets.

Le secteur de l'assainissement a dû faire face aux effets prolongés de la crise énergétique et des tensions inflationnistes qui se sont notamment manifestés sur le volume des déchets, en baisse notamment à cause d'une activité réduite dans le secteur de la construction, mais également au niveau de la valorisation des différentes fractions de déchets.

Par ailleurs, la FLEA a continué d'apporter son expertise aux partenaires et aux autorités compétentes dans un certain nombre de dossiers d'actualités. Ainsi, la FLEA a continué d'assister Valorlux dans le développement du système de responsabilité élargie du producteur pour les déchets non ménagers ou encore l'Administration de l'environnement dans le cadre de la création d'un registre électronique de transfert de déchets au Luxembourg. La FLEA partage les objectifs de la stratégie « zéro déchets », qui a pour ambition

de réduire de manière substantielle les quantités de déchets produits au niveau national et a organisé plusieurs entrevues avec les autorités compétentes. Par ailleurs, la FLEA est désormais représentée dans le comité d'accompagnement d'Ecorauto, nouveau éco-organisme mettant en œuvre la responsabilité élargie du producteur dans le domaine des véhicules hors d'usage (VHU).

Finalement, la FLEA a participé aux groupes de travail de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD) et a informé ses membres sur les activités de la FEAD.

www.flea.lu

FEDERATION FOR RECRUTEMENT SEARCH AND SELECTION (FR2S)

En 2024, la Federation for Recruitment, Search and Selection (fr2s), représentant les professionnels du recrutement a continué à représenter ses membres et à apporter un aperçu objectif du marché du recrutement au Luxembourg, tout en accompagnant au mieux les candidats à la recherche d'un emploi.

Cette année a été placée sous le signe de l'attractivité du marché de l'emploi et de ses enjeux.

D'une part, des ateliers de recrutement organisés en 3 sessions sur les thématiques du pré-recrutement, du processus de recrutement et de la phase de clôture ont été réalisés auprès du personnel RH de membres de la FEDIL. L'objectif de ces ateliers étant un partage d'expérience sous forme de workshops réalisés en février, mars et avril 2024. L'expérience sera renouvelée en 2025.

D'autre part, la fédération a animé une table ronde initiée par la FEDIL sur le thème «De l'Attraction à la Rétention» avec des responsables RH des sociétés Amazon, ArcelorMittal, Goodyear, Mindforest ainsi que la présence de l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL). Ayant réuni une centaine de participants, cette table ronde a été l'occasion de présenter les résultats du second baromètre de l'emploi réalisé fin 2023 en collaboration avec l'UEL. Par ailleurs, le JobDay fr2s-ADEM a été renouvelé dans le cadre du partenariat liant les deux entités.

En outre, parce que la fr2s est attachée à fournir de l'information à jour pour que ses membres puissent être outillés afin de relever les défis d'attractivité du marché dans l'intérêt des candidats et des entreprises du marché, elle a proposé à ses membres une intervention sur les enjeux et l'actualité du télétravail ainsi qu'une session d'informations sur la toolbox fiscale. Celles-ci ont été respectivement animées par PWC et par le binôme Deloitte / UEL.

Enfin, tous les membres ont été ré-audités durant le 1^{er} semestre de l'année dans le cadre du « label fr2s », processus de certification réalisé par un audit externe pour valider l'alignement des membres avec le code de déontologie de l'association.

www.fr2s.lu

FEDIL BARGING

Des contacts réguliers avec les représentants du ministère de la Mobilité et des Travaux publics ont eu lieu dans le cadre de l'évènement « Riverlearning » organisé en juin 2024 au port de Mertert.

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée, actuellement vécue dans la navigation intérieure, a été un des sujets prioritaires thématiques lors de l'assemblée générale de l'association.

Les membres de la fédération ont eu, début septembre 2024, des échanges de vue sur l'accord dérogatoire en matière de sécurité sociale relatif à la détermination de la législation applicable aux bateliers rhénans, conclu sur la base de l'article 16 § 1 du règlement (CE) n° 883/2004, suite à une nouvelle interprétation de l'autorité de contrôle française en la matière quant à la qualification en tant que « bateliers rhénans » au sens dudit accord.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

En novembre 2024, l'association a communiqué sa position y relative à l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), en invitant cette dernière à suivre son analyse lors de la prochaine réunion du Centre administratif de la sécurité sociale des bateliers rhénans (CASS), comité à caractère tripartite se réunissant à Strasbourg.

FEDIL BOIS

Le Conseil Supérieur des Forêts (CSF), instauré par la loi du 23 août 2023, a pris ses fonctions en 2024. FEDIL Bois y représente l'industrie du bois et le secteur des entreprises forestières. L'inventaire forestier national, le plan forestier national et l'inventaire phytosanitaire ont figuré à l'ordre du jour des travaux du Conseil Supérieur. Dans ce contexte, FEDIL Bois a mis l'accent sur l'intérêt de favoriser la valorisation économique des ressources locales de bois dans une logique de gestion forestière durable. Les sujets abordés au CSF ont également fait l'objet d'une rencontre avec le ministre de l'Environnement, combinée avec une visite d'entreprise chez Bois Scholtes à Manternach. La rencontre avec le ministre ainsi que le dialogue régulier avec la direction de l'ANF ont également porté sur l'organisation des ventes publiques de bois, la gestion des régimes d'aides forestières et les autorisations. Finalement, FEDIL Bois est intervenu auprès du ministère de l'Économie pour expliquer l'intérêt de reconsidérer la question de l'éligibilité du secteur des entreprises forestières dans le contexte de la réforme du régime d'aides aux PME.

FEDIL CATERING

En avril 2024, la fédération a conclu la 1^{re} convention collective sectorielle pour la restauration collective avec les syndicats OGBL et LCGB.

Afin de préciser la procédure en cas de litige relatif à la reprise de marché, la fédération a travaillé sur une procédure de saisine de la commission paritaire prévue par l'article 11 de la convention collective sectorielle de la restauration collective, en précisant notamment les conditions de recevabilité.

FEDIL Catering a été représentée durant l'année au sein d'un groupe de travail interfédéral du secteur de l'alimentation. Le groupe de travail a notamment réfléchi sur les systèmes de reprise des emballages réutilisables dans le cadre des services de livraison de repas ou des services de repas à emporter ainsi que sur la proposition de règlement européen relatif aux emballages et déchets d'emballages et visant à remplacer les directives 2019/1020 et 2019/904 et à abroger la directive 94/62/EC.

Pour augmenter encore davantage sa représentativité, la fédération a envoyé durant l'année des courriers de promotion à des entreprises ciblées du secteur de la restauration collective afin de les inciter à rejoindre l'association.

FEDIL EMPLOYMENT SERVICES (FES)

La fédération représentant les entreprises du secteur du travail intérimaire a continué à défendre les intérêts de ses membres et a soutenu des contacts réguliers avec les interlocuteurs majeurs du secteur du travail intérimaire.

Une nouvelle convention de partenariat entre FES et l'Administration pour le développement de l'emploi (ADEM), destinée à permettre une meilleure intégration des demandeurs d'emploi dans le marché du travail, a été signée le 10 décembre 2024 entre la FES, le ministre du Travail et l'ADEM. Cette nouvelle convention marque la poursuite des relations entre le secteur du travail intérimaire et le service public, une collaboration formalisée une première fois en 1997.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

Différents échanges avec des partenaires institutionnels se sont fait au cours de l'année 2024, dont notamment lors d'une entrevue avec le ministre du Travail, de deux présentations de l'ADEM sur la situation du marché de l'emploi et deux échanges avec le STATEC afin de permettre aux membres de s'informer et de s'échanger sur la situation ainsi que les prévisions en matière d'emploi.

La recherche et le développement des compétences sont essentielles pour un secteur chargé de satisfaire les demandes de sa clientèle. Dans ce contexte, FES a organisé en 2024 trois salons de recrutement afin de permettre à ses membres d'entrer en contact avec des candidats potentiels.

FES a également reconduit en 2024 la convention de collaboration avec le Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI) réglant l'accès à un nombre complémentaire de rendez-vous en médecine du travail en vue de permettre à ses membres de respecter leurs obligations prévues par la législation en matière de sécurité et de santé au travail.

À côté de la mise à disposition des travailleurs intérimaires, le secteur du travail intérimaire s'investit dans d'acquisition et le développement des compétences des travailleurs intérimaires et des salariés permanents par l'intermédiaire du Fonds de formation Sectoriel pour l'Intérim (FSI). Des actions de formation ont été développées au cours des dernières années et les programmes de formation offerts par le FSI ont été adaptés aux besoins des entreprises de travail intérimaire. Les efforts de formation en dehors de l'offre du FSI, mais couverts par la cotisation obligatoire prévue par la convention collective sectorielle, sont en croissance permanente.

En outre, les efforts du FSI en vue de la création d'un code de conduite sectoriel en matière de protection des données ont abouti fin 2024. Le code de conduite, validé par la Commission nationale pour la protection des données (CNPD), permettra aux entreprises de travail intérimaires adhérentes de satisfaire plus facilement leurs obligations dans le cadre de la protection des données à caractère personnel.

www.fes.lu / www.fsi.lu

FEDIL HEALTH CORPORATIONS (FHC)

Le 29 janvier 2024, onze entreprises actives dans le secteur « Health » et « Life Sciences » ressortissantes de la FEDIL ont apposé leur signature sur les statuts constituant la fédération sectorielle FEDIL Health Corporations lors de l'assemblée générale constituante.

Le premier projet mené par la fédération a été l'analyse de l'Accord de coalition 2023-2028, en se concentrant sur les propositions du gouvernement relatives au secteur de la santé. À l'issue de cette analyse, FHC a formulé ses priorités visant à faire de l'industrie de la santé un maillon à part entière de l'économie du pays. Dès lors, FHC a souhaité s'échanger avec les ministères compétents afin d'établir un dialogue constructif sur le long terme et être un partenaire privilégié, en contribuant de manière active au développement du secteur de la santé et à la mise en œuvre rapide et efficace d'actions pour faire du Luxembourg un véritable « Health Hub », comme annoncé dans l'Accord de coalition.

En ce sens, les représentants de FHC ont été reçus par le ministre de l'Économie lors d'une entrevue en mars 2024 pour avoir un premier échange de vues et définir ensemble une feuille de route sur les différentes priorités que FHC a exposées. Les discussions ont porté notamment sur les instruments de financement des startups pour traverser la « vallée de la mort », identifiés par FHC comme inexistantes au Luxembourg ; les mécanismes de défiscalisation adaptés pour stimuler l'investissement privé dans les startups du secteur de la santé ou encore l'accessibilité et la réutilisation secondaire des données de santé par les entreprises du secteur privé pour stimuler l'innovation. À l'issue de cette entrevue, FHC a été mandaté par le ministre de l'Économie pour élaborer une proposition de création d'une structure de financement non-dilutive à risque au Luxembourg.

Dès lors, FHC a créé un groupe de projet « Financement » constitué de ses membres pour élaborer cette proposition. Le groupe de projet s'est réuni à deux reprises en 2024 et continuera ses travaux en 2025. Dans

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

le même contexte, le groupe de projet a échangé avec les représentants de l'UEL sur les propositions de mesures fiscales formulées par l'UEL en matière d'innovation et de R&D.

Les représentants de FHC ont également été reçus par la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale lors d'une entrevue en mai 2024 avec les mêmes objectifs d'échange de vues et de définition d'une feuille de route sur les différentes priorités que FHC a exposées. Les discussions ont porté, entre autres, sur le volet prévention, le dossier médical numérique et l'interopérabilité des systèmes informatiques. Des clarifications ont également été demandées sur le projet de loi 8399 portant création de l'établissement public « Centrale Nationale d'Achat et de Logistique » (CNAL).

En outre, FHC a procédé à l'analyse du projet de loi portant création de la CNAL et a émis une position dans laquelle la fédération expose ses préoccupations face à l'impact que créera la mise en place d'une telle structure sur les entreprises du secteur privé, et formule ses propositions et recommandations pour adapter le projet. Ces dernières portent notamment sur la gestion logistique et les risques liés à la centralisation des activités, la limitation de la partie logistique à la gestion du stock de crise et de cannabis médicinal et la définition des stocks critiques, la gouvernance de la CNAL et la collaboration avec le secteur privé, la prise de participations dans des sociétés privées ou encore le risque systémique d'un stock centralisé.

FHC a également collaboré avec Luxembourg Confederation sur ce dossier afin de coordonner les messages et de contribuer à l'avis de la Chambre de Commerce. Dans ce contexte, les représentants de FHC, de Luxembourg Confederation et de la Chambre de Commerce ont été reçus par la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale ainsi que par les porteurs du projet CNAL en novembre 2024, afin de présenter leurs propositions et recommandations. À l'issue de cette entrevue, le dépôt d'amendements du texte du projet de loi a été annoncé. FHC continuera à suivre le dossier en 2025 et projette de rencontrer les partis politiques.

Par ailleurs, la question de l'accessibilité et de la réutilisation secondaire des données de santé étant une priorité pour FHC, la fédération a mis en place un groupe de projet « Données » qui concentre ses travaux sur les possibilités et opportunités de réutilisation des données de santé par le secteur privé afin de favoriser l'innovation et formuler des propositions pour une utilisation la plus ouverte possible dans le cadre de la loi. Dans ce contexte, le groupe de projet a invité les partenaires du projet « DataSpace4Health » en décembre 2024 afin de présenter le projet. Lors de cette rencontre, les membres du groupe de projet ont également reçu les représentants du Commissariat général à la protection des données auprès de l'État qui ont présenté le projet de loi 8395 relatif à la valorisation des données dans un environnement de confiance, dont un des piliers vise à permettre l'accès et la réutilisation de données protégées détenues par les organismes du secteur public, exécutant ainsi certaines dispositions du Règlement sur la gouvernance des données (Data Governance Act).

FEDIL METAL

Les activités de FEDIL Metal se sont concentrées en 2024 sur l'accompagnement de ses membres dans tous les aspects liés au développement économique, la transition énergétique et la transformation digitale. Dans le contexte de la digitalisation et afin d'augmenter le nombre de diplômés disposant des compétences digitales requises par les entreprises, les membres de FEDIL Metal ont collaboré à l'élaboration par le Lycée Technique Privé Emile Metz (LTPEM) du dossier d'accréditation pour une formation BTS « Production industrielle 4.0 ».

La section « Steelconstruction » de FEDIL Metal a continué en 2024 ses efforts pour promouvoir les atouts de la construction métallique. Elle s'est notamment associée à Infosteel dans l'organisation, au niveau Benelux, de concours mettant en valeur des projets innovants dans ce domaine.

www.steelconstruction.lu

FEDIL SECURITY SERVICES (FSS)

Les travaux de FEDIL Security Services (FSS) en 2024 ont continué à être dominé par la poursuite du dialogue social et le développement des compétences des salariés du secteur de la sécurité privée.

Les discussions en vue du renouvellement de la convention collective sectorielle entamées en 2022 continuent à perdurer alors que les parties restaient en discordance sur la nécessaire adaptation régulière de l'organisation du travail induite par un absentéisme élevé dans un secteur où les entreprises sont liées par une obligation de résultat pour la fourniture de leurs services.

Les efforts en vue d'une professionnalisation accrue du secteur ont été poursuivis par l'intermédiaire de l'organisme de formation sectoriel, le Security Industry Training Center (SITC), chargé de mettre en œuvre le catalogue de formations élaboré et actualisé en permanence par FSS. Ainsi, en 2024, le SITC a organisé plus de 41.000 heures de formation pour l'insertion, l'adaptation et le développement des compétences des salariés du secteur de la sécurité privée.

La deuxième formation pour agents de sécurité, sur base d'un programme élaboré avec le concours de FSS, a été organisée du 31 mai et 12 juillet 2024 en vue de l'insertion de demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM. Ainsi, 10 candidats ont pu être formés et la totalité des participants, ayant validé la formation, a été embauchée à l'issue de la formation sous contrat de travail à durée indéterminée. À noter que l'ensemble des compétences-métier dans le cadre de cette formation a été enseigné par le SITC.

En outre, FSS a continué à collaborer dans le groupe curriculaire en vue de la mise en place d'une formation d'« agent de sécurité et de sûreté » au niveau DAP.

En matière réglementaire, la fédération a déploré que la procédure législative concernant le projet de loi portant réforme de la législation relative à la sécurité privée et reprenant globalement les propositions de clarification/d'adaptation de la législation actuelle élaborées par la FSS, n'a toujours pas abouti en 2024.

www.sitc.lu

FEDIL SHIPPING

La fédération a continué sa participation aux groupes de travail de l'ECSA (European Community Shipowners' Associations) ainsi qu'à appuyer ponctuellement le Commissariat aux Affaires Maritimes (CAM) dans les questions relevant de sa compétence.

La fédération a soutenu début septembre 2024 la position de l'Union Royale des Armateurs Belges (KBRV) dans le cadre de la consultation de la Commission européenne pour recueillir les commentaires du public sur un projet d'acte délégué visant à clarifier l'inclusion des émissions de gaz à effet de serre des navires offshore dans le règlement (UE) 2015/757 à partir de 2025.

La fédération ainsi que les syndicats OGB-L et LCGB ont envoyé en septembre 2024 un courrier approuvant la proposition du CAM selon laquelle la garantie financière en cas d'abandon de gens de mer devrait également prendre la forme d'une assurance responsabilité de type « Protection and Indemnity ».

FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DES VINS ET SPIRITUEUX (FLVS)

La Fédération Luxembourgeoise des Vins et Spiritueux (FLVS) a continué à représenter en 2024 les producteurs et négociants luxembourgeois au niveau des différentes commissions étatiques ainsi que dans le cadre de thématiques spécifiques intéressant directement ses membres.

Elle a continué ses efforts de communication afin de valoriser les produits des producteurs de vins

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

luxembourgeois et elle contribué à l'organisation de la fête des vins et crémants qui a eu lieu du 29 novembre au 1^{er} décembre 2024 au Glacis à Luxembourg-Limpertsberg.

La FLVS a également participé et contribué aux deux réunions du « Landwirtschaftsdësch » en date des 4 mars et 12 décembre 2024, ainsi qu'à la première édition du « Wäibaudësch » en date du 11 juillet 2024. Cette dernière a notamment porté sur la simplification des procédures administratives pour l'embauche des travailleurs saisonniers, l'organisation du travail dans le secteur viticole et la mise en place d'une campagne d'information et de sensibilisation sur les éléments clés d'une relation de travail, ainsi que les lignes directrices liées à l'embauche de salariés occasionnels et saisonniers.

La FLVS a en outre contribué aux travaux dans le cadre de la mise en place d'un comité interprofessionnel du vin au Luxembourg en vue de regrouper tous les acteurs locaux du domaine du vin sous un toit.

FINANCE & TECHNOLOGY LUXEMBOURG (FTL)

Dans le cadre de ses travaux visant à introduire la proportionnalité et à supprimer le rapport d'analyse de risques (RAR), Finance & Technology Luxembourg (FTL) a organisé en février 2024 une session d'information à l'attention de ses membres. Cet événement, en collaboration avec la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), portait sur deux circulaires publiées en janvier 2024 :

- la circulaire CSSF 24/850, qui précise les documents à soumettre annuellement par les PSF de support et leurs réviseurs d'entreprises agréés ;
- la circulaire CSSF 24/847, relative au cadre de notification des incidents liés aux TIC, en lien avec le règlement CSSF N° 24-01 basé sur la directive (UE) 2016/1148 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union européenne.

FTL a également recueilli les retours de ses membres sur l'impact de la mise en œuvre de ces nouvelles exigences, notamment sur les opérations ou encore en matière d'adaptation des procédures de reporting et de besoins de clarification. Ces éléments ont été transmis à la CSSF, qui en a tenu compte. FTL a également participé à la définition des responsables de certaines fonctions et activités décrites dans l'annexe RD-9 de la circulaire CSSF 24/850, en formulant des commentaires qui ont été intégrés par la CSSF avant la diffusion du document final aux PSF de support.

FTL entretient une relation de longue date avec la CSSF, avec laquelle elle se réunit mensuellement pour discuter des projets en cours. Récemment, l'association a sollicité la CSSF pour clarifier l'applicabilité du règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA) aux PSF de support. FTL a également été consultée par la CSSF pour évaluer l'impact de DORA sur ces entités, notamment dans le cadre de la surveillance des prestataires TIC critiques au niveau européen (CTPP). À cette occasion, FTL a proposé une solution visant à maintenir un équilibre concurrentiel entre les OSIRC (Opérateurs de Systèmes Informatiques et de Réseaux de Communication) et les CTPP, en s'appuyant sur une analyse juridique élaborée avec le cabinet NautaDutilh.

FTL a également organisé en novembre 2024 sa conférence annuelle intitulée « PSF de support dans le contexte de DORA : opportunités et défis ». Placée sous le haut patronage du ministre des Finances, l'événement a rassemblé 120 invités, dont des représentants de la Commission européenne. Les échanges ont porté sur les implications de DORA, notamment les défis de mise en conformité, mais aussi les opportunités en termes de différenciation et de résilience. Les participants ont mis en lumière les atouts uniques de l'écosystème financier luxembourgeois, en particulier les PSF de support, qui permettent aux institutions financières de naviguer dans le paysage réglementaire complexe.

En mars 2024, FTL a rencontré le ministre des Finances pour discuter de la modernisation du statut des PSF de support, notamment en lien avec la loi sur les assurances et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

FTL a également présenté des propositions d'amendements au projet de loi 8184 sur les assurances, déposé

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

en mars 2023, afin d'intégrer explicitement la sous-traitance vers les PSF de support. Ces échanges, menés avec la Commission des Finances et le ministre des Finances, ont abouti à l'adoption en avril 2024 d'un texte intégrant certaines recommandations de FTL.

Enfin, FTL a engagé des discussions avec Luxembourg for Finance (LfF) pour promouvoir à l'international les compétences des PSF de support. Un groupe de travail sera créé début 2025 pour formuler un narratif à intégrer au discours de LfF.

Enfin, FTL a contribué à la rédaction de la note de recommandations au gouvernement, présentée par ICTLuxembourg, dans le cadre des rendez-vous politiques annuels avec les ministres afin de souligner les sujets importants pour la fédération et ses membres.

GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (GEBTP)

Le Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics a été fondé en 1946 par un groupe d'entrepreneurs animés par la volonté de créer une association représentative du secteur de la construction.

Il défend et conserve les intérêts professionnels de ses membres et fait l'analyse économique et sociale des questions relatives à l'industrie de la construction. Il assiste, conseille et informe ses membres sur l'évolution du cadre législatif luxembourgeois et européen. Le Groupement est en contact permanent avec les autorités politiques et économiques ainsi qu'avec les syndicats.

Il traite également toute une série de dossiers sectoriels tels que la problématique des décharges pour déchets inertes, la formation continue dans le secteur de la construction, l'amélioration de performances énergétiques et écologiques des bâtiments.

Pour le Groupement, il importe de soigner l'innovation nationale en mettant l'accent sur l'énorme potentiel du secteur de la construction dans un monde globalisé. Le Groupement des entrepreneurs plaide pour un marché du travail dynamique dans des conditions équitables et exige l'adoption d'un plan d'action contre le dumping social dans la construction et la fraude liée au détachement des travailleurs.

Le début de l'année 2024 fut marqué par la réunion nationale logement, dite « Logementsdësch », dont l'objectif était de mener des dialogues approfondis et des échanges entre le gouvernement et les organisations clés du secteur de la construction et du logement. Ces discussions visaient à élaborer un ensemble de mesures pour relancer le secteur de la construction et faciliter l'accès à des logements abordables. Si la plupart des propositions du secteur privé ont reçu un accueil favorable, les ministres du Logement, des Affaires intérieures et des Finances ont annoncé en juin 2024 un paquet de mesures, notamment en matière de simplification et d'accélération des procédures ainsi que de promotion du logement abordable dans une approche « PPP ».

Par ailleurs, les négociations portant sur le renouvellement de la Convention collective pour les employés du secteur de la construction et du génie civil se sont clôturées fin 2024 par un accord de principe pour une Convention collective couvrant l'année 2025.

www.groupement.lu

GROUPEMENT DES FABRICANTS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (GFMC)

Le Groupement des fabricants de matériaux de construction (GFMC) regroupe les entreprises produisant du ciment, du béton et des produits en béton, des pierres naturelles, du verre, des peintures, des métaux et des matériaux composites utilisés dans le secteur de la construction.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

En 2024, le GFMC a poursuivi ses contributions au Conseil National pour la Construction Durable (CNCD) concernant la mise en œuvre du plan Rifkin (Bâtiment du Futur, Stratégie Nationale de Rénovation Énergétique des Bâtiments, etc.), ainsi que dans les domaines de la formation, des compétences et des qualifications dans la construction durable.

De plus, le GFMC est représenté au sein du « Energy Board Group » de la FEDIL pour défendre les intérêts des fabricants de matériaux de construction dans le cadre de la politique énergétique du Luxembourg. En 2024, les sujets suivants ont été traités au sein du « Energy Board Group » : roadmap décarbonation du secteur de la construction; Carbon Capture and Storage, CO₂ logistics; Carbon Border Adjustment Mechanism (CBAM); prix de l'énergie (y compris frais de réseau); ainsi que taxe CO₂.

GROUPEMENT DES SERVICES AÉROPORTUAIRES FINDEL (GSAF)

Le Groupement des Services Aéroportuaires Findel (GSAF), une association sans but lucratif fondée en 2015, poursuit sa mission essentielle de conseiller et représenter les entreprises actives dans le handling des passagers et du fret ainsi que le catering sur l'Aéroport de Luxembourg. En tant qu'intermédiaire, le GSAF crée des synergies durables entre ses membres, facilitant le partage d'expertise et le développement d'initiatives communes. Le GSAF reste pleinement engagé dans l'accompagnement de ses membres, en facilitant leur adaptation aux nouveaux défis du secteur.

L'année 2024 a été marquée par l'attribution de la licence pour la fourniture de services d'assistance en escale à l'aéroport de Luxembourg en matière de passagers aux sociétés Luxair et Alyzia SAS. Luxair, à travers sa business unit Luxair Services, est donc confirmée pour une période de 7 ans comme prestataire de services pour tous ses clients atterrissant à l'aéroport de Luxembourg.

Dans la continuité de ces développements, suivant l'attribution en 2023 d'une des licences pour la fourniture de services d'assistance en escale à l'aéroport de Luxembourg en matière de fret à la société LuxCargo Handling, filiale de Cargolux, la société Luxair a transféré l'intégralité de sa branche d'activité relative à la fourniture de services d'assistance en escale à l'aéroport de Luxembourg en matière de fret depuis le 1^{er} mai 2024 à la société LuxCargo Handling, qui est devenue membre du GSAF à cette occasion.

GROUPEMENT LUXEMBOURGEOIS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE (GLAE)

Le Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE) représente les entreprises actives dans le secteur spatial au Luxembourg. Ses membres jouent un rôle clé tout au long de la chaîne de valeur satellitaire, couvrant le segment spatial, le segment sol ainsi qu'une large gamme de services tels que les télécommunications, l'observation de la terre et la navigation. Au cours des dernières années, le GLAE a renforcé son positionnement en accueillant des acteurs spécialisés dans l'exploitation et la gestion des données spatiales. En 2024, trois nouveaux membres, Clarence, GOMspace et LMO, ont rejoint le GLAE.

En 2024, le GLAE a mené une analyse approfondie du chapitre 8 « Espace » du rapport Draghi, publié en septembre 2024, et propose notamment de moderniser le principe de retour géographique de l'ESA en conciliant la compétitivité et l'innovation avec le soutien aux PME luxembourgeoises, tout en explorant la mise en place d'un programme national visant à stimuler la recherche et l'innovation locales.

Dans le contexte géopolitique actuel, la capacité de mobiliser rapidement des organisations et des entreprises sur des projets de défense critiques est un élément clé. Il est donc impératif que seuls les organismes autorisés et habilités ainsi que leur personnel certifié puissent accéder à des informations sensibles et, dans certains cas, les gérer. Cela nécessite un processus d'habilitation de sécurité à la fois rigoureux et réactif, garantissant que les bonnes personnes soient habilitées dans les délais les plus courts possibles.

Dans ce contexte, le GLAE a publié un document de recommandations visant à moderniser le processus d'habilitation de sécurité au Luxembourg. Il plaide pour la création d'une autorité nationale réactive et suffisamment dotée pour accélérer efficacement le traitement des dossiers d'habilitation ainsi que pour la mise en place d'un système de pré-habilitations pour le personnel. Par ailleurs, le GLAE propose d'investir dans des infrastructures sécurisées partagées qui offriraient des habilitations pour les installations aux nouvelles entreprises et startups. Enfin, il souligne l'importance de rédiger un guide clair et structuré détaillant les étapes, les contacts et les exigences pour entrer sur le marché de la défense, tout en renforçant la collaboration entre les agences gouvernementales et l'industrie.

En 2024, le GLAE a intensifié ses efforts pour inspirer les jeunes et les encourager à explorer les opportunités de carrières dans le domaine technologique de l'espace. Dans ce cadre, le GLAE a soutenu un étudiant luxembourgeois lors de sa participation à l'Alpbach Summer School 2024. Le GLAE est également partenaire de l'alliance UNIVERSEH, l'Université européenne de l'espace pour la Terre et l'Humanité, qui promeut la collaboration et la formation dans le secteur spatial. Par ailleurs, le GLAE a poursuivi son engagement dans des actions de sensibilisation en sponsorisant l'Asteroid Day, une initiative internationale d'éducation sur les astéroïdes, et en soutenant le hackathon « Space Hack Luxembourg ».

Au niveau européen, le GLAE est membre de l'association SME4SPACE, dont l'objectif est de faire entendre la voix des PME du secteur spatial européen.

www.glae.lu

GROUPEMENT ÉNERGIES MOBILITÉ LUXEMBOURG (GEML)

Les tensions géopolitiques en 2024 ont continué de secouer les marchés pétroliers mondiaux, engendrant des surcoûts pour l'approvisionnement en produits et une forte volatilité des prix. L'augmentation de la taxe CO₂ au 1^{er} janvier 2024 a continué d'impacter négativement la compétitivité du Luxembourg, et les ventes de diesel ont baissé en 2024 pour la 5^e année consécutive sur le territoire national avec une baisse des ventes de presque 7% par rapport à l'année 2023. Le changement de motorisation des moteurs diesel vers des moteurs essence continue au Luxembourg, les ventes d'essences ayant progressé d'environ 6% en 2024 comparé à 2023, sans pour autant compenser le recul du diesel. La baisse des ventes de carburants se reflète naturellement dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Luxembourg et, déjà en 2022, le niveau des émissions liées au secteur du transport a été réduit de 40% par rapport à l'année de référence 2005.

Par ailleurs, le secteur a été confronté à une proposition de réforme des heures d'ouvertures qui ne répond pas aux habitudes de consommation dans les stations-services et aux nouvelles exigences du marché. Cette limitation engendre une perte de compétitivité pour les stations-services sur le territoire luxembourgeois. La possibilité de déroger aux heures d'ouvertures officielles via une convention collective introduit une rigidité injustifiée qui freine la compétitivité des commerçants et leur capacité à s'adapter aux exigences du marché. Le GEML a présenté des critères de dérogation alternatifs au ministre de l'Économie et continuera de défendre les intérêts du secteur en 2025.

En outre, le GEML a fourni les éléments nécessaires permettant au ministère de l'Énergie de définir la nouvelle obligation de mise en œuvre de biocarburants pour 2025, prévoyant un objectif d'utilisation de biocarburants à raison d'au moins 8,8% et un objectif de réduction de 6% des gaz à effet de serre.

Finalement, le Groupement a fourni les éléments nécessaires permettant au ministère de la Mobilité de mettre en application au Luxembourg les dispositions du règlement d'exécution (UE) 2018/732 relatif à l'affichage d'une comparaison de prix des carburants par motorisation. Ce règlement prévoit qu'une affiche de comparaison des prix doit se faire dans toutes les stations-services vendant des carburants alternatifs.

www.petrol.lu

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

INDUSTRIE LUXEMBOURGEOISE DES ÉQUIPEMENTIERS DE L'AUTOMOBILE (ILEA)

L'association sectorielle de l'Industrie Luxembourgeoise des Équipementiers de l'Automobile (ILEA) rassemble les entreprises spécialisées dans la production de composants automobiles ainsi que des fournisseurs de services dédiés au secteur de l'automobile.

En 2024, le secteur des équipementiers automobiles a continué de ressentir les effets des crises successives, soulignant plus que jamais l'urgence d'investir dans les technologies d'avenir. La transition vers les motorisations électriques, la décarbonation des processus de production et la digitalisation représentent des transformations profondes nécessitant des efforts continus en recherche, développement et innovation ainsi que des investissements considérables. Dans un contexte économique et technologique en perpétuelle évolution, la compétitivité reste le défi central du secteur.

En mars 2024, l'ILEA a organisé son événement « Coming of Age » marquant ses 21 ans en tant qu'association sectorielle. L'événement a offert une occasion unique de revenir sur les réussites et les enseignements des deux dernières décennies, tout en explorant de nouvelles perspectives pour renforcer et renouveler les synergies avec les partenaires stratégiques. La cérémonie a été rehaussée par l'intervention inspirante de Benjamin Krieger, secrétaire général de la CLEPA, qui a partagé sa vision sur les défis et les opportunités du secteur automobile européen.

Les membres de l'ILEA ont eu l'occasion de visiter les installations de production de Raval Europe à Bascharage et le Technical Center de BorgWarner à Hautcharage. Ces visites sur le terrain ont favorisé des échanges directs et enrichissants avec les responsables sur site, offrant une vision concrète des défis opérationnels. Les réunions de l'ILEA en 2024 ont principalement abordé des enjeux stratégiques tels que les exigences liées à la transition énergétique, la concurrence croissante des importations asiatiques et les impacts des réglementations européennes comme Euro7, CSRD et CSDD sur les activités des entreprises.

Au niveau européen, l'ILEA est membre de l'association européenne CLEPA (European Association of Automotive Suppliers). Pour l'exercice 2024, l'ILEA a pris part aux réunions des directeurs des associations nationales CLEPA et a contribué activement à divers groupes de travail thématiques. Par ailleurs, l'ILEA a maintenu une communication régulière avec ses membres, en les tenant informés des activités et des sujets traités au niveau de l'association européenne.

www.ilea.lu

LUXEMBOURG SAP USER GROUP (LSUG)

Le Luxembourg SAP User Group (LSUG) regroupe actuellement quelque 15.000 utilisateurs SAP au Luxembourg. En 2023, le LSUG a continué de renforcer ses liens avec le SUGEN (SAP User Group Executive Network), plateforme d'échange et d'informations pour les utilisateurs SAP au niveau international, ainsi qu'avec le User group France (USF). Les membres du LSUG ont accès à l'offre de services du SUGEN (webinars, conférences, accès au « SAP knowledge center », etc..) et disposent d'un canal de communication privilégié avec SAP. Par ailleurs, le LSUG a continué d'agir comme plateforme d'échange de bonnes pratiques, et la coopération plus étroite avec SAP permet d'adresser des problématiques particulières à l'implémentation de SAP au Luxembourg de façon plus efficace. Finalement, le LSUG a réalisé un rapport d'enquête portant en détail sur l'utilisation de SAP au Luxembourg.

www.lsug.lu

ORGANISATIONS dans lesquelles la FEDIL est représentée

BUSINESSEUROPE



En 2024, BusinessEurope a concentré ses efforts sur la fin de la législature européenne, les élections européennes et la préparation de la nouvelle législature. Ce travail s'est articulé autour de deux axes principaux : le suivi des dossiers législatifs en cours, en veillant à leur conclusion favorable pour les entreprises européennes, et l'élaboration, par ses principaux comités et groupes de travail, de documents sectoriels définissant leurs ambitions politiques pour la période 2024-2029.

Ces contributions stratégiques ont permis à BusinessEurope de jouer un rôle central dans la défense des intérêts des entreprises européennes. Dans un contexte de transition législative et géopolitique complexe, l'organisation a contribué à façonner les politiques européennes, tout en renforçant la compétitivité et en soutenant la durabilité. Ses actions ont posé les bases d'une croissance économique équilibrée et solide pour les

années à venir, en veillant à ce que les priorités du monde des affaires soient pleinement intégrées dans les orientations politiques de l'Union européenne.

Élections européennes

Dans le cadre de la campagne pour les élections européennes intitulée Reboot Europe, BusinessEurope a publié deux documents phares. La publication pré-électorale a souligné la nécessité de réformes pour répondre à des défis structurels tels que les coûts énergétiques élevés, la réglementation excessive et les pénuries de compétences. La publication post-électorale, adoptée en novembre 2024, a présenté des mesures concrètes pour guider les politiques de l'UE jusqu'en 2029.

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE

Rapports Letta et Draghi

En parallèle, BusinessEurope a commenté les rapports Draghi et Letta, insistant sur les actions nécessaires pour renforcer le marché unique et la compétitivité économique de l'Union européenne. Ces rapports ont servi de base à des propositions visant à revitaliser l'économie européenne et à encourager une croissance durable.

Dossiers clés

BusinessEurope a continué à défendre les intérêts de ses fédérations membres sur plusieurs dossiers législatifs majeurs encore en cours :

- **Directive CS3D** : L'organisation a activement suivi la transposition de cette directive, plaidant pour une application harmonisée et des orientations claires afin de limiter les charges administratives.
- **eDeclaration** : Elle a soutenu la proposition de la Commission visant à créer un portail numérique unique pour simplifier les démarches des entreprises détachant des travailleurs.
- **Règlement européen sur la déforestation** : L'association a également soutenu le report d'un an de la mise en œuvre du règlement européen sur la déforestation, en raison de préoccupations techniques et juridiques manifestées par plusieurs fédérations.
- **Retards de paiement** : Dans le cadre du SME Relief Package proposé par la Commission en 2023, BusinessEurope a suivi activement la révision de l'instrument législatif concernant le retard de paiement. L'organisation a soutenu une culture de paiement rapide tout en défendant le maintien de la liberté contractuelle pour les entreprises.

Etude sur les défis énergétiques

Face aux tensions géopolitiques et à la crise énergétique, BusinessEurope a publié les résultats d'une étude menée avec Compass Lexecon pour évaluer l'impact des perturbations sur la compétitivité des entreprises européennes. Cette étude a permis de formuler des propositions concrètes pour sécuriser l'approvisionnement énergétique tout en atteignant les objectifs climatiques.

Relations internationales et commerce

BusinessEurope a suivi de près les négociations de l'accord Mercosur, qui ont abouti à un accord politique historique en décembre 2024. L'association, qui a toujours soutenu cet accord, a souligné son importance pour le commerce et la croissance économique en Europe.

L'organisation a également actualisé sa position sur les relations UE-Chine, en adoptant une stratégie de « gestion des risques » pour diversifier les marchés et renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement.

Réduction charge réglementaires

En 2024, BusinessEurope a poursuivi son engagement pour une meilleure gouvernance économique et a intensifié ses efforts pour alléger les charges réglementaires qui pèsent sur les entreprises européennes.

Dans le cadre de ses travaux, l'organisation a mis à jour sa liste de recommandations stratégiques, avec 69 propositions concrètes couvrant 11 domaines politiques, visant à simplifier les obligations administratives, à harmoniser les cadres réglementaires et à alléger les charges associées à des dossiers clés comme les directives CSRD et CS3D ainsi que la taxonomie.

Parallèlement, BusinessEurope a plaidé pour un rôle renforcé du Regulatory Scrutiny Board, en demandant qu'il soit doté de pouvoirs accrus pour garantir des évaluations d'impact rigoureuses et de qualité sur toutes les nouvelles propositions législatives.

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE



À travers l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL), les deux Chambres professionnelles et six Fédérations d'entreprises du Grand-Duché, dont la FEDIL, agissent ensemble et d'une seule voix dans le cadre du dialogue social national, sur les questions d'emploi et le volet politique du droit du travail, la fiscalité et au sein des organes de la sécurité sociale. L'ensemble des entreprises ainsi représentées correspond à 80% de l'emploi et 85% du PIB du pays.

L'année 2024 a été marquée par les premiers échanges avec le nouveau gouvernement sur son Accord de coalition, qui contient plusieurs réflexions et engagements que l'UEL partage, en particulier sur les domaines principaux sur lesquels elle est active. Tout au long de l'année, l'UEL a maintenu les échanges avec le gouvernement, les ministères et les administrations compétents. Lors de ceux-ci, l'UEL a pu transmettre et exposer son positionnement en matière de droit du travail, de fiscalité et de Sécurité sociale.

Le début de l'année 2024 fut marqué par la grande concertation nationale sur le défi du logement qui s'est déroulée alors que la situation était particulièrement critique pour toutes les entreprises impliquées dans la chaîne de construction de logements. Bien que le logement n'ait pas vocation à devenir une compétence propre, l'UEL, à la demande du Premier ministre, a agi comme coordinateur des acteurs du secteur privé dans les discussions en amont et à la suite de la réunion nationale logement du 22 février 2024.

Les acteurs privés impliqués dans le logement ont ainsi pu, au sein d'un Groupe de concertation dédié, profiter de cette occasion pour s'accorder sur les mesures qu'ils souhaitent, tant à court terme qu'à moyen terme, pour relancer et accélérer la construction de nouveaux logements. Après plusieurs mois de discussions, la plupart des mesures proposées par le secteur privé ont été favorablement accueillies par le gouvernement. Les ministres du Logement, des Affaires intérieures et des Finances

ont en conséquence, en juin 2024, dévoilé un package de mesures, en particulier :

- En matière de simplification et d'accélération des procédures : plus de 40 mesures, concrètes et détaillées.
- En matière de promotion du logement abordable dans une approche « PPP » :
 - Réalisation de projets pilotes sur terrains privés ;
 - Réalisation de projets pilotes sur terrains privés pour logements salariés ;
 - Réalisation de projets pilotes sur terrains publics ;
 - Procédures relatives à l'acquisition de logements en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) par l'État.

La deuxième partie de l'année 2024 a notamment été marquée par le début des réflexions autour de la possible réforme du régime général d'assurance pension. L'UEL y a développé la position et les propositions des organisations d'employeurs pour rendre le système plus durable. Cette position a été présentée à la presse, aux partis politiques et à certaines organisations engagées dans le débat.

L'UEL a également assuré la coordination, pour le compte des Chambres et Fédérations professionnelles, de plusieurs échanges avec des organisations internationales comme le FMI, la Commission européenne ou l'OCDE. Les principaux sujets évoqués furent la compétitivité, la productivité, l'innovation, les finances publiques et la transition énergétique.

L'UEL, via sa plateforme européenne, présidée par René Winkin, a rencontré à deux reprises la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne. Dans le sillage des Rapports Letta et Draghi, les échanges se sont focalisés sur l'importance de la compétitivité, le niveau et l'efficacité de la régulation et des procédures administratives. Il est à espérer que le « vent a effectivement tourné » et que la nouvelle Commission européenne remettra l'économie, la compétitivité et la simplification administrative au centre de son action.

Finalement, dans le cadre du dialogue social national, l'UEL a eu deux réunions avec le nouveau gouvernement et les organisations syndicales concernant la procédure du Semestre européen.

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE

Notons que 2024 fut marquée par la réforme du cadre de gouvernance économique européen.

Sécurité sociale

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) s'engage activement dans les questions liées à la Sécurité sociale pour garantir un système de santé de qualité, accessible à tous et financièrement durable. Lors des discussions en tant que gestionnaire dans les institutions compétentes, elle a proposé des solutions pour améliorer les principes de gouvernance et pour préserver l'équilibre financier de l'assurance maladie-maternité (AMM) et l'assurance pension, tout en maintenant des taux de cotisation stables. L'absentéisme au travail a par ailleurs été identifié comme un défi majeur, avec des coûts significatifs pour l'économie luxembourgeoise.

Régime général des pensions

Face aux défis liés au vieillissement de la population, le Conseil économique et social (CES) a publié en juillet 2024 un avis qui reprend la position patronale, coordonnée par l'UEL, insistant sur l'urgence d'une réforme des pensions pour assurer la pérennité du système. Les délégations des employeurs ont proposé des mesures concrètes pour soutenir cette réflexion essentielle.

Assurance Maladie Maternité (AMM)

Lors de la réunion du Comité quadripartite du 6 novembre 2024 qui a réuni, entre autres, les parties impliquées dans la gestion de l'AMM en vue de l'analyse de la situation financière déficitaire, l'UEL a proposé un ensemble de mesures pour faire face au déficit chronique du système d'AMM et contre l'absentéisme abusif qui a fortement augmenté et qui entraîne des coûts directs et indirects significatifs pour le système de santé.

L'absentéisme au travail est un défi de taille pour les entreprises luxembourgeoises. Les chiffres de l'IGSS montrent qu'en 2023, l'absentéisme au travail a atteint 4,5%, coûtant directement près de 1,2 milliard d'euros à l'économie luxembourgeoise, et les premières données de 2024 montrent une nouvelle tendance à la hausse, dépassant parfois 5%. Dans certaines grandes entreprises, il peut même dépasser 10%. Les lundis et vendredis sont les jours les plus concernés. Cette situation affecte lourdement les entreprises, entraînant une baisse de productivité et des coûts importants.

L'UEL soutient ses Fédérations, toutes regroupées au sein du CA de la Mutualité des Employeurs dans

leur appel à renforcer les contrôles médicaux pour réduire ces absences injustifiées et à engager à cette fin des pourparlers avec les acteurs politiques et institutionnels concernés.

Sécurité et santé au travail et Prévention

Assurer des conditions de travail sûres est une priorité. À travers des initiatives comme la stratégie Vision Zéro et l'organisation d'un Forum annuel sur la Sécurité et la Santé au travail, l'UEL encourage les employeurs à investir dans la prévention des accidents et des maladies professionnelles. Ensemble, ces actions visent à construire un environnement de travail équilibré et durable, bénéfique pour les salariés comme pour les employeurs.

Emploi

Au cours de l'année 2024, l'UEL a traité tant des dossiers nationaux qu'europeens en matière de droit du travail et d'emploi. L'UEL a représenté les intérêts de ses membres, notamment sur les sujets majeurs suivants :

- **Sujet phare :** la modernisation du droit du travail : il s'agit de moderniser le droit du travail et de le faire coïncider avec les réalités du terrain et les évolutions socio-économiques, conformément d'ailleurs à la philosophie du programme gouvernemental (modernisation de la hiérarchie des normes en droit du travail, allègement des dispositions d'ordre public contenues dans le droit du travail, introduction de nouveaux instruments de dialogue social tels que les accords d'entreprises, à négocier directement entre l'entreprise et les salariés, respectivement les délégations du personnel, allègement du contenu obligatoire des conventions collectives de travail...).
- **Au niveau national :** sur les conventions collectives de travail (propositions UEL sur la réforme du dispositif légal sur les conventions collectives de travail), sur la modernisation de l'organisation du travail et du temps de travail (propositions UEL sur les différentes formes de congés, le travail du dimanche, l'annualisation du temps de travail, la durée du travail, la semaine de 4 jours, le régime des heures supplémentaires, le temps de pause, l'introduction du Dispositif d'Aménagement du Temps de Travail (DATT)...), sur le dialogue social (propositions UEL sur la promotion des négociations collectives à tous les niveaux).
- **Au niveau européen :** sur la transposition de la Directive (UE) 2022/041 du Parlement européen et

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE

du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne (réflexions sur le projet de loi n°8437 déposé à la Chambre des Députés, propositions UEL sur la promotion des négociations collectives à tous les niveaux), sur la transposition de la Directive 2024/283 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 relative à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre du travail via une plateforme (réflexions), sur la digitalisation (réflexions sur l'application de l'accord cadre européen digitalisation et sur le Règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence).

Dans le cadre de leur partenariat, l'ADEM, l'UEL et ses membres ont mené des réflexions et ont renouvelé leurs engagements pour une nouvelle période de 4 ans (2024-2027) afin de faire face aux nouveaux enjeux conjoncturels et défis structurels (conflits armés, secteurs en crise, transitions technologiques, environnementales et sociétales, pénuries des talents et des compétences).

Le nouveau partenariat se distingue par l'introduction d'initiatives qui répondent aux enjeux actuels. Parmi celles-ci, le déploiement de conventions bilatérales entre l'ADEM et des entreprises volontaires. Ces accords visent à formaliser un engagement réciproque afin de faciliter l'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi et de simplifier le processus de recrutement. Un nouveau label, intitulé « Entreprise, partenaire pour l'emploi », distinguera les entreprises signataires des conventions bilatérales, valorisant ainsi leur engagement en faveur de la responsabilité sociétale et de l'insertion professionnelle.

L'UEL met également sa compétence en matière d'emploi à la disposition de la FEDIL pour la représenter au sein de l'organisation BusinessEurope.

Fiscalité

Pour ce qui est de la thématique fiscale, l'UEL, avec le soutien particulier de la Chambre de Commerce, a représenté les intérêts de ses membres en 2024 sur les différents sujets suivants :

- fiscalité des entreprises (innovation, transposition des règles dites du « pilier 2 ») ;
- fiscalité des salariés (talents, télétravail et frontaliers) ;
- fiscalité des petites et moyennes entreprises

(« PME », transmission d'entreprises et réserve immunisée) et start-up (« tax shelter » et mécanisme d'actionnariat salarié) ;

- sécurité juridique et simplification administrative (simplification de la loi fiscale, renforcement du dialogue entre administration et contribuables et modernisation des aspects déclaratifs) ;
- et fiscalité indirecte (impact de l'adaptation de certaines règles TVA).

À cet effet, l'UEL a eu des échanges réguliers avec les autorités fiscales et les différentes parties prenantes. Par ailleurs, l'UEL a été en contact régulier avec les entreprises membres de la FEDIL afin de recueillir leurs commentaires et représenter au mieux leurs intérêts.

Plus spécifiquement, et dans la lignée des propositions fiscales formulées dans le cadre des élections législatives, l'UEL a continué à formuler un certain nombre de propositions de mesures fiscales pour la prochaine législature couvrant les thématiques décrites ci-dessus.

Enfin, l'UEL a organisé, en collaboration avec la Chambre de Commerce, une conférence fiscale pour ses membres sur le sujet suivant : « Comprendre la nouvelle bonification d'impôt pour investissement ». Cette conférence a eu lieu le 29 avril 2024, avec pour objectifs de présenter la nouvelle mesure aux entreprises et d'en éclaircir les contours et conditions d'application. Les participants à cet événement ont également eu l'opportunité de bénéficier de perspectives pratiques de la part d'experts ainsi que des autorités compétentes en la matière.

L'UEL tient à remercier la participation active des collaborateurs de la FEDIL aux différents groupes de travail.

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE

Par ailleurs, la FEDIL est représentée dans plusieurs autres organisations nationales, dont les rapports d'activités peuvent être consultés sur les sites internet respectifs.



www.clusterforlogistics.lu



www.ecobatterien.lu



Service de Santé au
Travail de l'Industrie
www.sti.lu



www.luxinnovation.lu

CALENDRIER 2024

▪ 9 janvier : Réunion de bienvenue des nouveaux membres

Lors d'une séance d'information et de bienvenue réservée les nouveaux membres, les activités principales de la FEDIL et les grands projets en cours ont été présentés. Après un tour de table des représentants des nouveaux adhérents, la réunion a été suivie d'un moment de networking, permettant de faire connaissance avec l'équipe de la FEDIL et les nouveaux membres.

▪ 10 & 18 janvier : Séances d'information sur les élections sociales

La FEDIL et l'ABBL ont organisé deux séances d'information en collaboration avec l'Inspection du Travail et des Mines en vue des élections sociales du 12 mars 2024, portant sur le cadre juridique des délégations du personnel, l'organisation pratique des élections sociales au sein des entreprises ainsi que sur les démarches électroniques à faire par les employeurs. Les deux séances d'information ont rassemblé en tout plus de 250 participants.

▪ 23 janvier : Réception du Nouvel An des entreprises 2024

La FEDIL a accueilli quelque 850 invités issus du monde économique, politique, institutionnel ainsi que de ses entreprises membres à l'occasion de sa traditionnelle « Réception du Nouvel An des entreprises 2024 » à la Luxexpo.

La soirée était ponctuée par le discours de Michèle Detaille, exposant les préoccupations des entreprises face aux énormes enjeux présents. L'orateur de la soirée était Gilles Babinet, multi-entrepreneur français, auteur, co-Président du Conseil national du numérique et Digital Champion de la France auprès de la Commission européenne, dont le discours posait la question « IA, nouveau paradigme productif et environnemental ? » Finalement, l'allocution du Premier ministre Luc Frieden a clôturé la partie officielle. Comme le veut la tradition, la soirée s'est terminée par un cocktail dînatoire et un agréable moment de networking.

CALENDRIER 2024

▪ 14 février : Salon d'information: « Deng Zukunft – Däi Wee »

La FEDIL a participé à « Deng Zukunft - Däi Wee », un salon d'information pour les jeunes et les parents, organisé par le Service National de la Jeunesse à Esch/Belval. Un public très varié avait l'occasion de s'informer sur le stand de la FEDIL sur le paysage industriel luxembourgeois en général ainsi que sur les opportunités de carrière, possibilités de formation et tendances futures de l'emploi dans l'industrie.

▪ 14 mars : Webinar « Effectively manage the growing demands for sustainability reporting »

La FEDIL, en collaboration avec la société luxembourgeoise WAVES, spécialisée dans la gestion du développement durable et le reporting ESG, a invité ses membres à un webinar mettant en lumière tous les défis liés à la directive sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD) et au règlement de l'UE sur la taxonomie.

▪ 20 mars : FEDIL Digital & Innovation Meet-Up

FEDIL a invité ses membres à participer à la deuxième édition des « FEDIL Digital & Innovation Meet-Ups », un forum de réseautage pour les membres engagés dans le développement, la gestion et la mise en œuvre de la transformation numérique et de l'innovation. Cette session comprenait, entre autres, une introduction du Luxembourg Open Innovation Club (LOIC) par Emilie Bechet, House of Startups, une présentation de LetzAI et de sa technologie de génération d'images par Misch Strotz et une présentation de la technologie de scanning 3D Artec pour la construction de jumeaux numériques par Art Yukhin.

▪ 18 avril : Conférence de presse sur les qualifications de demain dans l'industrie

En présence du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, du ministre du Travail, Georges Mischo, ainsi que des partenaires de l'enquête, la FEDIL a présenté à la presse les conclusions de l'édition 2024 de son enquête « Les qualifications de demain dans l'industrie ». L'enquête réalisée par la FEDIL porte sur les prévisions d'embauche des entreprises industrielles du Grand-Duché de Luxembourg dans les deux années à venir.

▪ 18 avril : Manifestation de clôture du Job Shadow Day

Organisée par Jonk Entrepreneuren Luxembourg en collaboration avec la FEDIL, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce, la 15^e édition du programme Job Shadow Day s'est déroulée du 25 au 29 mars 2024. Au total 200 élèves de 25 lycées ont participé au programme et ont pu découvrir le rôle d'un dirigeant d'entreprise auprès de 110 entreprises.

▪ 23 avril : Assemblée générale de la FEDIL « Ensemble pour l'avenir industriel du pays »

C'est sous le titre « Ensemble pour l'avenir industriel du pays » que la FEDIL a invité à son assemblée générale 2024 et à son rendez-vous traditionnel avec le ministre de l'Économie.

Après l'approbation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2023, la deuxième partie de la soirée était placée sous le signe du changement de présidence de la FEDIL. Georges Rassel, qui a succédé à Michèle Detaille, a présenté son programme de travail visant à concrétiser la vision de la FEDIL qui est celle du « développement et de la diversification d'une économie forte, décarbonée et hautement productive, portée par l'exploitation des nouvelles opportunités ou niches de marché, le progrès technologique, le développement et l'attrait de talents et la collaboration internationale. » Après le discours programmatique de Georges Rassel, le ministre de l'Économie Lex Delles a lui-aussi rappelé dans son intervention qu'il faut une économie et une industrie fortes, non seulement pour le Luxembourg mais aussi pour l'Europe.

L'assemblée générale 2024 marque aussi un certain renouveau au sein du conseil d'administration. Ainsi, Roland Bastian, Frédéric de Radiguès, Michèle Detaille, Yves Elsen, Robert Glaesener, Romain Hoffmann, Ferdinand Kayser et Thierry Wolter ont quitté le Conseil d'administration de la FEDIL. Par ailleurs, l'AG a élu au conseil d'administration Antoine Clasen (Caves BernardMassard), Philippe Glaesener (SES Space & Defence), Christophe Goossens (Broadcasting Center Europe), Paul Konsbruck (LuxConnect), Georges Krombach (Landewyck Tobacco), Isabelle Lentz (Munhowen) et Henri Reding (ArcelorMittal Europe Long Products).

▪ 23 avril : Conférence de presse AG

À l'occasion de son assemblée générale, la FEDIL a convié la presse luxembourgeoise pour lui présenter le rapport de ses activités de l'année 2023 et les principales informations en relation avec l'assemblée générale, dont notamment le programme de travail de Georges Rassel, nouveau président de la FEDIL.

▪ 2 mai : FEDIL NIS 2.0 Forum

La FEDIL a lancé son « Forum NIS 2.0 » pour aider ses membres à comprendre et implémenter efficacement la directive NIS au Luxembourg. Ce forum permet de discuter des implications, de partager les meilleures pratiques et de renforcer la cybersécurité et la résilience dans divers secteurs grâce à la collaboration entre entreprises.

▪ 2 mai : Jobday ADEM-FEDIL

En collaboration avec l'ADEM, la FEDIL a organisé une nouvelle édition du Jobday dédié aux profils touchant le secteur de l'industrie. S'inscrivant dans le programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » conclu entre l'UEL et le gouvernement, ce Jobday a permis à 21 entreprises membres de la FEDIL de rencontrer près de 250 demandeurs d'emploi pour un premier entretien.

▪ 7 mai : Table ronde européenne

En vue des élections européennes de juin 2024, la FEDIL a invité à une table ronde sur le thème : « Cinq années décisives pour l'avenir de l'industrie en Europe. Que proposent nos candidats aux élections européennes 2024 pour rétablir la confiance des entreprises en la force de l'Europe ? »

Après un message de bienvenue de Georges Rassel, Markus Beyrer, directeur général de BusinessEurope, a prononcé un discours sous le titre « We need to reboot Europe to restore its global competitiveness ! », mettant en exergue l'urgence d'agir. Après ces appels à l'action, la table ronde proprement dite a rassemblé Franz Fayot (LSAP), Charles Goerens (DP), Fernand Kartheiser (ADR), Christophe Hansen (CSV) et Fabricio Costa (déi gréng).

▪ 12 – 16 mai : Voyage d'étude à San Francisco et dans la Silicon Valley

Au printemps 2024, la FEDIL a organisé son 12^e voyage d'étude annuel sur le numérique et l'innovation. Cette année, une délégation de haut niveau composée de représentants d'entreprises privées, d'institutions publiques, d'universités et d'instituts de recherche s'est rendue en Californie du Nord. La délégation s'est entretenue avec certains des plus grands noms mondiaux dans les domaines de l'internet et de l'intelligence artificielle afin d'en apprendre davantage sur les défis et les avancées technologiques de pointe. Au programme : Google Cloud, Lyten, Nvidia, Paypal, Cloudflare, Microsoft, OpenAI. La délégation s'est également rendue à l'université de Stanford pour discuter de la sécurité dans l'IA. En outre, la délégation a organisé une réception de réseautage avec la communauté locale luxembourgeoise.

▪ 16 mai : Table ronde « Construire une équipe durable : de l'attraction à la rétention »

La FEDIL, en collaboration avec la Federation for Recruitment Search & Selection (fr2s), a invité ses membres à une table ronde au cours de laquelle plusieurs acteurs sont intervenus sur différents aspects de l'attrait et à la rétention de talents. La table ronde a permis de partager différentes stratégies et expériences en relation avec le recrutement de candidats et la fidélisation des salariés de l'entreprise. En guise d'introduction, Nicolas Simons, Chief Economist auprès de l'UEL, a présenté le second baromètre de l'emploi réalisé auprès des cabinets de recrutement.

▪ 3 au 14 juin : Conférence internationale du travail

En tant que représentante des employeurs, la FEDIL a fait partie de la délégation luxembourgeoise qui participait à la 112^e session de la Conférence internationale du Travail (CIT) de l'Organisation internationale du Travail. Réunis en séance à Genève, les délégués de 187 États membres se sont ainsi rencontrés pour débattre et échanger sur des questions liées au monde du travail.

CALENDRIER 2024

▪ 12 juin : Conférence « Le Data Act en pratique »

La FEDIL et la Chambre de Commerce ont organisé conjointement la conférence intitulée: « Le Data Act en pratique : partage de données, changement de fournisseur cloud, interopérabilité : comment mettre en œuvre ? ». A côté d'intervenants et de panélistes, spécialistes dans le domaine de l'économie de la donnée, la Commission européenne a su apporter des clarifications nécessaires et donner les clés de compréhension du Data Act pour en saisir les opportunités en termes d'innovation et de création de nouveaux produits et services basés sur les données.

▪ 24 et 25 juin : Tag der Industrie, Berlin

Sur invitation du BDI - Bundesverband der Deutschen Industrie, plusieurs représentants de la FEDIL ont participé à Berlin au « Tag der Industrie 2024 ». Sous le titre « Zusammenhalt », la conférence sur l'industrie allemande, avec des contributions de l'économie, de la politique et de la société, a accueilli notamment le chancelier Scholz, le ministre de l'Économie et du Climat Robert Habeck et le ministre des Finances Christian Lindner pour discuter des défis de l'industrie et de l'économie.

▪ 27 juin : Nexus2050 – Industry 4.0 session

Dans le cadre de l'événement Nexus2050 International Tech Pulse à Luxexpo, FEDIL a participé à l'organisation d'une session 10x6 Industry 4.0, avec des entreprises membres de FEDIL donnant un aperçu de leur innovation et de leur approche technologique.

▪ 27 et 28 juin : Conseil des présidents de BusinessEurope, Budapest, Hongrie

La FEDIL a participé au Conseil des Présidents (COPRES) de BusinessEurope à Budapest en prévision de la présidence hongroise du Conseil de l'UE. La COPRES a adopté sa déclaration de Budapest, soulignant la nécessité d'un agenda stratégique pour stimuler la compétitivité de l'UE. Les principales priorités sont une meilleure réglementation du marché unique, une autonomie stratégique ouverte et une stratégie industrielle ambitieuse. La déclaration a été présentée à Márton Nagy, ministre hongrois de l'économie nationale.

La COPRES a également eu des discussions intéressantes avec Tamás Sulyok, Président de la Hongrie, et Enrico Letta, Président de l'Institut Jacques Delors, auteur d'un rapport sur l'avenir du marché unique.

▪ 3 juillet : FEDIL AI Forum

La deuxième réunion du « FEDIL AI Forum » a rassemblé des utilisateurs, des développeurs ou des intégrateurs d'IA et comprenait une présentation de cas d'utilisation sur la réduction des délais et des stocks grâce à l'analyse prédictive, une session de démonstration sur l'avenir du travail avec Copilot et M365 ainsi qu'une présentation de l'AI Sandbox du LIST pour une IA plus sûre, plus transparente et plus durable.

▪ 4 juillet : Cercle des chefs du personnel

La première session d'information à l'attention des responsables des ressources humaines a permis de traiter les sujets suivants : changements législatifs futurs en droit du travail ; plans de mobilité pour les entreprises (Ministère de la Mobilité et des Travaux publics) ; nouveau tableau de bord interactif « JobInsights » (ADEM) ; résolution amiable des problèmes rencontrés par les entreprises dans la mise en œuvre du droit de l'Union européenne (Solvit Luxembourg) ; traitement fiscal des véhicules de fonction (Deloitte et BDO) ; imposition des heures supplémentaires prestées par les salariés frontaliers allemands (UEL).

▪ 8 juillet : Réunion de bienvenue des nouveaux membres

Une deuxième séance d'information et de bienvenue pour les nouveaux membres a permis de présenter les activités principales de la FEDIL et les grands projets en cours. Après un tour de table, où les représentants des nouveaux adhérents ont présenté leur entreprise, l'équipe de la FEDIL et les nouveaux membres ont eu l'occasion de faire connaissance lors d'un moment de networking.

▪ 10 juillet : FEDIL NIS 2.0 Forum

La 2^e réunion du « FEDIL Forum NIS 2.0 » a rassemblé des entités des secteurs couverts pour discuter et répondre aux questions afin de comprendre les exigences et les implications de la directive NIS 2.0 et d'assurer sa mise en œuvre efficace. Parmi les intervenants, l'ILR a apporté des précisions sur la juridiction applicable.

▪ 26 et 27 août : Rencontre des Entrepreneurs de France

La FEDIL était présente à la 6^e édition de la Rencontre des Entrepreneurs de France, organisée par le MEDEF à Paris. Autour du thème central « Pouvoir », la REF24 réunissait un très grand nombre d'intervenants et a permis un dialogue de haut niveau entre les dirigeants politiques français et le monde des entreprises.

▪ 6 septembre : Visite « MEPs meet Industry »

Pour la troisième année consécutive, FEDIL a invité les députés luxembourgeois du Parlement européen à une matinée de rencontres avec l'industrie. La visite a conduit Marc Angel, Charles Goerens, Fernand Kartheiser et Tilly Metz ainsi que la délégation de la FEDIL chez les entreprises-membres LuxConnect et Goodyear. Au programme figuraient une visite des installations respectives et un échange de vues sur des grands défis qui aujourd'hui préoccupent industriels et entrepreneurs.

▪ 11 septembre : FEDIL Industry Day

À la rentrée, la FEDIL avait convié quelque 250 participants au « FEDIL Industry Day » qui se déroulait à l'Atelier à Luxembourg-Hollerich. S'étendant sur une demi-journée, l'événement, rehaussé de la présence de S.A.R. le Grand-Duc héritier et du ministre de l'Économie Lex Delles, s'articulait autour de deux tables rondes.

Le premier sujet débattu portant sur la question « Carbon free industry, a huge case for public spending ? » a été introduit par Bernhard Lorentz, Global Consulting Sustainability & Climate Leader chez Deloitte Deutschland. S'ensuivait alors un premier tour de discussion, modéré par Gaston Trauffer, qui permettaient à Patrick Klein, directeur général de Dyckerhoff, Stéphane Tondo, responsable Changement climatique / Affaires gouvernementales chez ArcelorMittal, Claude Turmes, ancien ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire et ancien membre du Parlement européen, Laurence Zenner, administratrice déléguée et CEO de Creos Luxembourg ainsi que Bernhard Lorentz de débattre sur les investissements nécessaires, particulièrement au niveau des dépenses publiques, pour décarboner l'industrie et de mieux comprendre les grands défis à relever par les industries hautement exposées.

La deuxième table ronde traitait du sujet « Critical supply chains - a story of access and exits » et a été introduite par une présentation d'Arnaud Lanoe, analyste financier chez CapitalatWork Foyer Group. Son exposé sur les défis des chaînes d'approvisionnement dans l'industrie minière offrait une base de discussion parfaite pour animer le deuxième panel, modéré par Emmanuelle Mousel, associée chez Arendt & Medernach. Cette table ronde réunissait Merete Clausen, Directrice des investissements à la DG GROW de la Commission européenne, Isabel Hochgesand, Chief Procurement & Hazelnut Company Officer chez Ferrero, Jean-Louis Schiltz, Senior Partner chez Schiltz & Schiltz et vice-président de la FEDIL, Paul Schockmel, CEO de IEE, et Arnaud Lanoe.

Les débats se sont clôturés par quelques mots du ministre de l'Économie Lex Delles qui s'est félicité des discussions constructives avec les acteurs de l'industrie.

Le « FEDIL Industry Day 2024 » s'est terminé par un barbecue, où les participants pouvaient poursuivre leurs discussions dans une atmosphère conviviale.

▪ 20 septembre : FEDIL Digital & Innovation Meet-Up

Dans le cadre de la série de ses « Digital & Innovation Meet-Ups », la FEDIL a invité ses membres à participer au DeepTech Ventures Demo Day au Technoport de Foetz. Au cours de cette journée, ils ont eu la possibilité d'explorer un large éventail de prototypes et d'avancées technologiques proposés par des entreprises locales, des startups et des centres de recherche publics, représentant le meilleur de leurs progrès dans divers domaines.

CALENDRIER 2024

▪ 24 septembre : Université du Luxembourg « BBA integration week »

FEDIL, ensemble avec la Chambre de Commerce et Paul Wurth, a participé à la « Semaine d'intégration BBA » organisée par l'Université du Luxembourg pour accueillir les étudiants de première année du Bachelor in Business Administration. Les présentations complémentaires ont permis aux étudiants de découvrir l'économie luxembourgeoise avec son évolution historique et ses spécificités, le secteur industriel avec ses activités variées ainsi que les nombreuses opportunités de carrière.

▪ 26 septembre : Workshop « Decarbonization of the transport and construction sectors by 2050 »

En collaboration avec Luxembourg Confederation, Creos et Enovos, la FEDIL a organisé un séminaire sur la décarbonisation des secteurs des transports et de la construction d'ici à 2050 avec l'objectif que les parties prenantes des secteurs du transport routier, de l'aviation, du transport maritime et de la construction ainsi que le gestionnaire du réseau Creos Luxembourg puissent discuter des exigences et des attentes de chaque partie concernant la trajectoire à suivre pour atteindre les objectifs climatiques de 2050. L'accent était mis sur l'alignement de l'offre et de la demande de gaz neutres en carbone, tels que l'hydrogène et le biométhane, sur l'électricité à faible teneur en carbone et renouvelable dans ces secteurs.

▪ 27 septembre : Unicareers, Luxembourg

La FEDIL a participé au salon Unicareers, événement officiel de l'Université du Luxembourg qui s'est tenu à Luxexpo. Le salon a été un franc succès avec un grand nombre d'étudiants ou jeunes demandeurs d'emploi rencontrés sur le stand d'exposition de la FEDIL, que nos conseillers-experts ont pu renseigner sur le travail au Luxembourg ainsi que sur les différents secteurs et industries représentés par la FEDIL. Par ailleurs, la FEDIL a relayé des offres de stage ou d'emploi de ses membres susceptibles de correspondre à leur profil.

▪ 24 septembre au 10 octobre : DIH on Tour

Après le succès des premières éditions, le Luxembourg Digital Innovation Hub (L-DIH), la FEDIL et Luxinnovation ont organisé un nouveau programme « DIH ON TOUR » afin de mieux comprendre les besoins des entreprises et de mieux les accompagner dans leur démarche « Industrie 4.0 ». En trois semaines, le L-DIH ON TOUR a visité neuf sites stratégiques. Chaque visite, avec un objectif distinct, a mis en évidence à la fois les défis et les innovations de l'industrie 4.0.

L'un des principaux thèmes de la tournée de 2024 était le développement des compétences. L'engagement avec les étudiants et les enseignants de lycées techniques a permis d'établir un lien vital entre l'apprentissage en classe et les exigences pratiques de l'industrie moderne.

▪ 2 octobre : Conférence sur la transparence des rémunérations

En collaboration avec trois de ses cabinets d'avocats membres, la FEDIL a organisé une conférence au cours de laquelle les dispositions majeures de la directive sur la transparence des rémunérations ont été abordées dans le détail afin d'en comprendre la portée et de permettre d'ores et déjà aux entreprises de se préparer aux nouvelles dispositions impératives à venir.

▪ 4 octobre : FEDIL AI Forum

FEDIL, en collaboration avec le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique (SMC), a invité ses membres au « FEDIL AI Forum », où un atelier spécial axé sur l'élaboration de la future stratégie nationale en matière d'IA a été organisé.

▪ 9 octobre : Conférence sur l'absentéisme sur le lieu de travail

La FEDIL a invité ses membres à une conférence au cours de laquelle plusieurs acteurs, dont l'UEL, le Service de santé au Travail de l'Industrie et l'Association d'assurance-accident et la FEDIL, sont intervenus sur différents aspects dans le contexte de l'absentéisme des salariés sur le lieu de travail.

▪ 17 octobre : Jobday ADEM-FEDIL

En collaboration avec l'ADEM, la FEDIL a organisé un Jobday dédié aux profils de l'industrie. L'initiative s'inscrit dans le programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » conclu entre l'UEL et le gouvernement. Plus de 260 candidats ont saisi l'occasion pour entrer en contact avec les 24 entreprises participantes.

▪ 11 novembre : Forum d'échange sur les sujets juridiques européens

La FEDIL a organisé son deuxième forum juridique sur le droit de l'UE dans les locaux de la Chambre de Commerce. Les avocats et les juristes membres de la FEDIL ont eu l'opportunité de discuter avec le juge François Biltgen et le juge Niilo Jääskinen de la Cour de justice de l'Union européenne. La discussion centrale a porté sur un arrêt sur le droit à réparation, notamment en cas de préjudice moral lié à une violation de données à caractère personnel.

▪ 11 novembre : FEDIL NIS 2.0 Forum

La FEDIL a invité ses membres à une nouvelle session du « Forum NIS 2.0 », avec notamment la participation du ILR. Ce forum vise à rassembler les entités des secteurs couverts afin de comprendre les exigences et les implications de la directive NIS 2.0, d'assurer sa mise en œuvre efficace et de favoriser la collaboration entre les différents secteurs concernés.

▪ 26 novembre : MEDEF 54 - Colloque Europe : les 30 ans du programme EURES

Georges Rassel, président de la FEDIL, a participé à la table ronde « En Grande Région, enjeux et défis communs pour réussir ensemble », organisée à Nancy par le MEDEF de Meurthe-et-Moselle à l'occasion des 30 ans du programme EURES. Cet échange, axé sur l'emploi et les entreprises comme moteurs des échanges transfrontaliers, a permis d'aborder les défis et opportunités partagés dans la Grande Région et en Europe.

▪ 28 – 29 novembre : Conseil des présidents de BusinessEurope, Varsovie, Pologne

La FEDIL a participé aux réunions du Conseil des Présidents de BusinessEurope (COPRES) à Varsovie, organisées par Konfederacja Lewiatan, la principale organisation patronale polonaise. Les fédérations membres de BusinessEurope se sont réunies pour discuter des priorités de la présidence polonaise de l'UE, qui a débuté en janvier 2025. Le Conseil a également rencontré le président Andrzej Duda et a eu un échange de vues avec Sauli Niinistö, ancien président de la Finlande et conseiller spécial de la Commission, au sujet de son rapport sur la résilience civile et militaire de l'UE.

La COPRES a adopté sa déclaration de Varsovie, appelant à dix actions essentielles dans des domaines tels que la sécurité et la défense, la politique industrielle (y compris l'énergie et le climat), le renforcement du marché unique, les améliorations réglementaires, la promotion d'un commerce international ouvert et sûr, la promotion de l'innovation et de la numérisation, et l'encouragement de l'investissement.

▪ 5 décembre: Remise du Prix de l'Innovation 2024

La cérémonie de remise du Prix de l'Innovation de la FEDIL a eu lieu en présence de Lex Delles, ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, de nombreux invités, des membres du jury ainsi que des lauréats de la promotion 2024. Pour cette 26^e édition du Prix de l'Innovation, 33 projets avaient été introduits, parmi lesquels le jury a attribué quatre prix, à savoir :

- Catégorie PRODUCT : « Laminated Busbar Connector » de IEE S.A.
- Catégorie PROCESS : « Plate Line Automation » de Husky Technologies
- Catégorie DATA/AI : « Kopr : The Twin of the Smart Grid » de Creos Luxembourg S.A. en collaboration avec Datathings S.A.
- Catégorie ENGINEERING EXCELLENCE : « On Board Cargo Loader » de CTI Systems S.à r.l en collaboration avec GRADEL S.à r.l.

La soirée a également été ponctuée par le discours de Georges Rassel et une intervention du Prof. Dr. Cornelius

CALENDRIER 2024

Herstatt sur le thème « Innovation durable et frugale : la solution au dilemme entre croissance et protection de l'environnement ? »

▪ 18 décembre : Cercle des chefs du personnel

La deuxième session d'information à l'attention des responsables RH a permis de traiter les sujets suivants : nouveautés législatives par rapport aux salaires minimaux et au travail via une plateforme ; paramètres sociaux applicables en 2025 ; dispositions fiscales en matière d'imposition des heures supplémentaires des frontaliers (UEL) et webinaires en matière fiscale (UEL).

ORGANISATION de la FEDIL en 2024

A PROPOS DE LA FEDIL

Depuis 1918, la FEDIL agit comme fédération entrepreneuriale multisectorielle, conférant une voix aux industriels et entrepreneurs, encourageant l'activité économique du pays et promouvant l'industrie à l'international. La communauté d'entreprises de la FEDIL se caractérise par son ouverture sur l'international, par son esprit d'innovation et par sa volonté de collaborer et de partager les expériences dans l'intérêt du progrès économique.

La FEDIL représente aujourd'hui plus de 750 membres dans 37 secteurs d'activité, de la start-up jusqu'aux grands fleurons de l'économie. Les membres de la FEDIL représentent 95 % de l'industrie manufacturière, 75 % de l'activité de recherche privée, 25 % de l'emploi et 35 % du PIB. La fédération chapeaute par ailleurs 22 associations sectorielles.

Entretien un contact régulier aux niveaux national et européen avec les représentants politiques, les pouvoirs publics, les milieux économiques et les partenaires sociaux, la FEDIL ne cesse de développer et de dynamiser ses réseaux. Elle est étroitement associée à la préparation des décisions en matière économique et sociale par sa représentation dans de nombreux organes consultatifs institués par les pouvoirs publics.

La FEDIL accompagne ses membres par une panoplie de services, notamment le conseil, la représentation, la création de contenus et le networking. Sa démarche par projets thématiques permet d'inclure la participation active des membres aussi bien dans la définition des positions que des contenus et activités. Ancrés dans l'actualité et

ayant un caractère innovateur, les projets FEDIL réunissent des experts représentant les entreprises membres autour d'un sujet bien précis, leur ouvrant de nouvelles voies d'interaction. Les projets se dotent ainsi d'une approche pluridisciplinaire et dynamisante encadrée par l'équipe permanente de la FEDIL. Les projets prennent la forme de workshops et groupes de réflexion et demandent une disponibilité ainsi qu'une implication active des participants.

Sur le plan international, la FEDIL est affiliée à BusinessEurope (www.besnesseurope.eu) et dispose depuis 2003 d'un bureau de représentation à Bruxelles dirigé par son responsable Affaires européennes. En tant qu'organisation représentative des employeurs luxembourgeois, la FEDIL collabore aux activités de la Conférence internationale du travail (OIT) à Genève. Elle est, par ailleurs, membre de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) ainsi que de « Business at OECD ».

Main dans la main avec ses membres et ses partenaires, la FEDIL souhaite accompagner la transformation du pays par ses industries et ses entreprises. Tout en valorisant leur rôle primordial dans notre pays et son écosystème, la FEDIL souhaite aider les entreprises dans la préparation de leur avenir. Les priorités actuelles de la FEDIL sont ainsi la promotion des secteurs représentés auprès de la jeunesse et la recherche de talents, la transformation technologique et énergétique de l'industrie et le développement durable de l'économie luxembourgeoise.

www.fedil.lu

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2024

Les organes statutaires de la FEDIL sont l'assemblée générale et le conseil d'administration dirigés par le président et deux vice-présidents. Le conseil d'administration est composé de chefs d'entreprise représentant les principaux secteurs d'activité. Ils sont assistés par un directeur et un secrétariat permanent. Le conseil d'administration s'est doté en 2018 d'une charte de gouvernance prévoyant ses règles de fonctionnement et régissant les relations avec la direction.

▪ **Président(e)**

Michèle Detaille (Présidente jusqu'au 23 avril 2024)
Administratrice déléguée, No-Nail Boxes (Europe) S.A.

Georges Rassel (Président depuis le 23 avril 2024)
Membre du conseil d'administration de Paul Wurth S.A. (jusqu'au 31 décembre 2024)

▪ **Vice-présidents**

Georges Rassel (Vice-Président jusqu'au 23 avril 2024)
Membre du conseil d'administration de Paul Wurth S.A. (jusqu'au 31 décembre 2024)

Jean-Louis Schiltz
Senior Partner, Schiltz & Schiltz S.A.

Alex Schumann (Vice-président depuis le 23 avril 2024)
Director Manufacturing Tire Plant Luxembourg, Goodyear Operations S.A.

▪ **Administrateurs**

Roland Bastian (jusqu'au 23 avril 2024)
Vice-président, Luxembourg Country Manager & CEO, ArcelorMittal Belval

Antoine Clasen (depuis le 23 avril 2024)
CEO, Caves Bernard-Massard S.A.

Olivier Coekelbergs
Country Managing Partner, EY Luxembourg

Frédéric de Radiguès (jusqu'au 14 février 2024)
CEO, S.A. Brasserie Nationale (Bofferding)

Carine Demangeon
Administratrice déléguée, Eurest Luxembourg S.A.

Yves Elsen (jusqu'au 23 avril 2024)
Président du Conseil d'administration, Hitec Luxembourg S.A.
Président, Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE)

Gilles Feith
CEO, Luxair S.A.

Marc Giorgetti
Gérant, Groupe Félix Giorgetti
Président du Groupement des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics

Philippe Glaesener (depuis le 23 avril 2024)
Senior Vice President, SES Space & Defence, SES S.A.

Robert Glaesener (jusqu'au 22 avril 2024)
CEO, Talkwalker S.à r.l.

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2024

Christophe Goossens (depuis le 23 avril 2024)
CEO, Broadcasting Center Europe S.A.

Romain Hansen
Sr Director Innovation Technology, Goodyear S.A.

Gérard Hoffmann
Chairman and Managing Director, Proximus Luxembourg S.A.
Vice-président, Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE)

Romain Hoffmann (jusqu'au 23 avril 2024)
Administrateur délégué, Aral Luxembourg S.A.
Président, Groupement Énergies Mobilité Luxembourg (GEML)

Paul Konsbruck (depuis le 23 avril 2024)
CEO, LuxConnect S.A.

Georges Krombach (depuis le 23 avril 2024)
Chief Commercial Officer, Landewyck Tobacco S.A.

Sandra Le Petit
Global Pricing and Networking Profitability Director, Guardian Europe S.à r.l.

Isabelle Lentz (depuis le 23 avril 2024)
CEO, Munhowen S.A.

Valérie Massin
Vice-présidente, Head of HR Long Products, ArcelorMittal Luxembourg S.A.

Paul Meyers
Managing Director, Works Director, Country Leader, DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.

Jean Muller
CEO, Moulins de Kleinbettingen S.A.
Président, Fédération des Industries Agro-Alimentaires Luxembourgeoises (FIAL)

Henri Reding (depuis le 23 avril 2024)
Country Head Luxembourg, ArcelorMittal Europe Long Products S.A.

Philippe Schmitz
Administrateur délégué, Rotarex S.A.

Claude Seywert
CEO, président du Comité de direction, Encevo S.A.

Claude Strasser
Directeur général, président du Comité de direction, POST Luxembourg

▪ Présidents honoraires

Marc Assa

Nicolas Buck

Robert Dennewald

Michèle Detaille

Charles Krombach

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2024

▪ Directeur honoraire

Nicolas Soisson

La composition actuelle du Conseil d'administration peut être consultée sur le site internet de la FEDIL.

▪ Calendrier des réunions du conseil d'administration en 2024

18 mars 2024

1^{er} juillet 2024

3 octobre 2024

2 décembre 2024

23 avril 2024 - Assemblée générale

LA DIRECTION ET LE SECRÉTARIAT DE LA FEDIL EN 2024

René Winkin, directeur

Marc Kieffer, secrétaire général / responsable affaires juridiques et sociales

Francesco Fiaschi, responsable affaires européennes

Ella Gredie, conseillère affaires juridiques et sociales

Philippe Heck, conseiller affaires juridiques et sociales (jusqu'au 30 novembre 2024)

Laurence Kayl, responsable de la communication, membre du Comité de direction

Virginie Michielsens, senior business developer

Rodney Ndong-Eyogo, chargé de communication digitale

Georges Santer, responsable digitalisation et innovation, membre du Comité de direction

Céline Tarraube, conseillère digitalisation et innovation

Gaston Trauffer, responsable politique industrielle, membre du Comité de direction

Jean-Marc Zahlen, conseiller énergie et environnement

Chantal Hübsch, secrétaire de direction

Jessica Linden, secrétaire-réceptionniste

Chantal Lonien, secrétaire-comptable

Olivier Nicolay, secrétaire-réceptionniste

Siège social et bureaux de la FEDIL et des associations sectorielles

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Bâtiment B, 2^e étage

Adresse postale de la FEDIL et des associations sectorielles

Boîte postale 1304
L-1013 Luxembourg
T. +352 43 53 66 – 1
fedil@fedil.lu

www.fedil.lu
www.fedil-echo.lu

Bureau de représentation à Bruxelles

168, avenue de Cortenberg
B-1000 Bruxelles
T. +32 2 237 66 80
francesco.fiaschi@fedil.lu

PUBLICATIONS DE LA FEDIL

▪ Écho des entreprises

L'Écho des entreprises est le magazine édité et publié par la FEDIL depuis 1920. Avec 6 parutions par an et un tirage de 2.500 exemplaires, il traite l'actualité économique et sociale qui touche les entreprises membres de la fédération ainsi que l'industrie et l'entrepreneuriat en général. Le support papier est complété par une version en ligne : www.fedil-echo.lu.

▪ Positions

La FEDIL rédige et publie des positions sur des sujets d'actualité d'ordres économiques et politiques. Ces positions sont publiées sur le site internet (www.fedil.lu) et / ou dans le magazine et accessibles aux membres ainsi qu'à toute personne intéressée.

▪ Guides / Brochures

La FEDIL publie des brochures sur des sujets d'actualité, répondant aux besoins d'information de ses membres. En 2024, des brochures ont été publiées dans les domaines du droit du travail, des talents, de la décarbonation, des déchets d'emballages industriels et de la politique européenne.

▪ Autres publications

Toutes les deux semaines, la FEDIL envoie une newsletter à ses membres ainsi qu'aux personnes intéressées, contenant les actualités de la FEDIL et de ses groupements, des informations juridiques (projets de lois & entrées en vigueur) et institutionnelles, un calendrier de conférences/séminaires/formations, des sujets européens ainsi qu'une revue de presse.

▪ Social Media

La FEDIL est présente sur les réseaux sociaux suivants:

LinkedIn : www.linkedin.com/company/fedil/

Instagram : www.instagram.com/fedil_lux

Youtube : https://www.youtube.com/channel/UCzT_niI1Mhvttonzr8qHTGw

Facebook Écho des entreprises : www.facebook.com/echo.luxembourg/

Facebook HelloFuture : www.facebook.com/hellofuturelu/

Instagram HelloFuture : www.instagram.com/hellofuture_lx/

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2024

BUSINESS DEVELOPMENT

Le business development au sein de la FEDIL a pour objectif d'améliorer la connaissance de l'offre de services auprès de ses membres et de poursuivre proactivement l'élargissement de la base d'adhérents.

Afin de mieux pouvoir aider ses membres dans leurs projets, l'équipe de la FEDIL visite régulièrement ses entreprises membres. Ces échanges permettent, d'une part, d'informer les membres des projets en cours et des services offerts par la fédération et, d'autre part, d'avoir un retour des membres sur des sujets qui leur tiennent à cœur et sur des difficultés qu'ils rencontrent. C'est également l'occasion de mettre à jour les contacts dans la base de données de la FEDIL afin de s'assurer que les bonnes personnes reçoivent bien toutes les communications.

Le nombre de membres a continué à augmenter, notamment dans le domaine de l'industrie, du conseil à l'industrie et des nouvelles activités technologiques. En janvier et en juillet 2024, une réunion de bienvenue des nouveaux membres a été organisée. Cette réunion a été suivie d'un moment de networking, permettant de faire connaissance avec l'équipe de la FEDIL et les nouveaux membres. En 2024, nous avons à nouveau publié pour les nouveaux membres qui le souhaitent, un post sur LinkedIn pour annoncer leur adhésion au sein de la FEDIL.

La FEDIL continue également à offrir un membership gratuit pendant 2 ans à des startups qui développent des produits ou services dans les domaines d'activité représentés au sein de la FEDIL.

LE SECRÉTARIAT DU GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS

Pol Faber, secrétaire général

Monica Antunes, secrétaire

Carmen Da Cruz, secrétaire

Siège social et bureaux du Groupement des entrepreneurs

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Bâtiment B, 2e étage

Adresse postale du Groupement des entrepreneurs

Boîte postale 1304
L-1013 Luxembourg
T. +352 43 53 66 – 623
groupement.entrepreneurs@fedil.lu

JURY DU PRIX DE L'INNOVATION 2024

Jean Beissel (Office Freylinger S.A.)

Romain Martin (ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur)

Andreea Monnat (FNR – Fonds National de la Recherche)

Félix Jean Nothar (Accumalux S.A.)

Philippe Osch (Hitec Luxembourg S.A.)

Simone Polfer (ministère de l'Économie)
Benjamin Questier (Luxinnovation G.I.E.)
Gilles Reichling (Goodyear Innovation Center Luxembourg)
Georges Santer (FEDIL)

La FEDIL est représentée au niveau national

▪ Domaine économique

Comité de conjoncture
Comité d'accompagnement en matière d'établissements classés
Comité de coordination en matière de gestion des déchets et des ressources
Comité de la gestion de l'eau
Commission consultative du commerce extérieur
Commission consultative de prévention d'incendie du CGDIS
Commission technique consultative des indices de prix de la construction
Commission du bâtiment
Commission des soumissions
Conseil national de l'énergie
Conseil supérieur de la statistique
Centre de ressources des technologies de l'information pour le bâtiment (CRTI-B)
Groupe luxembourgeois de l'association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)
Haut-Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie
Trade and Investment Board
Haut-Comité à la transformation numérique
Office du ducroire
Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI)

▪ Domaine social

Comité consultatif à la formation professionnelle à caractère tripartite
CPTÉ - Comité permanent du travail et de l'emploi
Comité du travail féminin
Commission mixte de reclassement
Commission spéciale de réexamen chômage
Conseil national pour étrangers
Conseil supérieur de la santé et de la sécurité au travail
EST - École supérieure du travail
Fonds de compensation commun au régime général de pension
Juridictions du travail

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2024

Juridictions sociales

Mutualité des employeurs

ONC - Office national de conciliation

Organes de la sécurité sociale

ORPE - Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi

STI - Service de santé au travail de l'industrie

STM - Service de santé au travail multisectoriel

▪ Autres domaines

Cluster for Logistics Luxembourg a.s.b.l.

CES - Conseil économique et social

Comité de coordination tripartite

Ecobatterien A.s.b.l.

Luxinnovation G.I.E.

Mouvement luxembourgeois pour la Qualité et l'Excellence a.s.b.l. (MLQE)

Union des Entreprises Luxembourgeoises a.s.b.l. (UEL)

Contacts internationaux

▪ Au niveau européen

BusinessEurope - Confederation of European Business

Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs

Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants

Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail

Comité du dialogue social

Conseil consultatif économique et social BENELUX

EURES - European Job Mobility Portal

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

Fonds social européen

▪ Au niveau international

Business at OECD

BIT - Bureau international du travail

OIE - Organisation internationale des employeurs

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

2Bconnected S.à r.l. – Unios
55Legal S.à r.l. *)
7Days Luxembourg GmbH, Succursale
luxembourgeoise (anc. MPK Luxembourg GmbH,
Succ. Luxembourg)

A

Abacus Consulting & Solutions S.A.
Abalone Group S.à r.l.
Abalone TT Luxembourg S.à r.l.
Abalone TT Wiltz S.à r.l. *)
ABB N.V. Luxembourg Branch
Abylsen Luxembourg S.A.
Accumalux S.A.
Accumalux Mold Technology S.A.
Acolad Luxembourg S.A.
Acsona S.A., Succursale luxembourgeoise **)
Actimage S.A. *)
Adecco Luxembourg S.A.
Adler Pelzer Eselborn S.à r.l.
AdronH S.à r.l. **)
AdwäisEO S.A. *)
Agile Partner S.A.
Agora S.à r.l. et Cie S.e.c.s. (Société de
développement Agora)

Ai Mediq S.A. *)
Air Liquide Luxembourg S.A. (L'Air Liquide
Luxembourg)
Airtech Europe S. à r.l.
Alcuilux Desox S.A.
Allen Overy Shearman Sterling S.C.S. - A&O
Shearman
Alliance Green Services S.A.
ALS Customs Services S.A.
Altwies-Bois S.à r.l.
AM 4 AM S.à r.l.
AMV Safety S.à r.l. **)
Amazon Europe Core S.à r.l.
Ameco S.à r.l.
Amer-Sil S.A.
Ampacet Europe S.A. EMEA Headquarters
AMV Safety S.à r.l. **)
ANG S.à r.l.
Ansamble Luxembourg S.à r.l.
Aon Luxembourg, Succursale de Aon Belgium Sprl
a+p kieffer Omnitec S.à r.l.
Aperam S.A. *)
Aperam Stainless Services & Solutions Luxembourg
S.A.
Apleona Luxembourg S.à r.l.
Apollo Strategists S.A.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Aral Luxembourg S.A.
Aramark S.à r.l.
ArcelorMittal S.A.
ArcelorMittal Belval & Differdange S.A.
ArcelorMittal Bissen & Bettembourg S.A.
ArcelorMittal Centre Logistique Européen S.A.
ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l.
ArcelorMittal Commercial Sections S.A.
ArcelorMittal Luxembourg S.A.
ArcelorMittal Schiffange S.A.
Arendt Capital Advice S.à r.l. *)
Arendt & Medernach S.A.
äResto S.à r.l. *)
Arhis HR Solutions S.A.
Armacell International S.A.
Armatures S.à r.l.
Aronova S.A.
Arrowstone S.à r.l.
Arspectra S.à r.l. *)
Artec Europe S.à r.l.
Arval Luxembourg S.A.
Association N. Arend & C. Fischbach S.A.
Astron Buildings S.A.
Atalian Global Services Luxembourg S.à r.l.
Ateel S.à r.l.
Ateliers Brucker S.à r.l.
Ateliers Vvyngla S.A.
Atoz S.A.
ATS Cranes S.A.
Aurrera Consulting S.à r.l.-S
Avanterra S.A.
Avery Dennison Luxembourg S.à r.l.
Axia Interim S.A.
Axiomatic S.à r.l.
Axis (Luxembourg) S.à r.l.

B

B Medical Systems S.à r.l.
Batz Constructions Exploitation S.à r.l.
Baker McKenzie Luxembourg
Balthasar Constructions S.à r.l.
Barenbrug Luxembourg S.A.
Barrela et Martins S.à r.l.
BB Distrilux S.à r.l.
BDO Advisory S.A.

Be Fresh S.à r.l. *)
Beaujean & Partners S.à r.l. *)
Bebo ProMaFin S.A.
Berl & Cie S.à r.l. (A. Berl)
Bertrand S.à r.l. (Marbrerie Bertrand)
Besix Red Luxembourg S.A.
Bétons et Matériaux S.A.
Bétons Feidt S.A.
BHB & Partners S.A.
Bim-Y S.à r.l.
Bionext S.A. - BioneXt Lab
BK Services S.à r.l.
Black Swan Lux S.A.
Bois Brever S.A.
Bois Scholtes S.A.
Bonaria et Fils S.à r.l.
Bonaria Frères S.A.
Bonn Steichen & Partners S.e.c.s.
BorgWarner Luxembourg Automotive Systems S.A.
Boson Energy S.A.
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A.
Brasserie Nationale 'Bofferding' (S.A. Brasserie Nationale)
Brasserie Simon Exploitation et Cie S.e.c.s.
Brink's Alarm and Security Technologies S.A.
Brink's Security Luxembourg S.A.
Bureau Greisch Luxembourg S.A.
Bureau Moderne S.A.
Business Intelligence.lu S.à r.l.-S *)

C

C.A.E. Aviation S.à r.l.
Calpam Luxembourg S.à r.l. – Q8 Mazout
Calumite S.A.
Canon Luxembourg S.A.
Cap4 Lab S.à r.l.
Car Avenue Etoile Garage S.à r.l.
Cargolux Airlines International S.A.
Carrelages Willy Putz S.A.
Carrières Feidt S.A.
Castegnaro S.à r.l.
Catalyst Recovery Europe S.A.
Caves Bernard-Massard S.A.
Caves Gales S.A.
Caves Krier Frères Remich S.A.

Caves St. Martin, Remich S.A.
 Caves St. Remy-Desom S.à r.l.
 Caves Wengler S.A.
 CBL S.A.
 CBRE GWS Luxembourg S.A. *)
 CDCL S.A. - Compagnie de Construction
 Luxembourgeoise
 Cebi Luxembourg S.A.
 Cedef S.A.
 Cegecom S.A.
 Centre d'Isolation S.A. – CIS **)
 CERATIZIT Group
 CFL (Société Nationale des Chemins de Fer
 Luxembourgeois) **)
 CFL Cactus Shoppi S.A.
 CFL Cargo S.A.
 CGI Luxembourg S.A.
 Chapier S.à r.l.
 Chemgas Barging S.à r.l.
 Chemolux S.à r.l. - McBride
 Cimalux S.A.
 Circle K Luxembourg S.A.
 Circu Li-ion S.A.
 Circuit Foil Luxembourg S.à r.l.
 Cisco Systems Luxembourg International S.à r.l.
 C.K. S.A.
 Clarence S.A. *)
 CLdN Ro-Ro S.A.
 CLE S.A. – Compagnie Luxembourgeoise
 d'Entreprises
 Clean Something For Nothing S.à r.l.-S *)
 Clifford Chance S.C.S.
 ClimateCamp S.à r.l. *)
 CLK Constructions Luxembourgeoises K-Home S.à r.l.
 Cloos S.A.
 Close (S.A. Close)
 Cloud Managed Data S.A. – CMD
 CLT-UFA S.A.
 Cobelfret Agencies S.A.
 Cobolux Production S.A.
 Coca-Cola Europacific Partners Luxembourg S.à r.l.
 Codiprolux S.A.
 Cofralux S.A. *)
 Colibri Advisory S.à r.l. - The Digital Board **)
 Co-Labor S.C.

Colruyt Luxembourg S.A.
 Comco MCS S.A.
 Comptoir des Fers et Métaux S.A. – CFM Van Marcke
 Comptoir Pharmaceutique Luxembourgeois S.A. *)
 Com'unity S.à r.l.
 Construction Nico Maréchal S.à r.l. *)
 Contern S.A.
 ControlC S.à r.l. *)
 Convergint Technologies Luxembourg S.à r.l.
 Convotis (Luxembourg) PSF S.A. (anc. Calligo
 (Luxembourg) PSF S.A.)
 Coprom S.A.
 Corbis S.A.
 Corex Luxembourg S.A.
 Cosmolux International S.A.
 Costantini S.A.
 C.P.I. S.à r.l.
 CR Services S.à r.l.
 Crab Traceability Systems S.à r.l.-S *)
 Creditreform Luxembourg S.A.
 Creos Luxembourg S.A.
 CTI Systems S.A.

D

Damovo Luxembourg S.à r.l.
 Datacenter Luxembourg S.A.
 DataThings S.A.
 Delaware Consulting S.A.
 Delebois & O'Donnell S.à r.l.
 Delli Zotti S.A.
 Deloitte Legal S.à r.l.
 Deloitte Luxembourg
 Deme Offshore Procurement & Shipping LU S.A.
 Depixit S.à r. l – Neon Internet
 Derisk Advisory S.à r.l. *)
 D-Interim.lu S.à r.l.
 Distillerie Othon Schmitt S.à r.l.
 DLA Piper Luxembourg S.à r.l. *)
 D.L.S.I. Luxembourg S.A.
 Doctena S.A. *)
 Doneck Euroflex S.A.
 Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l.
 Dropslab Technologies S.à r.l.
 D'Schlässerei S.à r.l.
 DSK Systems S.A.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

DSL Data Service Luxembourg S.à r.l.
DSM Avocats à la Cour
DSV Air Services S.A.
DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.
Dussmann Catering S.à r.l.
Dussmann Lavador S.à r.l.
Dussmann Security S.à r.l.
Dussmann Service S.à r.l.
Dynabrade Europe S.à r.l.

E

EarthLab Luxembourg S.A.
Eaux Minérales de Beckerich (S.A. des Eaux Minérales de Beckerich)
Eaton Moeller S.à r.l.
e-Bus Competence Center S.à r.l.
EcoMobility S.à r.l.
Econocom PSF S.A.
Ecore Luxembourg S.A.
Ecotec S.à r.l.
E.C.T. S.à r.l. Entreprise de Constructions Tubulaires
Edenred Luxembourg S.A.
E.E.M.M. (European Energy Market Makers) S.A.
EFM Steel S.à r.l.
EG Retail (Luxembourg) S.à r.l.
E.G.C. S.à r.l. Entreprise de Génie Civil
Ekabe S.A. (Groupe Lactalis)
e-Kenz S.A.
Elan IT Resource S.à r.l. – Experis
Elco S.A.
Electris Luxembourg S.A. (anc. Diego Luxembourg S.A.)
Elenz GmbH & Co KG, Succ. luxembourgeoise (L. Elenz)
Ella Media S.à r.l.
Elora S.A. (anc. DCInnovation S.à r.l.-S)
Elvinger Hoss Prussen S.A.
Emma Technologies S.à r.l. *)
E.M.T. S.à r.l. – Chrono Job
Encevo S.A.
Endurica Europe S.à r.l. **)
Eneco S.A. – Ingénieurs Conseils
Energieagence (Agence de l’Energie S.A.)
Enovos Luxembourg S.A.
Enthalpia Lux S.à r.l.

Entrapaulus Construction S.A.
Eqiom Luxembourg S.A.
Equans Services S.A.
eSklepios S.à r.l. **)
Essembl S.A. *)
Estra Automotive Systems Luxembourg S.à r.l.
ETF – Luxembourg S.A.
Etimine S.A.
Eurest Luxembourg S.A.
Eurobéton S.A.
Eurofins Scientific S.E.
Eurofoil Luxembourg S.A.
Europe Commerce S.A.
Europe et Croissance S.à r.l.
Eurotank S.à r.l.
Eviden Luxembourg S.A. (anc. Atos Luxembourg PSF S.A.)
EY
Eyesen S.A.

F

Face Job S.A. **)
Famaplast S.A.
Fanuc Europe Corporation S.A.
Farenzena S.à r.l. (Entreprise Jules Farenzena)
FB Groupe Luxembourg S.A.
F.E.L. S.A.
Ferrac S.à r.l. Entreprise de Ferrailage
Ferro Tech S.à r.l.
Ferroknepper-Buderus S.A.
Fiar S.A.
Fiduciaire Muller & Associés S.A.
Flen Health S.A.
Freylinger S.A. (Office Freylinger)
Fruytier S.A.
Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.

G

G4S Security Solutions S.A.
Galère Lux S.A.
Gandi International S.à r.l.
Gapen Consulting S.à r.l. - Antal International
GC Partner S.A.
G-Core Labs S.A.
GDL Security S.à r.l.

Geis Cargo International Luxembourg GmbH
 Gemolux S.à r.l. *)
 Gerstlauer Consulting S.à r.l.
 Gezim Luxembourg S.à r.l.
 GI Group Luxembourg S.à r.l. (anc. Kelly Services Luxembourg S.à r.l.)
 Gilles Tooling S.à r.l.
 Ginge-Kerr-Luxembourg S.A. *)
 Giorgetti (Groupe Félix Giorgetti)
 Global Facilities S.A.
 GM Entreprise Générale de Construction S.à r.l.
 Go RH S.à r.l.
 Goeres Horlogerie S.à r.l.
 GomSpace Luxembourg S.à r.l. *)
 Goodyear S.A.
 Goodyear Operations S.A.
 GoToFreedom S.à r.l.
 Gradel Services S.A.
 Grant Thornton Participations S.A.
 Granulux S.à r.l.
 Green Movers S.à r.l.-S **)
 Greenfield S.à r.l.
 Greiveldinger Exploitation S.à r.l.
 Groupe Morgan Services Luxembourg S.à r.l.
 Guardian Europe S.à r.l.
 Guardian Luxguard II S.à r.l.

H

Haeck & Fils S.à r.l. (Ets Guy Haeck & Fils) *)
 Hansatank Luxembourg S.à r.l.
 Harsco Metals Luxembourg S.A.
 Harsco Metals Luxequip S.A.
 Hays Travail Temporaire Luxembourg S.à r.l.
 He:al Campus S.A. *)
 Hein S.à r.l. - Fabrique de Fours
 Hein S.à r.l. (Sablière Hein)
 Hein Déchets S.à r.l.
 Heintz van Landewyck S.à r.l. (Manufacture de Tabacs)
 Helical S.à r.l. *)
 Hewlett-Packard Enterprise Luxembourg S.C.A.
 HGK Ship Management Lux S.à r.l.
 HGK Shipping Lux S.à r.l.
 Hitec Luxembourg S.A.
 HLD Associés Europe S.A.

Hospilux S.A.
 HR Services S.A.
 Hunteed S.A.S.
 Husky Injection Molding Systems S.A.
 Hydro Aluminium Clervaux S.A.
 Hyosung Luxembourg S.A.

I

I3P S.à r.l. *)
 IBM Luxembourg S.à r.l.
 Icarus Shipping S.A.
 ICE IP S.A.
 IEE International Electronics & Engineering S.A.
 Ilco Lux S.A.
 Imatec S.à r.l. – Innovative Machine Technology
 Imprimerie Centrale S.A.
 Indigo Park Luxembourg S.A.
 Indorama Ventures Mobility Luxembourg S.A.
 Industeam S.A.
 InduStream S.A. *)
 Information Technology for Translational Medicine (ITTM) S.A. *)
 Initio S.A. - Square Management Luxembourg
 INL – Inland Navigation Luxembourg S.A.
 Inmarsat Ventures S.E.
 Inowai S.A.
 Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment – IFSB S.A.
 Interact S.A.
 Interactiv S.à r.l.
 Interfiduciaire S.A.
 Interfuel S.à r.l.
 International Lacquers S.A.
 Interstream Barging S.A.
 Investe Promotions S.à r.l. *)
 Ireco Trading and Production S.A.
 Ispace Europe S.A.
 ISS Luxintérim S.à r.l.
 Itrust consulting S.à r.l.
 IVC Luxembourg S.à r.l.

J

Jacques Streff Entreprises S.à r.l.
 Jan De Nul Constructlux S.A.
 Jans S.A. (Entreprise de Constructions Claude Jans)

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

JDS Chauffage-Sanitaire S.A.
JFE S.à r.l. (anct. Jindal Films Europe)
John Zink International Luxembourg S.à r.l.
Joint Allocation Office S.A. – JAO
JS Works S.à r.l.
JT International Luxembourg S.A.
Julien Cajot & Cie

K

Karp-Kneip Constructions S.A. (C. Karp-Kneip)
Kersting Luxembourg S.à r.l.
Keter Luxembourg S.à r.l.
Ketterthill S.A.
Kikuoka Luxembourg S.A.
Kioes Advisory S.à r.l.
Kisch Constructions S.à r.l.
Kiswire International S.A.
Klein Exploitation S.à r.l. (Entreprise Klein)
Kleyr Grasso S.e.c.s.
Köhl AG
Köhl S.à r.l.
Köhler Constructions S.à r.l. (H. Köhler)
Kone Luxembourg S.à r.l.
Kouros S.A. *)
KPMG Tax and Advisory S.à r.l.
KR International Recruitment S.à r.l.
Kronospan Luxembourg S.A.
Kronshagen (Etude Kronshagen)
Kuehne + Nagel S.à r.l.
Kuhn Construction S.A.
Kurt Constructions S.A.
Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A.
Kyndryl Luxembourg S.à r.l.

L

Lab Luxembourg S.A.
Laboratoires Réunis Luxembourg S.A.
Laeis GmbH
Lafayette S.A.
Lamesch Exploitation S.A.
Landimmo Real Estate S.à r.l.
Laserus S.A.
Lat Lux S.à r.l.
Lavaux Luxembourg S.à r.l.

LB Technology Google S.à r.l. *)
L.C.I. S.à r.l.
Leasys Luxembourg S.A.
Legitech S.à r.l.
Léon Kremer S.à r.l.
Les Intérimaires Professionnels Luxembourg S.à r.l.
LG Lux Construction S.A.
LGM, Succursale luxembourgeoise de LGM Belgium S.à r.l. *)
LHH Luxembourg S.A. (anct. Badenoch+Clark et Spring Professional)
Lightbulb S.à r.l.
LKY Luxembourg S.à r.l.
LMO S.à r.l. *)
Loewe Refractory Services Benelux S.à r.l.
Loginter S.à r.l.
Losch Import S.à r.l.
Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l.
LSC360 S.A. (anct. L.S.C. Engineering Group)
Lsquared.ai S.à r.l.-S **)
L-Travaux S.à r.l.
Luwolux S.à r.l.
Lux Méca S.A.
Lux T.P. S.A.
Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A.
lux-airport – Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.
Luxaviation S.A.
Luxcargo Handling S.A. **)
LuxConnect S.A.
Luxcontrol S.A.
Luxelec Building Technology S.A.
Luxembourg Air Ambulance S.A.
Luxembourg High Security Hub-Management Company S.A.
Luxempart S.A.
LuxEnergie S.A.
Luxexpo S.A.
Luxfactory S.A.
Luxforge S.à r.l.
Luxlait - Association Agricole
LuxLex Avocats à la Cour *)
Luxmetering G.I.E.
LuxNetwork S.A.
LuxPet S.A. / A.G.

Luxport S.A.
LuxProvide S.A.
LuxQuantum S.à r.l.-S **)
Luxscan Technologies S.à r.l.
LuxSpace S.à r.l.
LuxTrust S.A.

M

Maana Electric S.A.
Mabilux S.A.
Maison Charles Esser S.à r.l. *)
Maisons Loginter S.A.
Manpower Luxembourg S.A.
MaPS S.A.
Maqit S.A.
Margal S.A.
Marks & Clerk LLP, Succursale luxembourgeoise
Martin & Condrotte Avocats à la Cour *)
Massard S.à r.l.
Massive-Passive S.A.
Mate S.A.
Mathey Mazout S.A.
MC Interim S.à r.l. **)
MCM Import Export S.à r.l.
MD Wind S.à r.l.
Mediation S.A.
Mefa S.A.
Met-Lux S.A.
Michelman International S.à r.l.
Microsoft Luxembourg S.à r.l.
Mindforest S.A.
Minusines S.A.
Miranki S.à r.l. **)
MIRco S.à r.l. – GNT Europe **)
MM Publishing and Media S.A. - Maison Moderne™
Molecular Plasma Group S.A.
Molitor Avocats à la Cour S.à r.l.
Mondo Luxembourg S.A.
Moog Luxembourg S.à r.l.
Morgan Philips Luxembourg S.A.
Morganite Luxembourg S.A.
Mosam Solution S.à r.l. *)
Moulins de Kleinbettingen S.A.
Moutarderie de Luxembourg S.à r.l.
Muller & Wegener S.à r.l.

Munhowen (S.A. Munhowen)
Myjob S.à r.l.
Mylar Specialty Films Luxembourg S.A.

N

NautaDutilh Avocats Luxembourg S.à r.l.
Navilux Schiffahrt S.à r.l.
Neobuild G.I.E.
Neomark S.à r.l. – Laidebeur & Partners
Netto-Recycling S.à r.l. – NR Docusafe
Neuberg (S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg)
Next Step Fusion S.à r.l. *)
Nium S.A. *)
No-Nail Boxes (Europe) S.A.
NSI Luxembourg PSF S.A. (anc. CTG Luxembourg PSF S.A.)
NTT Luxembourg PSF S.A.
Numen Europe S.A.
Nutrition & Bioscience (Luxembourg) S.à r.l.
nZero Lxb S.à r.l.

O

OBG Lux S.A.
Oceal Intérim S.à r.l.
OCSiAI Europe S.à r.l.
Oerlikon Balzers Coating Luxembourg S.à r.l. *)
Ofsip S.à r.l. *)
ONBD S.à r.l. – Jooined
OnePrivacy S.A.
Optim'EASE S.à r.l. **)
Optimind Luxembourg S.A.
Oracle Luxembourg S.à r.l.
Orange Business Digital Luxembourg S.A. (anct. Business & Decision Luxembourg)
Orange Communications Luxembourg S.A.
Osch & Fils S.à r.l.
Otis Luxembourg S.à r.l.
Oxygen & Partners S.A.

P

Panelux S.A.
Partenaires Sociaux S.A.
Partnaire Luxembourg S.à r.l.
Paul Wagner & Fils S.A.
Paul Wurth S.A.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Paul Wurth Geprolux S.A.
Pegasus Shipping S.à r.l.
Peintures Robin S.A.
Performance Solutions Luxembourg S.à r.l.
Perrard S.A.
Petro-Center S.A.
Petrodiff GmbH
Petrotrans S.A.
Pfeifer Sogéquip S.à r.l.
Pfizer Luxembourg S.à r.l.
Pharma Goedert S.A.
PHI Data S.A.
Philip Morris Luxembourg S.à r.l.
Philips Luxembourg S.A.
Phoenix Technologies S.A. *)
Pierre Mangers S.à r.l. *)
Pinsent Masons Luxembourg
Piwel S.à r.l.
PNS Interim Luxembourg S.à r.l.
Poeckes S.à r.l. (Entreprise Poeckes)
Port de Mertert S.A. (Société du Port de Mertert)
Portus Data Centers Luxembourg S.A. (anc.
European Data Hub S.A.)
POST Luxembourg
POST Telecom S.A.
Poudrerie de Luxembourg S.A.
Prefalux Construction S.A.
Presta Cylinders S.à r.l.
PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Probiotic Group Luxembourg S.A.
Profiler S.A.
PROgroup S.A.
Proman 352 S.A.
ProNewTech S.A.
Prophac, Zirnheld & Cie S.à r.l. , Produits
Pharmaceutiques et Chimiques *)
Protection Unit Luxembourg S.à r.l.
Proximus Luxembourg S.A.
Proximus Luxembourg Infrastructure S.à r.l.
PwC Legal S.à r.l.
PWT S.A. – Apateq

R

RAK Porcelain Europe S.A.
Randstad HR Services S.A.

Randstad Interim S.A.
Raval Europe S.A.
Rcube Professional Services S.A.
Rectilux S.à r.l.
Recyfin S.A. *)
Recyma S.A.
Redwire Space S.à r.l. *)
Reflex RH S.A.
Reiff Masutt S.A.
Remondis Luxembourg S.à r.l.
Residence Concept S.A.
Resultance S.A.
RH Lab S.à r.l.-S
Ridergy S.à r.l.
Rinnen Constructions Générales S.à r.l.
Rizzani de Eccher S.A.
RMI Lux S.à r.l.
RMT Labs S.A. (anct. Remote Labs S.à r.l.-S)
Rotarex S.A.
Rotomade S.à r.l.
RSS-Hydro S.à r.l.

S

SAB S.à r.l. *)
SAG Software AG Luxembourg S.A.
Saica Flex Luxembourg S.A.
Saint-Gobain Abrasives S.A.
Santé Services S.A.
Saturne Technology S.à r.l.
Schaeffler Industrial Ceramics S.à r.l.
Schäfer Shop GmbH *)
Schilling & Fils S.à r.l. (Nic. Schilling & Fils)
Schiltz & Schiltz S.A.
Schindler S.à r.l.
Scholtes et Brauch S.A.
Schroeder & Associés S.A.
Seco Safety A.s.b.l.
Securex Luxembourg S.A.
Securitas Luxembourg S.A.
SeeZam S.A.
SEO (Société Electrique de l'Our S.A.)
Serena Advisory S.A. **)
Seris Security S.à r.l.
Service de Santé au Travail de l'Industrie A.s.b.l.
(STI)

SES Astra S.A.
 SES Engineering (Luxembourg) S.à r.l.
 Seturon S.A.
 SGI Ingénierie S.A. Luxembourg
 Shell Luxembourgeoise S.à r.l.
 Siemens S.A., Succursale luxembourgeoise
 Signode Luxembourg S.à r.l.
 S.I.M.I. Luxembourg, Succ. luxembourgeoise S.I.M.I. S.r.l.
 Simmons & Simmons LLP *)
 Sisto Armaturen S.A.
 Site Industriel S.A. – SISA
 Skying S.à r.l. *)
 Société Luxembourgeoise Chanzy-Pardoux S.à r.l. (S.L.C.P.)
 Société Luxembourgeoise des Energies Renouvelables S.A. – Soler
 Socipar S.A.
 Soclair Commerciale S.A.
 Socom S.A.
 Socotec Luxembourg S.à r.l.
 Sodexo Luxembourg S.A.
 Sofied International S.à r.l. – Igienair
 Sofitex S.à r.l.
 Sogel S.A.
 Sogéroute Schmit & Schmit S.à r.l.
 SolarCleano S.à r.l.
 Solelec S.A.
 Soludec S.A. (Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions)
 Sonia Solutions S.à r.l. **)
 Sopra Steria Luxembourg S.A. (anct. Ordina Luxembourg)
 Sopra Steria PSF Luxembourg S.A.
 Soremartec S.A.
 Sotel S.C.
 Sotel Réseau & Cie S.e.c.s.
 Sotrap S.à r.l.
 Source Up S.à r.l.
 Sources Rosport S.à r.l.
 Space Cargo Unlimited S.A.S. **)
 Spannverbund Luxembourg S.A.
 Staff Intérim S.A.
 Starion Luxembourg S.A. (anct. RHEA System Luxembourg)
 Steil-Manu S.à r.l.

Strategies S.à r.l.
 Streff – Data Protection Services (PSF) S.à r.l.
 Stugalux Construction S.A.
 SUDenergie S.A.
 Sungas S.à r.l. *)
 SUP Interim L1 S.à r.l.
 Symvio S.à r.l.
 Synergies Tech S.à r.l. *)
 Synergie Travail Temporaire S.à r.l.

T

Talkwalker S.à r.l.
 Tarkett GDL S.A.
 TB Metal S.à r.l.
 T-Comalux S.A.
 Technofibres S.A.
 Technoport S.A.
 Telkea ICT S.A.
 Telluride Search & Recruitment S.à r.l.
 Tenaris Global Services and Investments S.à r.l. **)
 Terra Matter G.I.E. **)
 Thales Alenia Space Luxembourg S.à r.l.
 Thales Cyber Solutions Luxembourg S.A. (anct. Excellium Services S.A.)
 That's It A.G.
 The Luxembourg Foresight Institute S.à r.l. *)
 The Recruiter S.à r.l.
 Thesi Lux S.A.
 Thomas & Piron Bau S.A.
 TK Elevator Luxembourg S.à r.l.
 TMB Industry S.à r.l.
 TMC Science & Technology S.à r.l.
 TMS S.A.
 TMT Tapping Measuring Technology S.à r.l.
 TNP Luxembourg S.à r.l.
 Tontarelli Lux S.A.
 Topsin Investments S.A. *)
 TotalEnergies MKG Luxembourg S.A. *)
 Tractel Secalt S.A.
 Tragelux S.A.
 Tralux S.à r.l.
 Transalliance Europe S.A.
 Transman S.à r.l.
 Travail+ S.à r.l.-S *)
 Tr-Ax Trailers S. à r.l.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Traxys Europe S.A.
Triangle Solutions RH S.A.
Trigatti Marbrerie S.à r.l.
Triple Line Advisory S.à r.l.
Trustcorp S.A.
TSG Steinebach S.à r.l.
TSM Conduites S.A.
Tune Up Solutions S.à r.l.-S *)
Turbolux S.à r.l.
Tyco Fire & Security Finance S.C.A.

U

Ufo Drive S.A.
Umicore Autocat Luxembourg S.A.
United Caps Wiltz S.A.
UP Luxembourg S.à r.l. *)
UVB Universal-Bau S.à r.l.

V

Vallair Solutions S.à r.l.
Valora Luxembourg S.à r.l.
Vasco S.A.
Veolia Luxembourg S.A.
Vereal S.A.
Vialegis S.A.
Victor Buck Services S.A.
Villeroy & Boch S.à r.l.
Vilret & Partners S.à r.l. *)
Vinandy S.à r.l. (Entreprise Vinandy)
Vinçotte Luxembourg A.s.b.l.
Vireo S.à r.l. – Edonys
Virtual Rangers S.à r.l.
Vistim S.A.
Visua S.à r.l.-S *)
Vizionedge S.à r.l.-S *)
Voltcore S.à r.l. *)
Voltige Benelux S.à r.l.
Vossloh Cogifer Kihn S.A.

W

Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems S.A.
Wallerich S.A.
Warmgine Tech S.à r.l. *)
WAT Editions S.à r.l. *)

Waves S.à r.l.
Webasto Luxembourg S.A.
Weber & Cie S.à r.l.
WGN-Consulting S.à r.l.-S
Whale Cloud Technology Luxembourg S.à r.l.
Wickler Frères Exploitation S.à r.l.
Widoo S.A.
Willy Naessens Luxembourg S.A. *)
Windeco S.A.
Wirtz (Etude Georges Wirtz)
Wizata S.A.
Work Inside Luxembourg S.à r.l.

X

XLG Luxembourg S.à r.l. (anct. Lux-Maintenance)
Xpertize Luxembourg S.à r.l.

Y

Yio S.à r.l. *)
Yuri Lux GmbH

Z

Zeli Group S.à r.l.
Zementol S.à r.l.
Ziewers S.à r.l.

*) Nouvelles entreprises
affiliées à la FEDIL en 2024

**) Nouvelles entreprises
affiliées à la FEDIL en 2025

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

FEDIL a.s.b.l

**7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Boîte postale 1304
L-1013 Luxembourg**

**Tél.: +352 43 53 66 -1
fedil@fedil.lu**

www.fedil.lu